Quatre-vingt-quatrième année. — N° 134. Le Numéro : 15 francs. Lundi 2, Mardi 3 et Mercredi 4 Juin 1952.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer .	3.450	1.800	950	800	600	400	250	5.000	2.800	1.600
Etranger	6.600	3.400	1.750	2.100	1.600	800	450	12.500	6.550	3.500

L'Edition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle.

L'Edition COMPLÈTE comprend : outre l'Édition des Lois et Décrets et les Éditions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, les Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations | DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e | POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

Ministère des affaires étrangères.

Décret n° 52-632 du 3 juin 1952 fixant les pouvoirs du chef de la mission diplomatique française en Sarre à l'égard du personnel des services français de ce territoire (p. 5591).

Tableau d'avancement des ministres plénipotentiaires hors classe pour l'année 1952 (p. 5594).

Ministère de l'intérieur.

Modifications aux circonscriptions territoriales de communes (p. 5596).

Ministère de la défense nationale.

Arrêté portant changement d'arme (armée de terre, réserve) (rectificatif) (p. 5595).

Décision portant admission à l'honorariat (armée de terre, réserve) (p. 5595).

Décisions portant homologation de brevets de l'armée de l'air (p. 5595).

Décision portant nomination de sous-officiers de l'armée active de l'air (p. 5599).

Tableau de concours supplémentaire pour la Légion d'honneur (année 1952) (p. 5604).

Ministère des finances et des affaires économiques.

Décret du 31 mai 1952 modifiant l'article 8 du décret du 13 janvier 1950 portant réorganisation de l'institution des conseillers du commerce extérieur de la France (p. 5605).

Décret du 31 mai 1952 portant nomination de deux inspecteurs généraux des manufactures de l'Etat (p. 5605).

Arrêté du 3 juin 1952 fixant la liste des bureaux de douane ouverts à l'importation de tomates d'origine italienne (p. 5605).

Arrêtés portant promotions, nominations, réintégration et rectificatifs :

Inspection générale des finances (p. 5605).

Cabinet du secrétaire d'Etat aux affaires économiques (p. 5605).

Administration centrale des finances (p. 5605).

Receveurs-percepteurs (p. 5605).

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

Décrets du 29 mai 1952 portant promotion et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 5605).

Décret n° 52-627 fixant la composition et le mode de fonctionnement du conseil supérieur des transports (rectificatif) (p. 5606).

Arrêtés du 14 mai 1952 relatifs à l'ouverture et à la fermeture d'aérodromes publics (p. 5606).

Arrêté portant nomination des membres du conseil supérieur des transports (rectificatif) (p. 5606).

Ministère de l'industrie et du commerce.

Arrêté du 31 mai 1952 portant nomination des membres du conseil de l'ordre du Mérite commercial (p. 5606).

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Décrets du 27 mai 1952 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 5606).

Arrêté du 21 mai 1952 complétant l'arrêté du 31 mars 1952 portant agrément de personnes et d'organismes pour la vérification des appareils de levage autres que les ascenseurs et monte-charge (p. 5607).

Arrêtés des 24 et 29 mai 1952 approuvant des modifications aux statuts de caisses de retraites et de prévoyance (p. 5607).

Arrêté du 29 mai 1952 portant approbation des statuts et fusion de sociétés mutualistes (p. 5607).

Ministère de la reconstruction et de l'urbanisme.

Arrêtés du 3 juin 1952 portant homologation de coefficients d'adaptation départementaux du Bordereau général de prix forfaitaires relatif aux immeubles bâtis (p. 5607).

Ministère de la santé publique et de la population.

Décret du 29 mai 1952 portant promotion et nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 5608).

Arrêté du 26 mai 1952 fixant le règlement des examens pour l'obtention du certificat d'aptitude au professorat des institutions nationales de sourds-muets et portant organisation de la préparation à ce professorat (p. 5608).

Ministère des postes, télégraphes et téléphones.

Arrêté du 30 mai 1952 portant ouverture d'un concours pour l'accès à l'emploi d'inspecteur élève de l'administration des postes, télégraphes et téléphones (p. 5609).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Décès d'un député. — Vérification de pouvoirs. — Nomination de membre de commission. — Modifications aux listes électorales des membres des groupes. — Convocations et annulation de convocation de commissions. — Réunions de commissions (p. 5610).

Conseil de la République. — Ordres du jour. — Réunions de bureaux (p. 5612).

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour. — Nomination de membres de commissions. — Réunions de commissions du mardi 3 juin 1952. — Convocations de commissions (p. 5612).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Avis relatif aux comptes abandonnés dans les caisses d'épargne (p. 5613).

Avis relatif au tirage de la vingtième tranche de la loterie nationale 1952 (p. 5613).

Avis aux exportateurs de peaux brutes de veaux vers le Canada (p. 5613).

Avis aux importateurs de tomates originaires et en provenance d'Italie (p. 5613).

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, JEUNESSE ET SPORTS

Avis relatif à l'ouverture, en 1952, des sessions d'examens en vue de l'obtention du diplôme d'expert comptable (p. 5617).

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Tarifs de transport présentés à l'homologation ministérielle par les chemins de fer d'intérêt général (p. 5614).

Annonces (p. 5618).

DEBATS PARLEMENTAIRES

(PUBLICATIONS SPÉCIALES VENDUES SÉPARÉMENT)

N° 49 A. N.

Assemblée nationale. — Compte rendu *in extenso* des débats du mardi 3 juin 1952. — Questions écrites. — Réponses des ministres aux questions écrites (p. 2603).

N° 41 C. R.

Conseil de la République. — Compte rendu *in extenso* des débats du mardi 3 juin 1952. — Questions écrites (p. 1161).

DEBATS DE L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

(PUBLICATION SPÉCIALE VENDUE SÉPARÉMENT)

N° 25

Compte rendu *in extenso* des débats du mardi 3 juin 1952 (p. 525).

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Décret n° 52-632 du 3 juin 1952 fixant les pouvoirs du chef de la mission diplomatique française en Sarre à l'égard du personnel des services français de ce territoire.

Le président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques,

Sur le rapport du ministre des affaires étrangères, du secrétaire d'Etat au budget et du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,

Vu la loi n° 47-2158 du 15 novembre 1947 relative à l'introduction du franc en Sarre et les décrets fixant ses conditions d'application;

Vu le décret n° 50-1605 du 28 décembre 1950 portant application de la convention générale signée à Paris le 3 mars 1950 entre la France et la Sarre;

Vu la loi n° 51-1482 du 31 décembre 1951 relative au budget du ministère des affaires étrangères pour l'exercice 1952;

Vu le décret n° 52-309 du 5 mars 1952 relatif aux attributions du chef de la mission diplomatique française en Sarre,

Décrète:

Art. 1er. — Dans le cadre des textes applicables au personnel des services français en Sarre, les fonctions qui étaient précédemment celles du haut commissaire de la République française en Sarre et du délégué secrétaire général sont confiées au chef de la mission diplomatique française en Sarre et au premier conseiller.

En outre, l'attaché financier, le conseiller commercial et les membres de la mission diplomatique française en Sarre faisant fonction de chef de service exercent à l'égard du personnel les pouvoirs reconnus respectivement aux conseillers et aux chefs de service correspondants.

Art. 2. — Le ministre des finances et des affaires économiques, le ministre des affaires étrangères, le secrétaire d'Etat au budget et le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et qui prendra effet à dater du 1er janvier 1952.

Fait à Paris, le 3 juin 1952.

ANTOINE PINAY.

Par le président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques:

Le ministre des affaires étrangères,
SCHUMAN.

Le secrétaire d'Etat au budget,
JEAN-MOREAU.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,
GUY PETIT.

Tableau d'avancement des ministres plénipotentiaires hors classe pour l'année 1952.

MM. de Blanquet du Chayla (Armand), article 6 du décret n° 51-1105.
Petit de Beauverger (Edmond), article 6 du décret n° 51-1105.
Ostrorog (Stanislas), article 6 du décret n° 51-1105.
Breart de Boisanger (Claude), article 6 du décret n° 51-1105.
de Blesson (Jacques), article 6 du décret n° 51-1105.
Baudet (Philippe), article 6 du décret n° 51-1105.
Paris (Jacques-Camille), article 6 du décret n° 51-1105.
Seydoux Fornier de Clausonne (François), article 6 du décret n° 51-1105.
Dennery (Etienne), article 6 du décret n° 51-1105.
Lamarle (Albert), article 6 du décret n° 51-1105
Spitzmuller (Henry), article 6 du décret n° 51-1105.
Marchal (Léon), article 6 du décret n° 51-1105.
du Bosca de Beaumont (Guérin), article 6 du décret n° 51-1105.
Guyon (Edouard), article 6 du décret n° 51-1105.
Richard (Maurice), article 6 du décret n° 51-1105.
Charpentier (Pierre), article 6 du décret n° 51-1105
Lacoste (Francis), article 6 du décret n° 51-1105.
Saffroy (Pierre), article 6 du décret n° 51-1105.
Garnier (Jean-Paul), article 6 du décret n° 51-1105.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Modifications aux circonscriptions territoriales de communes.

Par arrêté en date du 30 mai 1952, le préfet du Calvados a prononcé le rattachement à la ville de Caen (arrondissement et canton de Caen) de la commune de Venoix (mêmes canton et arrondissement).

Par arrêté en date du 30 mai 1952, le préfet du Calvados a prononcé le rattachement à la ville de Caen (arrondissement et canton de Caen) d'une portion du territoire dépendant de la commune de Cormelles (mêmes canton et arrondissement) défini au plan annexé audit arrêté.

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

Changement d'arme (armée de terre, réserve).

Rectificatif au *Journal officiel* du 18 mai 1952 : page 4988, 1re colonne, 8e région militaire, subdivision de Lyon, dans l'arme blindée et la cavalerie, au lieu de : « M. Bayeux (Maurice), lieutenant d'infanterie », lire : « M. Baveux (Maurice), lieutenant d'infanterie ».

Admission à l'honorariat (armée de terre, réserve).

Par décision en date du 5 mai 1952, les officiers de réserve du service des matériels (subdivision artillerie), rayés des cadres, désignés ci-après, ont été admis à l'honorariat de leur grade à compter de la date de leur radiation des cadres des réserves (art. 33 de la loi du 8 janvier 1925) :

M. le lieutenant-colonel Laporte (André-Pierre).

MM. les commandants Duprey (Edmond-Louis), Dirat (Pierre-Henri), Lafond (Henri), Le Cour Grandmaison (Jacques), Le Pallec (Pierre-Victor).

MM. les capitaines Blanchet (Pierre-Roger), Bouteron (Philippe), Loiseau (André-Octave), Mary (Adrien-Vincent), Rastoll (Maurice-Alfred), Rivière (Charles-Jacques), Trolard (Ernest-Julien).

MM. les lieutenants Cerloux (Robert-Louis), de Bourguignon (Lucien-Eugène), de Dreuille-Seneclerre (Pierre), Gachet (Antoine-Marius), Jacquet (Fernand-François), Paulin (Gilbert-Eugène), Simon (André-Charles), Varey (Marc-Emile).

Homologation de brevets de l'armée de l'air.

Par décision n° 9000 SPAA 4/B en date du 16 mai 1952, le secrétaire d'Etat à l'air décerne les brevets suivants au personnel ci-après :

I. — PERSONNEL NAVIGANT

A. — Brevet militaire de pilote d'avion.

(A compter du 23 janvier 1952.)

34075 Brault (Roger), sergent, né le 22 juillet 1930, G. T. 1/62.
34076 Leloutre (Claude), sergent, né le 9 mars 1931, G. T. 1/61.
34077 Rakotobe (Raymond), sergent, né le 7 mai 1928, B. A. 702.
34078 Vachoux (André), sergent, né le 5 juillet 1931, B. A. 702.

(A compter du 2 février 1952.)

34079 Richard (Louis-J.), sous-lieutenant, né le 16 mai 1926, escadre chasse 2/5.
34080 Saulnier (Jean-Michel), sous-lieutenant, né le 15 novembre 1930, B. A. 708.
34081 Camus (Michel-A.), sous-lieutenant, né le 8 août 1929, escadre chasse 1/5.
34082 Marchand (Michel-R.), sous-lieutenant, né le 14 novembre 1925, 2e escadre chasse.
34083 Bigeon (Bernard-L.), sergent, né le 27 octobre 1931, 5e escadre chasse.
34084 Patry (Gérald-M.), sergent, né le 25 août 1930, école 3/707.
34085 De Reboul (Guy-L.), sous-lieutenant, né le 30 avril 1930, B. A. 708.
34086 Meunier (Raymond-H.), sous-lieutenant, né le 17 octobre 1928, G. M. 1/21.
34087 Laguilhaumie (Noël-G.), sergent, né le 25 mars 1928, école 3/707.
34088 Castellano (Jean-Claude), sous-lieutenant, né le 21 mars 1930, B. A. 708.

(A compter du 9 février 1952.)

34090 Lecong (Gaston), sous-lieutenant, né le 13 février 1930, 3e escadre chasse.
34091 Dellac (Jean), sous-lieutenant, né le 15 mars 1928, 3e escadre chasse.
34092 Gariel (Jacques), sous-lieutenant, né le 16 avril 1929, 3e escadre chasse.
34093 Petit (Jean), sous-lieutenant, né le 13 avril 1928, 3e escadre chasse.
34094 Villain (Jean), sous-lieutenant, né le 13 avril 1928, 3e escadre chasse.
34095 Guillaumet (Pierre), sous-lieutenant, né le 10 février 1928, 3e escadre chasse.
34096 Gimbert (Henri), sous-lieutenant, né le 27 février 1930, 3e escadre chasse.
34097 Mentre (Roland), sous-lieutenant, né le 3 avril 1929, G. C. 1/6.
34098 Keraudren (Michel), sous-lieutenant, né le 2 mai 1929, 3e escadre chasse.
34099 Bonnet (Jacques), sous-lieutenant, né le 31 mai 1929, 3e escadre chasse.
34100 Jeandon (Roland), sous-lieutenant, né le 15 janvier 1929, 3e escadre chasse.
34101 Cadoux (Jean), sous-lieutenant, né le 26 février 1929, G. C. 1/6.
34102 Lefort (Jean), sous-lieutenant, né le 16 juillet 1929, G. R. 1/33.
34103 Marchal (Henri), sous-lieutenant, né le 9 février 1929, G. C. 1/6.
34104 Juillard (Pierre), sous-lieutenant, né le 14 juin 1929, G. C. 1/33.
34105 Berg (Gilles), sous-lieutenant, né le 26 avril 1928, G. R. 2/33.
34106 Cras (Benoît), sous-lieutenant, né le 8 décembre 1929, G. R. 1/33.
34107 De Corbière (Pierre), sous-lieutenant, né le 1er juillet 1929, G. R. 1/33.
34108 Costes (Philippe), sous-lieutenant, né le 7 novembre 1930, G. R. 1/33.
34109 Parisot (Clovis), sous-lieutenant, né le 25 novembre 1928, G. R. 2/33.
34110 Lauzeral (Pierre), sous-lieutenant, né le 23 mai 1929, 4e escadre chasse.
34111 Saget (Jean), sous-lieutenant, né le 17 mars 1929, 2e escadre chasse.
34112 Cannac (Jean), sous-lieutenant, né le 7 décembre 1930, 5e escadre chasse.
34113 De Rousiers (Bernard), sous-lieutenant, né le 14 octobre 1929, 5e escadre chasse.
34114 Montagnan (Jean), sous-lieutenant, né le 7 juillet 1928, 5e escadre chasse.
34115 Camper (Claude), sous-lieutenant, né le 21 juin 1929, G. C. N. 1/31.
34116 Chapalain (Robert), sous-lieutenant, né le 21 juillet 1929, G. R. 2/33.
34117 Hubac (Pierre), sous-lieutenant, né le 26 novembre 1928, 7e escadre chasse.
34118 Pintor (Edgar), sous-lieutenant, né le 28 février 1930, G. C. N. 1/31.
34119 Violas (René), sous-lieutenant, né le 1er février 1930, G. C. N. 1/31.
34120 Huguet (Paul), sous-lieutenant, né le 6 janvier 1928, G. C. 2/6.
34121 Cavat (Maurice), sous-lieutenant, né le 23 décembre 1929, B. A. 707.
34122 Deyts (Jean), sous-lieutenant, né le 29 septembre 1930, G. C. 2/6.
34123 Jardin (Maurice), sous-lieutenant, né le 27 juin 1928, G. R. 2/33.
34124 Martinot-Lagarde (Jacques), sous-lieutenant, né le 27 juin 1929, G. R. 2/33.
34125 Willefert (Pierre), sous-lieutenant, né le 15 février 1929, G. R. 2/33.
34126 Zamora (Lucien), sergent, né le 7 juin 1932, école 3/707.
34127 Studle (Francis), sergent, né le 30 septembre 1931, école 3/707.
34128 Ripoll (Vincent), sergent, né le 29 juillet 1931, école 3/707.
34129 Dumortier (Henri), sergent, né le 30 juin 1931, G. C. 2/6.
34130 Poulin (Albert), sergent, né le 3 avril 1927, 4e escadre chasse.
34131 Servella (André), sergent, né le 15 juin 1931, 2e escadre chasse.
34132 Bruckert (Hugues-J.), sergent, né le 9 mars 1930, école 3/707.
34133 Fournial (Jean), sergent, né le 18 octobre 1930, 4e escadre chasse.
34134 Koeppel (Jean), sergent, né le 19 août 1931, 2e escadre chasse.
34135 Gazel (Maurice), sergent, né le 25 novembre 1931, école 3/707.
34136 Lavoine (Lucien), sergent, né le 26 septembre 1930, G. C. 2/6.
34137 Coullet (Francis-F.), sergent, né le 13 mars 1929, G. C. 2/6.
34138 Nogatchevsky (André), sergent, né le 28 octobre 1931, école 3/707.
34139 Avon (Marcel), sergent, né le 28 novembre 1932, école 3/707.
34140 Novat (Bernard), sergent, né le 3 juillet 1932, école 3/707.
34141 Magnenot (Henri), sergent, né le 19 octobre 1932, école 3/707.
34142 Dalmas (Michel), sergent, né le 23 novembre 1930, 2e escadre chasse.
34143 Gervaise (Roger), sergent, né le 2 octobre 1931, 2e escadre chasse.

3/114 Georges (Gabriel), sergent, né le 1er avril 1930, 3e escadre chasse.
3/115 Crenn (Pierre), sergent, né le 1er août 1930, école 3/707.
3/116 Vermel (Michel), sergent, né le 1er octobre 1929, école 3/707.
3/117 Lafourcière (Michel), sergent, né le 1er juillet 1931, 3e escadre chasse.
3/118 Gobilliard (Francis), sergent, né le 27 mai 1930, école 3/707.
3/119 Belise (Jean), sergent, né le 29 avril 1932, école 3/707.
3/150 Papillon (Alfred), sergent, né le 10 novembre 1930, école 3/707.
3/151 Payet-Burin (André), sergent, né le 11 juillet 1930, école 3/707.
3/152 Challe (Bruno), sergent, né le 1er septembre 1930, 3e escadre chasse.
3/153 Weiss (Jean), sergent, né le 1 juillet 1930, G. C. 1/6.
3/154 Camus (René), sergent, né le 22 novembre 1929, G. C. 1/6.
3/155 Rion (Théo), sergent, né le 11 février 1932, 3e escadre chasse.
3/156 Lemay (Jean-Claude), sergent, né le 12 octobre 1929, 3e escadre chasse.
3/157 Tavakelian (Maxime), sergent, né le 6 septembre 1932, 3e escadre chasse.
3/158 Saint-Lot (André), sergent, né le 12 décembre 1930, G. C. 1/6.
3/159 Tollot (Henri), sergent, né le 10 mars 1931, G. C. 1/6.
3/160 Meyer (Jean), sergent, né le 28 mai 1932, 3e escadre chasse.
3/161 Malihe (Guy), caporal-chef, né le 1er février 1931, 3e escadre chasse.
3/162 Martin (Michel), caporal-chef, né le 18 janvier 1931, 3e escadre chasse.
3/163 Grandin (Jacques), sergent, né le 17 septembre 1929, 3e escadre chasse.
3/164 François (Georges), caporal-chef, né le 1er février 1932, 3e escadre chasse.
3/165 Weiser (Jean), sergent, né le 9 août 1930, G. C. 1/6.
3/166 Barrel (Aimé), caporal-chef, né le 1 janvier 1931, 3e escadre chasse.
3/167 Bouvet (Jacques), caporal-chef, né le 31 août 1930, 3e escadre chasse.
3/168 Dervieux (Guy), sergent, né le 6 janvier 1932, 3e escadre chasse.

B. — **Brevet militaire de mitrailleur en avion.**

Sous-spécialité. « Navigateur ».

(A compter du 11 avril 1952.)

4971 Lecointe (Pierre), sergent, né le 6 juillet 1930, S. A. S. M. 99.
4972 Bleth (Claude), sergent, né le 19 février 1931, G. M. M. T. A.
4973 Frezouls (Jacques), sergent, né le 19 avril 1931, G. M. M. T. A.
4974 Gueguen (Claude), sergent, né le 4 août 1931, G. M. M. T. A.
4975 Langrand (Norbert), sergent, né le 28 juillet 1931, G. M. M. T. A.
4976 Millischer (Philippe), sergent, né le 24 janvier 1932, G. M. M. T. A.
4977 Vigne (Jean), sergent, né le 1er avril 1930, S. A. S. M. 98.
4978 Demart (Pierre), sergent, né le 27 janvier 1930, G. M. M. T. A.

C. — **Brevet militaire de radiotélégraphiste en avion.**

1° Sous-spécialité: « Radiotélégraphiste navigateur ».

La sous-spécialité de « Radiotélégraphiste navigateur » est attribuée, à compter du 20 mars 1952, à l'adjudant Benoit (René), né le 11 août 1922, de E. L. A. 46, titulaire du brevet de « Radiotélégraphiste en avion », homologué sous le n° 1117, à compter du 4 novembre 1944.

2° Sous-spécialité: « Radiotélégraphiste de bord ».

(A compter du 3 décembre 1951.)

2127 Guerin (Claude-A.), caporal, né le 22 juillet 1930, école 3/721.
2128 Viscal (Marcel), sergent, né le 2 décembre 1926, C. I. E. T.
2129 Andrey (Paul-M.), sergent, né le 27 juillet 1927, C. I. E. T.
2130 Delinger (Denis), sergent, né le 28 janvier 1931, G. T. 2/61.
2131 Giraud (Pierre-J.), sergent, né le 4 juillet 1931, G. T. 1/62.
2132 Achiary (Pierre-L.), sergent, né le 26 août 1929, G. T. 3/61.
2133 Espine (Pierre-E.), sergent, né le 28 août 1928, C. I. E. T.
2134 Le Cagnec (Georges-R.), sergent, né le 24 juin 1931, G. T. 1/62.
2135 Brangeito (Lucien-J.), sergent, né le 5 février 1928, C. I. E. T.
2136 Hubert (Charles-S.), sergent-chef, né le 7 mai 1924, G. T. 3/61.
2137 Picault (Claude-Ch.), sergent, né le 20 mars 1928, C. E. V.
2138 Pams (Jean-Michel), sergent, né le 28 septembre 1927, G. T. 1/62.
2139 Ponton (André-M.), sergent-chef, né le 8 mai 1925, C. I. E. T.
2140 Benoist (Henri-M.), sergent-chef, né le 27 juin 1927, G. T. 1/61.
2141 Thieux (Marcel-L.), sergent, né le 9 mai 1927, G. T. 1/62.
2142 Pauli (Georges), sergent, né le 13 janvier 1930, G. T. 3/61.
2143 Caro (Jean), sergent, né le 26 janvier 1931, B. A. 118.
2144 Tacon (Jean-A.), sergent, né le 6 octobre 1929, G. T. 1/61.
2145 Ezan (Guy-C.), caporal-chef, né le 21 juin 1931, C. I. E. T.
2146 Pin (Jacques-E.), caporal-chef, né le 6 février 1931, G. T. 2/61.
2147 Andrieu (Louis-D.), sergent, né le 1er janvier 1927, C. I. E. T.
2148 Burat (François), sergent, né le 13 décembre 1928, C. I. E. T.
2149 Le Goff (Louis-G.), caporal-chef, né le 18 février 1931, G. T. 3/61.
2150 Huet (Jacques-R.), sergent, né le 21 janvier 1929, G. T. 2/61.
2151 Verdu (René-V.), sergent, né le 15 octobre 1927, G. T. 1/61.

(A compter du 4 mars 1952.)

2152 Jan (Claude-R.), sergent, né le 12 juin 1932, C. E. V.
2153 Bouras (Florent-J.), sergent, né le 7 janvier 1928, école 3/721.
2154 Streito (Michel-L.), sergent, né le 24 mars 1929, C. I. E. T.
2155 Bougerolle (Jean-L.), sergent-chef, né le 15 novembre 1927, B. A. 118.
2156 Jayet (Jean-R.), sergent, né le 11 janvier 1930, C. I. E. T.
2157 Aubry (Pierre), sergent, né le 21 août 1928, C. I. E. T.
2158 Prudent (Pierre-M.), sergent, né le 7 septembre 1928, Z. D. A. 903.
2159 Jobelot (Raymond-R.), sergent, né le 24 avril 1930, C. I. E. T.
2160 Villeneuve (Jacques), sergent, né le 29 mai 1929, C. E. V.
2161 Laurent (André-G.), sergent, né le 17 août 1932, C. I. E. T.
2162 Chateau-Renaud (Maurice-E.), sergent, né le 19 juin 1929, G. T. 1/61.
2163 Besnard (Jack), sergent, né le 15 février 1932, G. T. 1/61.
2164 Tournier (Maurice-A.), sergent, né le 14 juillet 1932, G. T. 2/61.
2165 Strub (Bernard-J.), sergent, né le 27 novembre 1927, G. T. 2/61.
2166 Blas (Serge-H.), sergent, né le 4 décembre 1928, G. T. 3/61.
2167 Le Plat (Jacques), sergent, né le 8 janvier 1931, E. L. A. 44.
2168 Garandeau (Gabriel), sergent-chef, né le 18 janvier 1927, école 3/721.
2169 Mathieu (Jean), sergent-chef, né le 2 janvier 1926, E. A. A. 601.
2170 Refort (Marcel-R.), sergent, né le 6 avril 1930, E. L. A. 55.
2171 Goudet (René), sergent, né le 15 avril 1930, C. I. E. T.
2172 Siri (Guy), sergent, né le 14 mai 1931, E. L. A. 56.
2173 Barret (Georges-J.), sergent, né le 9 août 1931, S. A. S. M. 98.
2174 Dos (Bernard-J.), sergent, né le 13 janvier 1931, E. L. A. 43.
2175 Besnault (Guy), sergent, né le 24 octobre 1929, C. I. E. T.
2176 Guinot (Jean), sergent, né le 25 octobre 1932, C. I. E. T.
2177 Lataste (André-M.), sergent, né le 28 janvier 1927, C. E. V.
2178 Soleil (Jacques-J.), sergent, né le 13 août 1929, G. T. 1/61.
2179 Pascal (Bernard-P.), sergent, né le 26 juillet 1932, E. L. A. 41.
2180 Imbert (Marcel-F.), sergent, né le 22 octobre 1929, G. T. 2/61.
2181 Chauvin (Robert-E.), sergent, né le 22 mai 1930, G. T. 3/61.
2182 Perret (Paul-A.), sergent, né le 18 novembre 1931, G. T. 3/61.

D. — **Brevet militaire de mécanicien volant.**

(A compter du 1er août 1951.)

1129 Rougeron (Gérard), sergent-chef, né le 29 mai 1925, B. A. 702.

(A compter du 1er avril 1952.)

1200 Labat (René-R.), sergent, né le 3 mars 1920, C. I. E. E. S.

E. — **Brevet militaire de parachutiste d'infanterie de l'air, parachutiste d'essais.**

24 Roman (Hermin), sergent, né le 9 juillet 1928, C. E. A. M.
25 Brouland (Michel-E.), 2e classe, né le 28 septembre 1930, C. E. A. M.

II. — PERSONNEL NON NAVIGANT DU SERVICE GENERAL

A. — **Brevet supérieur du service général.**

1° *Spécialité:* « *Contrôleur adjoint d'opérations aériennes* ».

(A compter du 13 février 1952.)

38 Bresson (Adolphe), adjudant, né le 21 août 1918, S. M. R. 2/901 (1).
39 Pizel (Robert), adjudant, né le 30 mars 1920, C. I. C. O. A. 930 (1).
40 Lafon (Jean), sergent-chef, né le 2 mars 1921, S. D. A. 2/902 (1).

2° *Spécialité:* « *Exploitant des transmissions* ».

Sous-spécialité: « Chef de station radio-électrique ».

(A compter du 29 mars 1952.)

105 Derlon (Jean), adjudant-chef, né le 11 avril 1915, C. T. A. 801 (1).

3° *Spécialité:* « *Canonnier mitrailleur de l'artillerie de l'air* ».

(A compter du 8 mars 1952.)

6 Wattebled (Albert), adjudant-chef, né le 21 février 1916, G. A. A. 501.
7 Clamadieu (Jean), sergent, né le 23 juillet 1927, C. I. A. A. 500.
8 Julien (Germain), sergent, né le 25 mai 1920, C. I. A. A. 500.
9 Lagrange (Robert), sergent, né le 11 avril 1930, B. A. 745.

40 Etchebarne (Guy), sergent, né le 1er juillet 1926, G. A. A. 502.
41 Nicod (Maurice), adjudant-chef, né le 24 septembre 1908, Commandement Artillerie Air.
42 Poteau (Pierre), sergent, né le 26 juillet 1927, G. A. A. 502.
43 Carrère (Jean), adjudant-chef, né le 20 novembre 1917, G. A. A. 501.
44 Menneteau (Gérard), sergent, né le 9 avril 1928, G. A. A. 502.
45 Madec (Marcel), adjudant, né le 9 mars 1921, G. A. A. 501.
46 Moreau (Gilbert), adjudant-chef, né le 15 mars 1910, G. A. A. 501.
47 Metzger (Alphonse), sergent-chef, né le 4 juillet 1921, G. A. A. 502.

4° Spécialité: « Fusilier de l'air ».

(A compter du 1er août 1950.)

4703 Lheureux (André), sergent-chef, né le 28 juin 1916, 3e R. A. (1).

(A compter du 18 février 1951.)

4704 Léger (Marcel), adjudant-chef, né le 17 avril 1915, 3e R. A. (1).

(A compter du 12 mai 1951.)

4705 Ayala (Florent), sergent-chef, né le 13 avril 1916, 4e R. A. (1).

(A compter du 30 mai 1951.)

4706 Landier (Paul), sergent-chef, né le 15 septembre 1922, Air Afrique occidentale française (1).

(A compter du 8 juin 1951.)

4707 Armand (Léon), adjudant, né le 3 janvier 1915, Air Maroc (1).

(A compter du 15 juillet 1951.)

4708 Derouet (Jean), adjudant-chef, né le 11 décembre 1914, D. A. T. (1).

(A compter du 14 décembre 1951.)

4709 Del Giovane (Marius), adjudant-chef, né le 27 juin 1913, 4e R. A. (1).
4710 Mougenot (Joseph), sergent-chef, né le 19 décembre 1922, 4e R. A. (1).
4711 Terrier (Jean), adjudant, né le 25 août 1923, 4e R. A. (1).

(A compter du 18 décembre 1951.)

4712 Bour (Marcel), adjudant, né le 24 avril 1914, 1er R. A. (1).

(A compter du 20 décembre 1951.)

4713 Quintana (Joseph-Marie), adjudant, né le 10 octobre 1913, 3e R. A. (1).

(A compter du 21 décembre 1951.)

4714 Beaujon (Robert), sergent-chef, né le 12 mai 1922, 4e R. A. (1).
4715 Couturier (René), sergent-chef, né le 3 août 1913, 4e R. A. (1).
4716 Serre (Jean), sergent-chef, né le 15 juillet 1916, 4e R. A. (1).
4717 Tombal (Pierre), sergent-chef, né le 4 juin 1920, 4e R. A. (1).
4718 Vercucq (André), sergent-chef, né le 6 mai 1922, 4e R. A. (1).
4719 Wiedenhofer (Jean), sergent-chef, né le 1er septembre 1922, 4e R. A. (1).

(A compter du 3 janvier 1952.)

4720 André (Pierre), adjudant, né le 22 mai 1914, Air E. O. (1).

(A compter du 22 janvier 1952.)

4721 Moureau (Raymond), adjudant, né le 13 septembre 1915, 3e R. A. (1).

(A compter du 1er mars 1952.)

4722 Le Mouel (André), sergent-chef, né le 5 septembre 1924, Air Somalis (1).

(A compter du 6 mars 1952.)

4723 Dubarry (Lucien), adjudant-chef, né le 5 novembre 1910, Air E. O. (1).

(A compter du 26 mars 1952.)

4724 Ravasson (Robert), sergent-chef, né le 27 août 1909, 3e R. A. (1).

5° Spécialité: « Secrétaire d'état-major ».

(A compter du 1er février 1948.)

977 Jeanne (Edouard), adjudant-chef, né le 19 août 1916, B. A. 117 (1) (2).

(A compter du 30 juin 1950.)

978 Lefevre (René), adjudant, né le 28 juillet 1920, Air E. O. (1).

6° Spécialité: « Gérant de mess ».

(A compter du 9 octobre 1951.)

147 Alezot (Louis), adjudant-chef, né le 16 août 1913, Air Maroc (1).

(A compter du 10 octobre 1951.)

148 Vion (Florent), adjudant, né le 18 septembre 1913, 1er D. Aé. (1).

(A compter du 11 octobre 1951.)

149 Lemoût (Joseph), adjudant-chef, né le 9 juin 1917, Air Maroc.

(A compter du 20 novembre 1951.)

150 Gendillou (Marcel), adjudant, né le 7 décembre 1918, Air Tunisie (1).

(A compter du 1er janvier 1952.)

151 Simon (Michel), adjudant, né le 31 mai 1919, 3e R. A. (1).

(A compter du 1er février 1952.)

152 Lenfant (Emile), adjudant, né le 4 octobre 1923, G. M. M. T. A. (1).

(A compter du 1er avril 1952.)

153 Clause (Albert), adjudant, né le 4 juin 1922, Air Algérie (1).
154 Lecour (Maurice), adjudant, né le 30 août 1916, Air Algérie (1).

B. — **Brevet élémentaire du service général.**

1° Spécialité: « Météorologiste ».

(A compter du 1er janvier 1952.)

84 Ruault (Jacques), sergent, né le 22 novembre 1925, S. G. A. C. C.
85 Janot (Jean-Marie), sergent né le 1er avril 1925, S. G. A. C. C.
86 Bracon (Antoine), sergent, né le 30 octobre 1930, S. G. A. C. C.
87 Bagnaschino (Sylvain), adjudant, né le 30 novembre 1919, S. G. A. C. C.
88 Portal (Jean), sergent, né le 28 janvier 1928, S. G. A. C. C.
89 Berne (Julien), sergent, né le 8 août 1926, S. G. A. C. C.
90 Paris (Jean), sergent, né le 26 septembre 1923, S. G. A. C. C.
91 Cuaz (Jacques), sergent, né le 19 février 1928, S. G. A. C. C.
92 Platon (Robert), sergent, né le 3 janvier 1926, B. A. 745.
93 Viel (Julien), sergent, né le 27 juillet 1920, S. G. A. C. C.
94 Pitault (Gilbert), sergent, né le 12 mars 1927, S. G. A. C. C.
95 Plenet (Roger), sergent, né le 24 mars 1927, S. G. A. C. C.
96 Amare (Lucien), sergent-chef, né le 30 octobre 1916, S. G. A. C. C.

2° Spécialité: « Exploitant des transmissions ».

Sous-spécialité: « Chef opérateur radioélectrique ».

(A compter du 15 février 1952.)

878 Six (Maurice), sergent, né le 28 février 1928, C. T. A. 802.
879 Cheval (Camille), sergent, né le 2 septembre 1927, B. A. 724.
880 Flinois (René), sergent, né le 29 octobre 1926, C. T. A. 801.
881 Philippeaux (Jacques), sergent, né le 26 janvier 1931, C. T. A. 813.
882 Liautaud (René), sergent, né le 26 juin 1928, C. T. A. 813.
883 Rouyer (Maurice), sergent, né le 23 mars 1926, C. T. A. 813.
884 Thil (Gérard), sergent, né le 10 juin 1929, Z. D. A. 902.
885 Legrand (Claude), sergent, né le 30 avril 1927, C. T. A. 813.
886 Brochard (Emile), sergent, né le 28 mars 1929, C. T. A. 806.
887 Corbel (Guy), sergent, né le 13 juin 1928, C. T. A. 813.
888 Mancuso (René), sergent, né le 19 janvier 1930, 281e C. B. R. E.
889 Imbach (René), sergent, né le 7 décembre 1927, G. C. T. A. 72.
890 Chichet (André), sergent, né le 20 juin 1926, C. I. T. 2/209.
891 Aupy (Jackys), sergent, né le 16 novembre 1925, C. T. A. 803.
892 Micheau (Lionel), sergent, né le 11 juillet 1927, C. T. A. 803.
893 Delcombel (Yvon), sergent, né le 16 avril 1929, C. T. A. 803.
894 Jamet (Pierre), sergent, né le 5 juillet 1928, C. T. A. 813.
895 Jacquier (Maurice), sergent, né le 7 octobre 1926, B. A. 117.
896 Lafaye (Christian), sergent, né le 21 février 1929, C. T. A. 803.
897 Gaillot (Roger), sergent, né le 3 juin 1930, école 3/724.
898 Guillaume (Robert), sergent, né le 6 janvier 1928, B. A. 724.
899 Dalphin (Vincent), sergent, né le 5 décembre 1929, C. T. A. 804.
900 Leroux (André), sergent, né le 6 décembre 1928, C. T. A. 805.
901 Turin (Guy), sergent, né le 22 août 1930, Air Afrique équatoriale française.
902 Guyonnet-Benaize (Jean), sergent, né le 18 septembre 1928, C. T. A. 802.
903 Lamande (Gilbert), sergent, né le 21 juin 1928, C. T. A. 802.

3° *Spécialité: « Fusilier de l'air ».*

(A compter du 15 février 1949.)

3497 Pontus (Robert), adjudant, né le 22 juillet 1912, 4e R. A. (1).

(A compter du 3 août 1950.)

3498 Dorst (Marc), sergent, né le 2 septembre 1923, Air Afrique occidentale française (1).

(A compter du 1er mai 1951.)

3499 Jaubert (Roger), sergent, né le 4 septembre 1929, Air Algérie (1).

(A compter du 11 mai 1951.)

3500 Ponthier (Roland), sergent, né le 29 septembre 1926, 3e R. A. (1).

(A compter du 21 mai 1951.)

3501 Dalinet (Gilbert), sergent, né le 3 septembre 1927, Air Tunisie (1).

(A compter du 1er juillet 1951.)

3502 Maestracci (François), sergent, né le 24 mars 1930, 2e R. A. (1).

(A compter du 2 juillet 1951.)

3503 Labrousse (René), sergent, né le 6 novembre 1926, 3e R. A. (1).

(A compter du 2 août 1951.)

3504 Daniel (Lucien), sergent, né le 20 septembre 1924, 4e R. A. (1).

(A compter du 27 novembre 1951.)

3505 Brehin (Jean-Baptiste), adjudant, né le 1er juin 1914, 1re division aérienne (1).
3506 Calmen (André), adjudant, né le 4 mars 1919, 4e R. A. (1).
3507 Bonnet (Georges), sergent, né le 17 septembre 1919, 4e R. A. (1).
3508 Bugnard (Jacques), sergent, né le 12 mars 1922, 4e R. A. (1).
3509 Flores (Martin), sergent, né le 27 mars 1929, 4e R. A. (1).
3510 Gandon (Roger), sergent, né le 3 juillet 1927, Air Afrique occidentale française (1).
3511 Cartier (René), sergent, né le 6 juin 1923, 4e R. A. (1).

(A compter du 1er décembre 1951.)

3512 Gourguechon (Kléber), adjudant-chef, né le 11 juillet 1908, 1er R. A. (1).
3513 Poupon (René), sergent-chef, né le 13 mai 1917, 4e R. A. (1).
3514 Audren (Jean), sergent, né le 30 janvier 1928, 1er R. A. (1).
3515 Brier (Marcel), sergent, né le 8 mai 1919, 1er R. A. (1).
3516 Mauborgne (Albert), sergent, né le 19 avril 1916, 2e R. A. (1).
3517 Toulouse (Pierre), sergent, né le 27 janvier 1927, 4e R. A. (1).
3518 Yrondelle (Georges), sergent, né le 2 mars 1930, 4e R. A. (1).
3519 Wolf (Pierre), sergent, né le 7 septembre 1926, Air E. O. (1).

(A compter du 4 décembre 1951.)

3520 Vaudaine (Roger), sergent, né le 31 juillet 1924, 4e R. A. (1).
3521 Vivians (Georges), sergent, né le 20 novembre 1922, 4e R. A. (1).

(A compter du 14 décembre 1951.)

3522 Blazy (Guy), sergent, né le 11 juin 1927, 3e R. A. (1).
3523 Mathey (Gilbert), sergent, né le 15 janvier 1922, S. M. A. A. (1).

(A compter du 15 décembre 1951.)

3524 Boissou (Guy), sergent, né le 7 février 1928, Air E. O. (1).
3525 Genest (Raymond), sergent, né le 22 mars 1925, Air E. O. (1).
3526 Pesqué (Raymond), sergent, né le 27 février 1915, 3e R. A. (1).
3527 Van-de-Rhee (Roland), sergent, né le 18 février 1927, 3e R. A. (1).

(A compter du 17 décembre 1951.)

3528 L'Helguen (Corentin), sergent, né le 17 janvier 1928, Air Maroc (1).
3529 Simonata (Jean), sergent, né le 23 novembre 1927, 4e R. A. (1).

(A compter du 19 janvier 1952.)

3530 Dall'Ava (Bruno), sergent, né le 8 novembre 1926, 3e R. A. (1).
3531 Dupuis (René), sergent, né le 27 avril 1926, 3e R. A. (1).
3532 Letheule (Paul), sergent, né le 3 novembre 1926, 3e R. A. (1).

(A compter du 1er mars 1952.)

3533 Lecuyer (Robert), sergent, né le 5 mars 1929, Air Somalis (1).
3534 Tricoire (Marc), sergent, né le 22 avril 1930, Air Somalis (1).

(A compter du 16 mars 1952.)

3535 Arpec (Guy), sergent, né le 30 juillet 1916, 3e R. A. (1).

4° *Spécialité: « Secrétaire dactylo ».*

(A compter du 24 juin 1949.)

2922 Deblangy (Roland), sergent, né le 18 avril 1927, Air E. O. (1).

(A compter du 2 février 1950.)

2923 Santoni (Etienne), adjudant-chef, né le 31 juillet 1916, Air E. O. (1).

(A compter du 30 juin 1950.)

2924 Scourzic (Georges), adjudant-chef, né le 15 juin 1909, 2e R. A. (1).
2925 Hache (Marcel), sergent, né le 19 octobre 1920, Air E. O. (1).
2926 Roger (Jean-Marie), sergent, né le 17 février 1926, 2e R. A. (1).

5° *Spécialité: « Chiffreur ».*

(A compter du 31 mars 1952.)

325 Bauchet (Gabriel), adjudant-chef, né le 9 juillet 1913, D. A. T.
326 Lanoix (Maurice), sergent, né le 22 septembre 1929, B. A. 417.
327 Charpentier (Jean), sergent, né le 22 juin 1928, D. A. T.
328 Le Dean (René), sergent, né le 30 septembre 1929, C. T. A. 813.
329 Lombard (Georges), sergent, né le 20 juin 1929, C. A. 270.
330 Mantia (Raymond), sergent, né le 1er janvier 1926, C. T. A. 813.
331 Breillat (Alfred), sergent, né le 16 avril 1925, C. T. A. 813.
332 Guillaumon (Jacques), sergent-chef, né le 15 octobre 1927, C. T. A. 805.
333 Lebon (Roger), adjudant, né le 2 octobre 1918, D. A. T.
334 Marion (Pierre), sergent, né le 1er septembre 1924, C. T. A. 805.
335 Guichet (André), sergent-chef, né le 20 septembre 1921, B. A. 1/134.
336 Neithardt (Jacques), sergent, né le 1er juillet 1925, C. T. A. 802.
337 Bellynck (René), sergent-chef, né le 15 juin 1924, C. A. T. 801.
338 Marchi (Louis), sergent, né le 3 décembre 1925, B. A. 745.
339 Jegouzo (Maurice), sergent, né le 26 mai 1929, C. A. 270.
340 Liebe (René), sergent, né le 19 novembre 1929, C. A. T. 801.
341 Soullière (Amédée), sergent, né le 24 mai 1922, D. M. 647.
342 Gauthier (Marcel), sergent, né le 26 octobre 1928, C. A 270.
343 Tenet (André), sergent, né le 23 octobre 1927, C. T. A. 803.
344 Caillebot (Pierre), sergent-chef, né le 22 mars 1924, C. T. A. 806.
345 Morice (Robert), sergent, né le 18 décembre 1926, C. T. A. 802.
346 Danielou (André), sergent, né le 13 mai 1929, C. T. A. 806.
347 Guenot (Jean), sergent, né le 2 septembre 1930, C. T. A. 806.
348 Gérard (André), sergent-chef, né le 22 janvier 1924, C. T. A. 807.
349 Laumone (Roland), sergent-chef, né le 11 mai 1927, C. T. A. 806.

6° *Spécialité: « Moniteur d'éducation physique ».*

(A compter du 30 juillet 1947.)

123 Sotière (Victor), adjudant, né le 17 août 1917, C. M. 222 (1).
124 Giral (Louis), sergent, né le 19 août 1920, B. A. 240 (2).

(A compter du 1er mars 1952.)

125 Hache (Jean), sergent-chef, né le 2 février 1922, B. A. 741.
126 Messager (Marcel), sergent, né le 28 mai 1930, B. E. 120.
127 Giraud (Pierre), sergent, né le 11 juin 1928, B. A. 1/115.
128 Tiemann (Christian), sergent, né le 11 janvier 1927, C. A. 1/142.
129 Gouriou (Guy), sergent, né le 24 mai 1924, B. E. 745
130 Messager (Maurice), sergent, né le 28 mai 1930, B. E. 120.
131 Caudron (Charles), sergent, né le 12 octobre 1929, B. E. 2/723.
132 Harvel (Charles), sergent, né le 1er août 1927, B. A. 1/106.
133 Larchez (Armand), sergent, né le 15 mai 1926, B. A. 1/109.
134 Chiberry (Jacques), sergent, né le 7 septembre 1929, B. E. T. 127.
135 Padritge (Guy), sergent, né le 28 août 1929, B. A. 1/210.
136 Cazenave (Alexis), sergent, né le 5 décembre 1927, B. E. 721.

7° *Spécialité: « Maître d'hôtel ».*

(A compter du 19 septembre 1951.)

81 Couanne (Christian), sergent, né le 6 avril 1924, 2e R. A. (1).

(A compter du 12 novembre 1951.)

82 Perrin (Paul), sergent-chef, né le 8 avril 1923, air Algérie (1).

(A compter du 21 novembre 1951.)

83 Jacquier (Yves), adjudant, né le 2 août 1918, air Maroc (1).

(A compter du 1er mars 1952.)

84 Denhez (Jean-Marie), sergent-chef, né le 8 mars 1925, 2e R. A. (1).

8° *Spécialité: « Cuisinier ».*

a) Cuisinier-chef.

(A compter du 1er novembre 1949.)

805 Janin (Marcel), sergent, né le 16 novembre 1925, B. A. 170 (1).

b) Cuisinier de 1re classe.

(A compter du 1er novembre 1948.)

806 Janin (Marcel), sergent, né le 16 novembre 1925, B. A. 170 (1) (2).

c) Cuisinier de 2e classe.

(A compter du 22 mars 1949.)

807 Floury (Lucien), caporal-chef, né le 16 octobre 1926, Z. D. A. 901 (1).

(A compter du 24 novembre 1951.)

808 Nomblot (Emile), sergent, né le 6 janvier 1948, 1er R. A.
809 Trottier (Gaston), sergent, né le 28 janvier 1924, 2e es. ch.

(A compter du 18 décembre 1951.)

810 Wolff (Robert), caporal-chef, né le 23 mai 1924, G. I. A. A. A. 500.

Les intéressés sont classés dans leur nouvelle spécialité à compter de la date d'homologation des brevets octroyés par la présente décision.

Les affectations et grades portés sur cette décision sont ceux figurant aux dossiers des ayants droit lors de l'élaboration du présent travail. En cas de mutation, il y a lieu d'avertir la nouvelle formation du militaire en cause.

Les commandants d'unité voudront bien, chacun en ce qui le concerne, donner tous ordres nécessaires pour assurer la mise à jour rigoureuse des pièces matricules des intéressés.

(1) Reclassement.
(2) Régularisation.

Par décision n° 9300 SPAA/4/B en date du 23 mai 1952, le secrétaire d'Etat à l'air décerne les brevets suivants au personnel ci-après:

PERSONNEL NAVIGANT

Brevet militaire d'observateur en avion.

Sous-spécialité: « Navigateur ».

Le brevet militaire d' « Observateur en avion », sous-spécialité « Navigateur », est attribué, à compter du 15 avril 1952, aux élèves officiers de réserve ci-après (6e promotion, 1re fraction):

7441 Thiriet (Yves), aspirant de réserve, né le 29 mai 1929, B. E. 706.
7442 Dietz (André-L.), sergent de réserve, né le 5 février 1928, B. E. 706.
7443 Seguin (Jacques-E.), sergent de réserve, né le 9 septembre 1926, B. E. 706.
7444 Daudet (Louis-M.), sergent de réserve, né le 11 novembre 1928, B. E. 706.

Les intéressés sont classés dans leur nouvelle spécialité à compter de la date d'homologation des brevets octroyés par la présente décision.

Les affectations et grades portés sur cette décision sont ceux figurant aux dossiers des ayants droit lors de l'élaboration du présent travail. En cas de mutation, il y a lieu d'avertir la nouvelle formation du militaire en cause.

Nomination de sous-officiers de l'armée active de l'air.

Par décision en date du 28 mai 1952, les sous-officiers dont les noms suivent, inscrits au tableau d'avancement de l'année 1952 ou figurant sur les listes d'ancienneté des sous-officiers de carrière, sont nommés à compter du:

A. — 1er MARS 1952

ACTIVE

I. — **Au grade d'adjudant-chef.**

L'adjudant:

CORPS DU PERSONNEL NON NAVIGANT SPÉCIALISTE

Télémécanicien.

Puel (Georges-Gabriel-Paul).

II. — **Au grade de sergent-chef.**

CORPS DU PERSONNEL NON NAVIGANT DU SERVICE GÉNÉRAL

Fusilier de l'air.

2e tour (choix). Fourot (Raymond).
3e tour (choix). Coubladou (Marcel).
4e tour (ancienneté). Genois (Marius-Léon), né le 14 juillet 1914.

B. — 1er JUIN 1952

ACTIVE

I. — **Au grade d'adjudant-chef.**

Les adjudants:

a) CORPS DU PERSONNEL NAVIGANT

Pilote.

Adias (Jean-Sébastien).
Cappé (Henry-Joseph-François).
Blanchet (Roger-Georges-Marcel).
Nunzi (Augustin).
Dibon (Georges-Gustave).
Pillore (Marcel-Emile).
Verschoote (Gustave-Pierre-André).
Lemarié (Paul-Henri).
Marchand (Roger-Jules-Auguste).
Gardies (Paul-Henri).
Léon (Roger-Robert).
Jaffre (Louis-Marie).
Guérin (Paul-Jean-Marius).

Mitrailleur.

Cochois (Bernard-Félix-Julien).
Boissonnade (Marcel-Pierre).
Richard (Emile-Joseph-Fernand).

Radiotélégraphiste en avion.

Manick (Nicolas).
Warin (André).
Larriaut (Pierre).
Dugast (Edoardo).
Deleplanque (Henri-Jules-Joseph).
Debrosse (Hippolyte-Marc-Victor).

Parachutiste d'essai.

De Lucas (Gaëtan-Gilbert-Emile).

Mécanicien volant.

Dumazert (Maurice-Emile).
Chauvin (Pierre-Gustave-Maurice).
Levecq (Albert).
Hanouille (Maurice).
Aubert (Robert).
Bertrand (Robert-Antoine).
Lecalier (Raymond-Louis).
Bossu (Pierre-Louis).

b) CORPS DU PERSONNEL NON NAVIGANT SPÉCIALISTE

Mécanicien avion.

Battais (Victor).
Perruquet (Pierre).
Duranton (Marcel).
Gauthier (Roland-André).
Goisnard (Lucien-Charles).
Debourdeau (Jean).
Puech (Aimé-Jules-Jean-Louis).
Beaunier (Robert-Jean-Désiré).
Lastapis (Raymond-Henri-Jean).
Chenille (Pierre-Louis).
Girodolle (Jean).
Charbonnier (Jean-Roger).
Rufas (Louis-Robert).
Boilot (Léon-Amédée).
Thévenet (René).
Guyot (Jean-Petit).
Royer (Paul-Hubert).
Martin (André-Alfred).
Le Port (François-Vincent).
Iselli (Albert-Jean).
Chalamet (Elisée).
Pangaud (Guy-André).
Denis (André-Camille).
Collier (Gérard-Georges).
Guemas (Etienne-Joseph-Jean).
Jadot (Lucien-André-Arsène).
Moulin (René-Yvon).
Durand (Maurice-Gabriel).
Lecerf (Maurice-Albert).
Druon (Charles-Joseph).
Tueux (Michel-Clovis-Aimable).
Maizière (Maurice-Henri).
Pichon (Jean-Alexis).

Mécanicien armement.

Haure (Roger-Jean-Georges).
Adnet (René-Louis).
Steib (Pierre-Georges-Louis).
Paille (Robert-Simon).
Blanc (Clément-François-Gérard).
Boutron (Camille-Roger).
Angeli (Léon).

Télémécanicien.

Rancala (Raymond).
Mermillon (Roger).
Seveno (Roger-François-Joseph).
Vives (François-Justin).
Lecosse (Raymond-Aristide).
Bleneau (Jacques-Louis-Gabriel).
Dumoulin (Louis-Joseph-Emile).
Hénaut (René-Charles-Jean).
Vesan (Lucien-Désiré).
Platte (André-Emile).
Bertrand (Guy-Félix).
Santiago (Roger).
Saez (Henri).
Steiner (Eugène-Marius).
Pietrini (Auguste-Charles).
Tissut (André-Ennemond).
Caron (André-Elie-Joseph).
Grenier (Marcel-Jean).
Fabre (Jean-Bernard).
Lafon (Robert-Louis).
Leygonie (Lucien).
Leponce (Marcel-Léon).
Beraud (Claudius-Antoine).

Mécanicien équipement (bord et photo).

Mattei (Augustin-Pierre-Marie).
Laboucarie (André-Médéric).
Viarre (André-Germain).
Lacorre (Marc-Roger).
Bourret (Gaston).
Blanquine (André).
Leclerc (Pierre-Alfred-Charles).
Bruneau (Yves-Joseph).

Mécanicien atelier (toutes sous-spécialités).

Vincent (Georges-Eugène).
Desmares (Roger).
Lauze (Hubert-Fernand).
Muguet (Louis-Marie).
Robine (Pierre-Jean-Henri).
Sidan (Lucien-Henri).
Normand (Alfred-Victor).
Guilleminot (Marcel).
Colrat (Jean-Louis).

c) Corps du personnel non navigant du service général

Infirmier.

Naudin (Roger-Alcide).

Moniteur d'éducation physique.

Lacombe (Robert-Jean-Baptiste-Simon).
Morin (André-Léon-Désiré).
Marlinge (Jacques-François-Joseph).

Exploitant des transmissions.

Dujoux (Albert-Marcel).
Labelle (Gilbert-Albert-Augustin).

Musicien.

Plantive (Georges).

Secrétaire d'état-major.

Frenot (Georges-Albert-Gabriel).
Renard (Henri-Robert-Victor).
Lebont (Roger-André).
Loy (Pierre-Marie).
André (Albert-Fernand).
Briand (Guy-Louis-Jean).
Mothes (Jacques-René).
Totaro (Jean-Paul).
Hoffmann (Paul-Jules).
Blanc (Lucien-René).
Coulon (Paul-Maxime).
Couton (Marcel-Louis).
Lopez (Antoine).

Contrôleur adjoint d'opérations aériennes.

Richard (Maurice-François).

Contrôleur de piste.

Brunterch (André-Jean).
Laurenson (René-Laurent).
Rémond (Michel-Paul-Robert).
Rey (Eugène-Augustin).
Julien (André-Jacques).

Moniteur au sol d'entraînement au P. S. V.

Loire (Albert-Martin-Cornic).

Canonnier et mitrailleur de l'artillerie de l'air.

Madec (Marcel-Jean).

Fusilier de l'air.

Flatry (Joanny-Auguste).
Boudignon (Louis-Baptiste).
Mahon (Roger-Victor).
Gimenez (Manuel-Pierre).
Assens (Baptiste-François).
Gramusset (Henri-Marius-Anthelme).
Parisot (Emile-Louis).
Cherrier (Roland-Henri).
Voelker (Henri-Adam).
Mortuaire (Gilbert-Robert).

Sécurité incendie.

Froude (Guy).

Gérant de mess.

Guitard (Pierre-Eloi-Augustin).
Cailliette (Yvon-René-Valentin).

Comptable.

Prel (René).
Bouchet (Hippolyte).
Disdier (Roger-Hilaire).
Goujon (Paul-Jean).

II. — Au grade d'adjudant.

Les sergents-chefs :

a) Corps du personnel navigant

Pilote.

2e tour (choix). Brenot (Philippe-Auguste).
3e tour (choix). Delmonaco (Charles-Antoine-Alezio).
4e tour (ancienneté). Carlotti (Henri), né le 19 janvier 1921.
1er tour (choix). Bochard (Pierre-Denis).
2e tour (choix). Goeyles (René-Jean).
3e tour (choix). Lia-Aragnouet (Marcel).
4e tour (ancienneté). Regnault (Claude), né le 15 mars 1920 (1).
1er tour (choix). Franck (Bernard-Denis).
2e tour (choix). Carrère (Augustin-Gustave-Prosper).
3e tour (choix). Dalloz (André-Eugène).
4e tour (ancienneté). Leroy (Kléber), né le 25 mars 1921.
1er tour (choix). Le Bot (Maurice).
2e tour (choix). Froger (Raymond-Bernard).

Mitrailleur.

3e tour (choix). Mengual (Joseph).
4e tour (ancienneté). Taymont (Roland), né le 7 juillet 1921.
1er tour (choix). Guichemerre (Louis-Henry-Mary).

Radiotélégraphiste en avion.

1er tour (choix). Etchebarne (Jean-Baptiste).
2e tour (choix). Fleury (Léon-Albert-Auguste).
3e tour (choix). Marcoud (Jean-Marcel).
4e tour (ancienneté). Hubert (Charles), né le 7 mai 1921.

Mécanicien volant.

2e tour (choix). Coudeire (Albert-Paul).
3e tour (choix). Fechino (Jean-Antoine).
4e tour (ancienneté). Mouillefarine (Pierre), né le 13 octobre 1918.
1er tour (choix). Fauvel (Marcel-Emile).
2e tour (choix). Lemaire (Jean).

b) Corps du personnel non navigant spécialiste

Mécanicien avion.

2e tour (choix). Roqua (Roger-Jean-Antoine).
3e tour (choix). Labastarde (Gérard-Louis-Aimé).
4e tour (ancienneté). Lebronnec (Pierre), né le 1er mai 1922 (1).
1er tour (choix). Grivot (Lucien).
2e tour (choix). Clerlande (Yves-Marcel).
3e tour (choix). Lasserre (Pierre-Yves).
4e tour (ancienneté). Le Guehennec (Jean), né le 4 février 1918.
1er tour (choix). Bringau (Marcel-Charles).
2e tour (choix). Jaulin (Calixte-Victorin).
3e tour (choix). Rocle (Michel-Louis).
4e tour (ancienneté). Sarraille (Robert), né le 18 mai 1921 (1).
1er tour (choix). Milhau (André-René-Emile).
2e tour (choix). Jego (Eugène-Louis).
3e tour (choix). Blanc (Guy).
4e tour (ancienneté). Garry (Georges), né le 4 juin 1919 (1).
1er tour (choix). Pierre (Gaëlan Yves).
2e tour (choix). Dumas (André-Emilien).
3e tour (choix). Frigout (Charles).
4e tour (ancienneté). Darnaude (Pierre), né le 27 mai 1921.
1er tour (choix). Borda (Jean-Roger).
2e tour (choix). Boyer (Raymond-Jean-Albert).
3e tour (choix). Ramadier (Jean-Louis).
4e tour (ancienneté). Bonamich (André), né le 8 juillet 1920.
1er tour (choix). Baraquet (Jean-Eugène).
2e tour (choix). Man (Léon-André).
3e tour (choix). Théron (René-Marcel).
4e tour (ancienneté). Darnaud (Roger), né le 11 octobre 1921.
1er tour (choix). Noirot (Jean).
2e tour (choix). Dérédain (Wilbert).

Mécanicien armement.

2e tour (choix). Serrate (Sylvain-André).
3e tour (choix). Noblet (Maurice-Auguste).
4e tour (ancienneté). Barraud (Roger), né le 27 septembre 1919.
1er tour (choix). Blanc (René).
2e tour (choix). Wachs (Maurice-François).
3e tour (choix). Lapouge (Louis).
4e tour (ancienneté). Nozies (Marcel), né le 1er novembre 1922.
1er tour (choix). Baudias (Lucien-Pierre).
2e tour (choix). Roy (Paul-Edgard).

Télémécanicien.

1er tour (choix). Jeanjean (Paul-Raoul).
2e tour (choix). Potdevin (Jean-Maurice).
3e tour (choix). Jolivet (Pierre-Jacques).
4e tour (ancienneté). Papin (Pierre), né le 8 janvier 1922.
1er tour (choix). Bartholin (Pierre-Marie).
2e tour (choix). Paubin (Robert).
3e tour (choix). Guern (Jean-François).

(1) Inscrit au tableau d'avancement.

4e tour (ancienneté). Gerand (Jacques), né le 29 août 1923.
1er tour (choix). Barthet (Jean).
2e tour (choix). Carrère (Lucien-Jean-François).
3e tour (choix). Beaumatin (Jean-René).
4e tour (ancienneté). Ors (Vincent), né le 11 mars 1915 (1).
1er tour (choix). Le Dain (Denis-Joseph).
2e tour (choix). Viala (Joseph-Georges-Raymond).
3e tour (choix). Vuillermoz (Pierre-René-Constant).
4e tour (ancienneté). Bernard (François), né le 11 avril 1923.

Mécanicien équipement (bord et photo).

2e tour (choix). Martinet (Georges-Jean).
3e tour (choix). Brunetti (René-Landry).
4e tour (ancienneté). Durupt (Pierre), né le 7 avril 1921.
1er tour (choix). Maymon (Albert).
2e tour (choix). Marcouiller (Jacques-Abel-Georges).

Mécanicien atelier (toutes sous-spécialités).

3e tour (choix). Mousnier (Roger-François).
4e tour (ancienneté). Varaillon (André), né le 20 février 1923.
1er tour (choix). Coutier (Jules-Eugène).
2e tour (choix). Léger (André-Lucien).
3e tour (choix). Musset (Guy-Fernand).
4e tour (ancienneté). Mondon (Louis), né le 21 avril 1918.
1er tour (choix). Escalère (Emile-Jean).
2e tour (choix). Guyot (Clément-Guy).
3e tour (choix). Paganelli (Simon-Jean).
4e tour (ancienneté). Chevreux (Louis), né le 29 septembre 1923.
1er tour (choix). Botello (Georges-Victor-Léon).
2e tour (choix). Coutou (Pierre-Edmond).
3e tour (choix). Aubin (Gilles-Jean-Ernest).
4e tour (ancienneté). Micheletti (Séraphin), né le 3 décembre 1923.
1er tour (choix). Wermeister (René-François).

c) Corps du personnel non navigant du service général

Infirmier.

3e tour (choix). Bernard (Pierre-Hostein-Claude).
4e tour (ancienneté). Cariou (Hervé), né le 11 avril 1919.
1er tour (choix). Vanopbrocke (Jean).

Moniteur d'éducation physique.

3e tour (choix). Demoustier (Marcel).
4e tour (ancienneté). Petitlaurent (Pierre), né le 1er juillet 1918.

Exploitant des transmissions.

1er tour (choix). Seners (Gilbert-Marcel).
2e tour (choix). Caille (Raymond).
3e tour (choix). Rakotomalala (Louis-Pierre).
4e tour (ancienneté). Miserie (René), né le 20 mars 1922.
1er tour (choix). Lamoure (Pierre-Gérard).
2e tour (choix). Bertrand (Edouard-Louis-Marcel).
3e tour (choix). Lavaud (Yvan-Antonin).
4e tour (ancienneté). Gallienne (Claude), né le 1er novembre 1923.
1er tour (choix). Sergent (Gilbert-Gustave).
2e tour (choix). Casalegno (Henri).

Musicien.

Veillon (Armand).

Chiffreur.

3e tour (choix). Miellet (Marcel-Hubert).
4e tour (ancienneté). Cornesse (René), né le 21 mars 1923.
1er tour (choix). Cros (Ferdinand).

Secrétaire d'état-major ou dactylographe.

1er tour (choix). Huguet (Roger-Henri-Marcel).
2e tour (choix). De Looze (Robert-Alfred).
3e tour (choix). Falgairolle (Jean-Albert).
4e tour (ancienneté). Solignat (Guy), né le 26 juin 1919.
1er tour (choix). Dabé (André).
2e tour (choix). Darrot (Pierre-Victor).
3e tour (choix). Heras (Fernand-Raphaël).
4e tour (ancienneté). Menneglier (Robert), né le 9 mai 1917.
1er tour (choix). Miglianico (Maurice-Marcel).
2e tour (choix). Cluzel (Fernand-Léon-Ernest).
3e tour (choix). Coquelou (Jean-Marie-Antonin).
4e tour (ancienneté). Lefranc (Georges), né le 11 août 1919.
1er tour (choix). Clenin (Marcel).
2e tour (choix). Pailler (Maurice-Henri).
3e tour (choix). Huhn (René).

(1) Inscrit au tableau d'avancement.

4e tour (ancienneté). Perra (Guy), né le 18 avril 1921.
1er tour (choix). Terroir (Marcel-Paul).
2e tour (choix). Ors (Armand).
3e tour (choix). Py (Pierre).
4e tour (ancienneté). Filippi (Georges), né le 23 janvier 1920.
1er tour (choix). Devaux (Albert-Emile).
2e tour (choix). Serpaud (Henry-Marcel).
3e tour (choix). Moullet (Marceau-Adrien).
4e tour (ancienneté). Roux (Léonce), né le 20 octobre 1920.
1er tour (choix). Sallan (Emile).
2e tour (choix). Pomian (Gilbert-Paul).
3e tour (choix). Mainguy (Raymond).
4e tour (ancienneté). Delqueyroux (Paul), né le 6 novembre 1918.
1er tour (choix). Eynard (Roger-Pierre).
2e tour (choix). Jouani (Bernard-Alfred).
3e tour (choix). Chiron (Joseph).
4e tour (ancienneté). Dat (Paul), né le 2 février 1923.
1er tour (choix). Soullier (Jean-Marcel-Auguste).
2e tour (choix). Sauvaud (Jean-Henri).
3e tour (choix). Tubière (Pierre-Jean-Michel).
4e tour (ancienneté). Brezillon (Jacques), né le 17 février 1923.
1er tour (choix). Coffin (Claude-Gilbert).
2e tour (choix). Besnier (Georges).

Contrôleur adjoint d'opérations aériennes.

3e tour (choix). Saint-Paul (Arthémon-Louis-Germain).
4e tour (ancienneté). Fouque (Léonce), né le 11 novembre 1920.

Contrôleur de piste.

3e tour (choix). Maumas (Pierre).
4e tour (ancienneté). Pivard (Jean), né le 4 mai 1916 (1).
1er tour (choix). Le Guiff (Roger-Pierre-Victor).

Moniteur au sol d'entraînement au P. S. V.

2e tour (choix). Roques (Pierre-Guy-Yves).

Météorologiste.

2e tour (choix). Bagardie (Roger-Lucien).

Fusilier de l'air.

1er tour (choix). Peretto (Maxime).
2e tour (choix). Bresse (Henri-Antoine).
3e tour (choix). Floquet (Aimé).
4e tour (ancienneté). Gardier (André), né le 9 novembre 1911.
1er tour (choix). Peycher (Roland-Marcelin-Marcel).
2e tour (choix). Lacave (Emile-Jean).
3e tour (choix). Clauw (Valère).
4e tour (ancienneté). Angelvy (Roger), né le 1er juin 1919.
1er tour (choix). Chassot (Edouard-Raymond).
2e tour (choix). Arnou (Marie-Joseph-Albert).
3e tour (choix). Pestre (Marcel-Georges).
4e tour (ancienneté). Robinet (Gaston), né le 22 avril 1917.
1er tour (choix). Thivet (Jean-Paul).
2e tour (choix). Berthon (Raymond).
3e tour (choix). Aguilas (Manuel).
4e tour (ancienneté). Gloeckler (Charles), né le 29 septembre 1919.
1er tour (choix). Pelorjas (Jean-Marius).

Sécurité incendie.

3e tour (choix). Vincent (Théophile-Paul).
4e tour (ancienneté). Llobères (Maurice), né le 6 novembre 1920 (1).
1er tour (choix). Marchetti (Jean-Baptiste-Dominique).

Maître d'hôtel.

3e tour (choix). Lacombe (Roger).
4e tour (ancienneté). Corvisy (Maurice), né le 22 septembre 1912.
1er tour (choix). Klein (Paul-Théodore).
2e tour (choix). Pompier (Jules).

Les sergents-majors et sergents-chefs:

Comptable.

2e tour (choix). Renault (Robert-René).
3e tour (choix). Lannaud (Marcel-René).
4e tour (ancienneté). Fontaine (Georges), né le 28 octobre 1922.
1er tour (choix). Lequeux (Pierre-Maurice-Germain).
2e tour (choix). Mouray (Marcel-Jean).
3e tour (choix). Castaing (Pierre-Jean).
4e tour (ancienneté). Sudour (Louis), né le 10 avril 1923.
1er tour (choix). Donnet (Charles-Yves-Gabriel).
2e tour (choix). Moreau (Joseph-Marie-Louis).

(1) Inscrit au tableau d'avancement.

Les sergents-chefs:

Expert textiles et cuirs.

3e tour (choix). Muirel (Roger-Georges).
4e tour (ancienneté). Cochen (Pierre), né le 9 février 1922.

III. — **Au grade de sergent-major.**

Les sergents-chefs et sergents:

Comptable.

2e tour (choix). Coudroy (Paul).
3e tour (choix). Mathiot (Bernard-Pierre-Marcel).
4e tour (ancienneté). Broband (René), né le 9 novembre 1924.
1er tour (choix). Laberne (Gilbert-Georges).
2e tour (choix). Nicolas (Henri-Lucien).
3e tour (choix). Delhaye (Pierre-Arthur).
4e tour (ancienneté). Tisserand (Philadelphe), né le 4 juillet 1923.
1er tour (choix). Ambert (Jean-Bertrand).
2e tour (choix). Hamon (Joseph).
3e tour (choix). Chaumont (Bernard-Albert).
4e tour (ancienneté). Gree (Bernard), né le 14 février 1923 (1).
1er tour (choix). Diot (Jean-Hubert).
2e tour (choix). Constant (Pierre-Robert).
3e tour (choix). Odeau (Pierre-Germain-Edouard).
4e tour (ancienneté). Duchez (Arsène), né le 28 mai 1923.
1er tour (choix). Poezevara (Yves).
2e tour (choix). Dumont (Georges-Alexandre).
3e tour (choix). Charron (Raymond-François-Gustave).
4e tour (ancienneté). Lalanne (Robert), né le 29 avril 1923.
1er tour (choix). Mançais (Pierre-René-André).
2e tour (choix). Paulet (René-Georges).
3e tour (choix). Albert (Roland-René).
4e tour (ancienneté). Imbeaux (Lucien), né le 29 mars 1925.
1er tour (choix). Nicolas (Marcel-Gustave).
2e tour (choix). Sergeat (Marcel).
3e tour (choix). Loffron (Paul-Philibert-Abel).
4e tour (ancienneté). Pavue (Eugène), né le 23 janvier 1922 (1).
1er tour (choix). Barrault (André-Bernard-Fernand).
2e tour (choix). Chauvin (Guy-Rémi-Théodore).
3e tour (choix). Roux (Vincent-François).
4e tour (ancienneté). Bailleul (Guy), né le 16 janvier 1926.
1er tour (choix). Ournac (Robert-Marcel).
2e tour (choix). Auclair (Georges-Louis).
3e tour (choix). Rungeat (François-Louis).
4e tour (ancienneté). Duval (Louis), né le 24 février 1926.
1er tour (choix). Gervais (Claude).
2e tour (choix). Guignard (Yvon-Alfred).
3e tour (choix). Le Moigne (André-Georges-Jean).
4e tour (ancienneté). Desvergne (Henri), né le 24 avril 1925.
1er tour (choix). Figadère (Augustin-Marceau).

IV. — **Au grade de sergent-chef.**

Les sergents:

a) Corps du personnel navigant

Pilote.

2e tour (choix). Bonhoure (André).
3e tour (choix). Grimmer (Jean-Paul).
4e tour (ancienneté). Joulou (Maurice), né le 21 juillet 1926.
1er tour (choix). Bex (Pierre-Lucien).
2e tour (choix). Darnaud (André).
3e tour (choix). Noirot (Aimé).
4e tour (ancienneté). Grobier (Robert), né le 22 janvier 1919.
1er tour (choix). Housse (Robert-Raymond-René).
2e tour (choix). Mettray (Jacques-Louis-Bernard).

Mitrailleur.

2e tour (choix). Berthomier (Georges-Robert).
3e tour (choix). Fromenteau (Jean-Louis).
4e tour (ancienneté). Liste épuisée.
1er tour (choix). Polge (Maurice-Frédéric).

Radiotélégraphiste en avion.

1er tour (choix). Joulain (Bernard-Alphonse).
2e tour (choix). Zeller (Emile-Charles-Jean).
3e tour (choix). Laborde (Gilbert-Jean-François).
4e tour (ancienneté). Charles (Louis), né le 9 février 1926 (1).
1er tour (choix). Chesneau (Albexrt-Edouard).
2e tour (choix). Gadois (Serge-Gabriel).
3e tour (choix). Mirta (Marc-Luc).
4e tour (ancienneté). Strub (Bernard), né le 28 novembre 1927.
1er tour (choix). Lozes (André-Jean).
2e tour (choix). Dagouat (Jacques-Michel).
3e tour (choix). Pugieu (Adrien-Louis).
4e tour (ancienneté). Andrieu (Louis), né le 1er janvier 1927.
1er tour (choix). Deroy (Pierre).
2e tour (choix). Trebillac (Jean-Auguste).
3e tour (choix). Laget (Jacques).
4e tour (ancienneté). Liste épuisée.

Mécanicien volant.

3e tour (choix). Paty (Robert-Dominique).
4e tour (ancienneté). Dufour (René), né le 2 juillet 1926.
1er tour (choix). Leguay (Jacques-Léon).
2e tour (choix). Elard (Antoine).
3e tour choix). Guérard (Paul-Henry).
4e tour (ancienneté). Chartier (Georges), né le 1er septembre 1923.
1er tour (choix). Clere (Joseph).
2e tour (choix). Turcan (Louis-Ernest-Jean).
3e tour (choix). Lavigne (Roger).
4e tour (ancienneté). Cabaud (Gérard), né le 11 juillet 1926.
1er tour (choix). Monnier (Pierre-Robert).

b) Corps du personnel non navigant spécialiste

Mécanicien avion.

1er tour (choix). Marcoul-Lagorce (Jean-Adrien).
2e tour (choix). Croenne (Jean-Edouard).
3e tour (choix). Dumontet (Victor).
4e tour (ancienneté). Dupouy (Pierre), né le 6 août 1925.
1er tour (choix). Néel (Paul-Marie).
2e tour (choix). Dubreuil (Henry-Georges).
3e tour (choix). Piednoir (Raymond-François).
4e tour (ancienneté). Lantier (Jean), né le 13 juillet 1924.
1er tour (choix). Chalon (Jean).
2e tour (choix). Saclet (André-Jules-Fernand).
3e tour (choix). Drouard (Louis).
4e tour (ancienneté). Coudin (Marcel), né le 7 août 1925.
1er tour (choix). Marion (Charles-Maurice).
2e tour (choix). Bihler (Charles-Joseph).
3e tour (choix). Curutchet (Pierre).
4e tour (ancienneté). Tessier (André), né le 7 décembre 1924.
1er tour (choix). Gailleton (Gabriel-Joseph).
2e tour (choix). Mothion (Roger).
3e tour (choix). Laurent (Louis-André).
4e tour (ancienneté). Fages (Bernard), né le 5 mai 1927.
1er tour (choix). Lanot (Jean).
2e tour (choix). Benessy (Gérard-Louis).
3e tour (choix). Grondin (Marcel).
4e tour (ancienneté). Bohain (Guy), né le 23 juin 1925.
1er tour (choix). Dufaut (Germain-Guy-Lucien).
2e tour (choix). Potis (Harold).
3e tour (choix). Gourlay (Jean-Yves).
4e tour (ancienneté). Ducloux (James), né le 1er janvier 1924 (1).
1er tour (choix). Largillière (Raymond-Aimable).
2e tour (choix). Lahitte (Louis).
3e tour (choix). Branchut (Daniel-André).
4e tour (ancienneté). Guillon (Henri), né le 27 juin 1925.
1er tour (choix). Clinch (Roger-René).
2e tour (choix). Laborde (René-Jean-Yves).
3e tour (choix). Cachot (Robert-Arsène).
4e tour (ancienneté). Lidoine (Yves), né le 23 février 1926.
1er tour (choix). Collin (Lucien-Louis).
2e tour (choix). Clément (Elie-Louis).
3e tour (choix). Deniel (Louis-Victor-Eugène).
4e tour (ancienneté). Coudurier (André), né le 30 août 1926.
1er tour (choix). Le Gouallec (Aimé-Marie).
2e tour (choix). Mouvault (René).
3e tour (choix). Morice (Jean).
4e tour (ancienneté). Schaller (René), né le 28 juillet 1924.
1er tour (choix). Morot (Jean-Robert).
2e tour (choix). Bouché (André-Gabriel).
3e tour (choix). Jamen (Simon-Honoré).
4e tour (ancienneté). Barbe (Roger), né le 13 septembre 1927 (1).
1er tour (choix). Cozic (Joseph).
2e tour (choix). Lacoste (Albert-Jean).
3e tour (choix). Audebaud (Rémy-Jean-Henri).
4e tour (ancienneté). Lahet (Louis), né le 16 octobre 1927.
1er tour (choix). Maixandeau (Georges-André).
2e tour (choix). Estienne (Joseph-Henri).
3e tour (choix). Collet (Gilbert-Christian-René).
4e tour (ancienneté). Chevalier (Michel), né le 19 décembre 1925.

(1) Inscrit au tableau d'avancement.

(1) Inscrit au tableau d'avancement.

Mécanicien armement.

2e tour (choix). Jamet (Paul).
3e tour (choix). Portal (Jean-Marie-Louis).
4e tour (ancienneté). Festuot (Robert), né le 9 mars 1924.
1er tour (choix). Ruitort (Marcel-Michel).
2e tour (choix). Pages (Claude).
3e tour (choix). Grosjean (Maurice-Louis-René).
4e tour (ancienneté). Taimiot (Gérard), né le 21 mars 1926.
1er tour (choix). Pauillac (Guy-Louis).

Télémécanicien.

2e tour (choix). Sismondini (Henri-Jean-Baptiste).
3e tour (choix). David (Louis).
4e tour (ancienneté). Beuf (Maurice), né le 23 novembre 1925.
1er tour (choix). Syfosse (Roger-Julien).
2e tour (choix). Tellier (Jean-Marie).
3e tour (choix). Bagot (Yves-Emilien).
4e tour (ancienneté). Fournier (Jean), né le 2 mai 1926.
1er tour (choix). Barthes (Ludovic-Marius-Joseph).
2e tour (choix). Gascuel (Paul-Laurent).
3e tour (choix). Belle (André).
4e tour (ancienneté). Zeller (Jean), né le 29 mai 1926 (1).
1er tour (choix). Ruault (Roland-Jean-Paul).
2e tour (choix). Sabatier (René-Pierre).
3e tour (choix). Noel (André-Michel).
4e tour (ancienneté). Gauffeny (Pierre), né le 17 mars 1925.
1er tour (choix). Derrien (Jean).
2e tour (choix). Deville (Raymond).
3e tour (choix). Maffre (Michel-Jean).
4e tour (ancienneté). Pinson (Théophile), né le 14 mars 1925 (1).
1er tour (choix). Herodet (Michel).
2e tour (choix). Audric (Emile-Paul).
3e tour (choix). Reboul (Max-Adrien-Rémi).
4e tour (ancienneté). Filippi (Pierre), né le 2 mars 1926.
1er tour (choix). Durand (Elie-Paul-François).
2e tour (choix). Corbet (Edmond-Charles).
3e tour (choix). Paillet (Jean).
4e tour (ancienneté). Rimbault (Roger), né le 24 avril 1925 (1).
1er tour (choix). David (Jean-Georges).
2e tour (choix). Chaplain (Henri).
3e tour (choix). Lamarque (Clément-Léon).
4e tour (ancienneté). Isnard (Jean), né le 29 décembre 1925 (1).
1er tour (choix). Calin (Roland-Louis).
2e tour (choix). Georgelin (Marcel-François).
3e tour (choix). Cloarec (Robert).
4e tour (ancienneté). Rousseau (Georges), né le 14 août 1923.
1er tour (choix). Thomas (Norbert-Yvan).
2e tour (choix). Armand (Pierre-Marie-Louis).
3e tour (choix). Daniel (Guy-Jean-Nicolas).
4e tour (ancienneté). Dudoignon (Pierre), né le 20 avril 1926.
1er tour (choix). Bertrand (Jean-Jacques).
2e tour (choix). Alloncle (Roger).
3e tour (choix). Reynaud (Louis-Honoré).
4e tour (ancienneté). Paganotti (Marcel), né le 14 août 1925.
1er tour (choix). Delannoy (Gérard-Georges).
2e tour (choix). Butin (Jules-Eugène-André).
3e tour (choix). Vives (André-Jean).
4e tour (ancienneté). Thevenot (Lucien), né le 1er janvier 1923.
1er tour (choix). Risch (Jean-François).
2e tour (choix). Prevot (André).
3e tour (choix). Thomas (Jean-Paul).
4e tour (ancienneté). Alain (Louis), né le 12 juillet 1923.
1er tour (choix). Collin (Michel-Victor-Jacques).
2e tour (choix). Wuilfert (René-Ernest-Gilbert).
3e tour (choix). Comets (Pierre).
4e tour (ancienneté). Saint-Thomas (François), né le 26 décembre 1927.
1er tour (choix). Villeger (Raymond-Marcel).
2e tour (choix). Ducottret (Robert-Pierre).
3e tour (choix). Foulachon (Raymond-Fernand).
4e tour (ancienneté). Rousseau (Michel), né le 21 février 1927.
1er tour (choix). Angelier (Henri-René).
2e tour (choix). Martinetti (Joseph).

Mécanicien électricien.

2e tour (choix). De Winne (Albert-François).
3e tour (choix). Trefcon (Pierre).
4e tour (ancienneté). Prediger (René), né le 14 septembre 1927.
1er tour (choix). Sugg (René-Eugène-Paul).

(1) Inscrit au tableau d'avancement.

Mécanicien équipement (bord et photo).

1er tour (choix). Mercier (Roger).
2e tour (choix). Agea (Henri-Joseph-Antoine).
3e tour (choix). Boulaire (Maurice).
4e tour (ancienneté). Mohorade (Pierre), né le 9 janvier 1926.
1er tour (choix). Perret (Adrien-Joseph-Marie).
2e tour (choix). Lemaire (Henri-Louis-Alexandre).
3e tour (choix). Ramir (Roger-Jean-Georges).
4e tour (ancienneté). Nalin (Jean), né le 17 décembre 1926.
1er tour (choix). Quijou (Michel-Yves).
2e tour (choix). Fabre (Jacques).
3e tour (choix). Li-Vigni (Saint).
4e tour (ancienneté). Fleureau (Lucien), né le 26 janvier 1925.
1er tour (choix). Reyt (Jean-Marie-Eugène).
2e tour (choix). Dart (Robert-Raoul).
3e tour (choix). Simon (Armand).
4e tour (ancienneté). Grosjean (Louis), né le 8 septembre 1927.
1er tour (choix). Vincent (Serge-Baptiste-Louis).
2e tour (choix). Diruit (André).
3e tour (choix). Menaert (Roland-Roger).
4e tour (ancienneté). Givelet (Claude), né le 24 mars 1925.

Mécanicien atelier (toutes sous-spécialités).

3e tour (choix). Palisson (Roland-Charles-Marie).
4e tour (ancienneté). Mathieu (André), né le 16 mars 1925.
1er tour (choix). Hureau (Guy-Adelphie).
2e tour (choix). Bisiaux (Yvon).
3e tour (choix). Soulat (Robert-Jean-Camille).
4e tour (ancienneté). Baudrier (René), né le 21 décembre 1920.
1er tour (choix). Ferre (Paul).
2e tour (choix). Bourgain (Louis-Marie).
3e tour (choix). Le Maout (Jean-Pierre).
4e tour (ancienneté). Limacher (Charles), né le 13 juin 1924 (1).
1er tour (choix). Gennari (Henri-Louis).
2e tour (choix). Pedroli (Raymond-Pierre).
3e tour (choix). Lantheaume (Noël).
4e tour (ancienneté). Husson (Jean), né le 26 août 1922.
1er tour (choix). Zimmer (Georges-André).
2e tour (choix). Bouyer (Louis-Marcel).
3e tour (choix). Cordonnier (Fernand-Roger-Eugène).
4e tour (ancienneté). Tartarin (Louis), né le 10 avril 1926 (1).
1er tour (choix). Durand (Claude-Roger-Célestin).
2e tour (choix). Raidelet (Albert).
3e tour (choix). Rigagneau (Michel-Maurice).
4e tour (ancienneté). Matthys (Ursmar), né le 6 août 1925.
1er tour (choix). Pessah (Roger-Albert).
2e tour (choix). Pradelle (Maurice-Marcel).
3e tour (choix). Aubert (Jean-Jules).
4e tour (ancienneté). Desmoulin (Roger), né le 6 mai 1925.
1er tour (choix). Rivière (Serge).
2e tour (choix). Cadot (Louis).
3e tour (choix). Mulet (Jacques).
4e tour (ancienneté). Gama (Marcel), né le 25 avril 1925.
1er tour (choix). Sarrazin (René-Armand).

c) Corps du personnel non navigant du service général

Infirmier.

1er tour (choix). Dubo (Maximin-Emile).
2e tour (choix). Bourhis (Emile-Joseph-Marie).
3e tour (choix). Briton (Roger-Henri-Georges).
4e tour (ancienneté). Varry (Michel), né le 21 juillet 1927.

Moniteur d'éducation physique.

2e tour (choix). Tardieu (Maurice-Henri).
3e tour (choix). Ibanez (Robert).
4e tour (ancienneté). Bredoire (Robert), né le 26 octobre 1924.
1er tour (choix). Ebstein (Raoul).

Exploitant des transmissions.

2e tour (choix). Fournier (Louis).
3e tour (choix). Rouvière (Henri-Louis-Roger-Basile).
4e tour (ancienneté). Marbot (Henri), né le 27 avril 1924.
1er tour (choix). Biren (Claude-Gaston).
2e tour (choix). Zullan (Roger-Louis).
3e tour (choix). Bellivier (Lucien-Roger).
4e tour (ancienneté). Laxenaire (Jacques), né le 4 octobre 1924.
1er tour (choix). Bourrelly (Roger-Noël).
2e tour (choix). Sallé (Roger-Eugène-André).
3e tour (choix). Bellefont (Gilbert).

(1) Inscrit au tableau d'avancement

4e tour (ancienneté). Fromont (Robert), né le 29 janvier 1925.
1er tour (choix). Fromion (Yves-Jacques).
2e tour (choix). Lamborot (Guy).
3e tour (choix). Uhaud (Jean-Georges-Henri).
4e tour (ancienneté). Pinel (Robert), né le 5 octobre 1923 (1).
1er tour (choix). Couso (François).
2e tour (choix). Mocci (Henri).
3e tour (choix). Cossardeaux (Serge).
4e tour (ancienneté). Megevand (Maurice), né le 7 juillet 1924 (1).
1er tour (choix). Lezat (Louis).
2e tour (choix). Doppler (Joseph-Camille).

Musicien.

Tarradellas (André-Jean).
Bustin (Roger).

Chiffreur.

3e tour (choix). Nicolas (Pierre-Henry).
4e tour (ancienneté). Lamiable (Robert), né le 18 août 1924.

Secrétaire dactylo.

2e tour (choix). Wall(Pierre-Maurice Jean).
3e tour (choix). Gruzelle (René-Louis).
4e tour (ancienneté). Hache (Marcel), né le 19 octobre 1920 (1).
1er tour (choix). Bardelay (Marcel-Jean-François).
2e tour (choix). Duprey (Pierre-Gustave-Léon).
3e tour (choix). Dubosc (Jean).
4e tour (ancienneté). Laplace (André), né le 26 mars 1923.
1er tour (choix). Viard (Roger).
2e tour (choix). Grocq (Michel-Amédée).
3e tour (choix). Perrier (Jean-Daniel).
4e tour (ancienneté). Faure (Pierre), né le 26 avril 1925.
1er tour (choix). Morvan (Jean-Marie).
2e tour (choix). Salles (Jacques-Théodore-Jean).
3e tour (choix). Chesnais (Jean).
4e tour (ancienneté). Brehier (Jean), né le 4 août 1923.
1er tour (choix). Simonnet (Pierre-Lucien).
2e tour (choix). Petitjean (Yvan-Henri).
3e tour (choix). Vannier (André-Jean).
4e tour (ancienneté). Baultheney (Christian), né le 16 mars 1926.
1er tour (choix). Chanon (Charles).
2e tour (choix). Warin (André-Jean).
3e tour (choix). Reverseau (Gaston-Maurice).
4e tour (ancienneté). Boidi (Marcel), né le 5 août 1923 (1).
1er tour (choix). Caillaud (Henri-Georges).
2e tour (choix). Decarnelle (Joseph-Henri-René).
3e tour (choix). Rosier (Jean-Angel).
4e tour (ancienneté). Lemaire (Alphonse), né le 27 décembre 1923 (1).
1er tour (choix). Moraine (Henri).
2e tour (choix). Farnaud (Jean-Hugues-Gustave).
3e tour (choix). Lacaze (André-Jean).
4e tour (ancienneté). Cognet (Marcel), né le 8 juin 1920 (1).
1er tour (choix). Gominet (Roland).
2e tour (choix). Pergoud (Emile-Jean).
3e tour (choix). Pignot (Henri-René-Ernest).
4e tour (ancienneté). Varoqueaux (Maurice), né le 2 janvier 1927.
1er tour (choix). Beyt (Victor-Robert-Paul).
2e tour (choix). Guerrier (Jean-Emile).
3e tour (choix). Neau (Henri-James).
4e tour (ancienneté). Delrieu (Georges), né le 22 avril 1924.
1er tour (choix). Haas (Jacques-Emile).
2e tour (choix). Tiffault (André-Louis-Maurice).

Contrôleur adjoint d'opérations aériennes.

3e tour (choix). Jeanjean (René-André).
4e tour (ancienneté). Delaire (Gaston), né le 13 septembre 1926.
1er tour (choix). Fosset (Robert-Marcel).
2e tour (choix). Veron (William-James).

Contrôleur de piste.

3e tour (choix). Antona (Félix-Crescent).
4e tour (ancienneté). Dupré (Jean), né le 26 octobre 1926.

Météorologiste.

1er tour (choix). Grisoni (Pierre).
2e tour (choix). Boulot (Armand-Etienne).

(1) Inscrit au tableau d'avancement.

Fusilier de l'air.

1er tour (choix). Campin (Michel-Georges).
2e tour (choix). Charlier (Marcel).
3e tour (choix). Radière (Georges-Emile).
4e tour (ancienneté). Fesquet (Gaston), né le 29 mars 1923.
1er tour (choix). Tallonneau (Antoine-Georges).
2e tour (choix). Deluard (Yves-Louis).
3e tour (choix). Massoni (Gratien).
4e tour (ancienneté). Caddoux (Henri), né le 7 novembre 1923
1er tour (choix). Boulet (Roger-Louis).
2e tour (choix). André (Amédée-Henri).
3e tour (choix). Felgerolle (René-Raymond).
4e tour (ancienneté). Bouget (Roger), né le 20 mars 1924.
1er tour (choix). Bertrand (Georges-Louis).
2e tour (choix). Bartoli (Noël).
3e tour (choix). Becker (René-Jean).
4e tour (ancienneté). Marotte (Georges), né le 8 novembre 1923.
1er tour (choix). Boutet (Pierre).
2e tour (choix). Maire (Louis-Marie-Paul).
3e tour (choix). Marit (Maurice).
4e tour (ancienneté). Demonet (Marius), né le 16 mars 1913.
1er tour (choix). Cailleau (Louis-Francis).
2e tour (choix). Mangin (Jean-Henri-Lucien).

Sécurité incendie.

3e tour (choix). Rouzies (Albert-Michel-François).
4e tour (ancienneté). Lantheaume (André), né le 11 avril 1922.
1er tour (choix). Brinon (Georges).

Comptable.

1er tour (choix). Ferchaud (Auguste-Joseph-Armand).
2e tour (choix). Abily (Pierre-Marie).
3e tour (choix). Klosin (Joseph).
4e tour (ancienneté). Meilhan (Alexis), né le 5 avril 1926.
1er tour (choix). Berthet (André-Julien).
2e tour (choix). Mailley (Georges-Adrien).
3e tour (choix). Vacca (Marc-Louis).
4e tour (ancienneté). Bigand (Gérard), né le 20 mars 1924 (1).
1er tour (choix). Lebon (Georges-Fernand).
2e tour (choix). Peyronnet (Raymond).
3e tour (choix). Ribaut (André-Romain).
4e tour (ancienneté). Hinderschid (André), né le 26 mai 1923
1er tour (choix). Garnier (Serge-Yves-Jean).
2e tour (choix). Deschamps (René-Georges).
3e tour (choix). Hennard (Raymond-Usmar).
4e tour (ancienneté). Julienne (Jean), né le 13 juillet 1922 (1).

Expert textiles et cuirs.

2e tour (choix). Bretonnière (Jacques-André).

Maître d'hôtel.

2e tour (choix). Latour (Jean).

Cuisinier.

3e tour (choix). Marcou (René-Marcel).
4e tour (ancienneté). Marcozzi (Georges), né le 6 juin 1924.
1er tour (choix). Genot (Gabriel).

(1) Inscrit au tableau d'avancement.

Tableau de concours supplémentaire pour la Légion d'honneur.

ANNÉE 1952

Personnels officiers des différents corps de la marine.

Armée active.

Par décision du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat à la marine en date du 24 mai 1952, est inscrit à la suite du tableau de concours pour la Légion d'honneur, l'officier désigné ci-après:

Titres exceptionnels.

Pour le grade de chevalier.

CORPS DES OFFICIERS DE MARINE

M. le lieutenant de vaisseau Barré (Michel-Henri-Octave).

MINISTERE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Décret du 31 mai 1952 modifiant l'article 8 du décret du 13 janvier 1950 portant réorganisation de l'institution des conseillers du commerce extérieur de la France.

Le président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques,

Sur le rapport du secrétaire d'Etat aux affaires économiques,

Décrète:

Art. 1er. — Les dispositions de l'article 8 (alinéa 2) du décret du 13 janvier 1950 sont complétées ainsi:

« Sont désignés pour faire partie de cette commission:

. . . . . .

« Un représentant du Conseil économique. »

Art. 2. — Le ministre des finances et des affaires économiques et le secrétaire d'Etat aux affaires économiques sont chargés de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 31 mai 1952.

ANTOINE PINAY.

Par le président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques:

Le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,

TONY BÉVILLON.

Décret du 31 mai 1952 portant nomination de deux inspecteurs généraux des manufactures de l'Etat.

Par décret en date du 31 mai 1952:

M. Israël (Maurice-Raymond), ingénieur en chef directeur régional des ventes à la direction générale du service d'exploitation industrielle des tabacs et des allumettes, est nommé inspecteur général des manufactures de l'Etat de 2e classe, 1er échelon, avec effet du 1er janvier 1950.

M. Pourdieu (Louis), ingénieur en chef directeur régional des ventes à la direction générale du service d'exploitation industrielle des tabacs et des allumettes, est nommé inspecteur général des manufactures de l'Etat de 2e classe, 1er échelon, avec effet du 1er janvier 1951.

Liste des bureaux de douane ouverts à l'importation de tomates d'origine italienne.

Le secrétaire d'Etat au budget,

Vu le code des douanes, et notamment l'article 24,

Arrête:

Art. 1er. — Les tomates d'origine italienne reprises sous la position 67 C du tarif des droits de douane d'importation et importées dans la limite du contingent ouvert par l'avis aux importateurs publié au *Journal officiel* en date du 4 juin 1952, ne peuvent être dédouanées en France métropolitaine que par les bureaux de douane de Modane-gare et Vallorbe-gare.

Art. 2. — Le directeur général des douanes et droits indirects est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 3 juin 1952.

Pour le secrétaire d'Etat au budget et par délégation:

Le chef de cabinet,

ANDRÉ GUILLOT-TANTAY.

Inspection générale des finances.

Par arrêté en date du 1er juin 1952:

M. Bizard (François), inspecteur des finances de 2e classe, est réintégré dans les cadres de l'I. G. F. à compter du 1er février 1952.

MM. Sergent (Maurice), Chaine (Jacques) et Veron (Robert), inspecteurs des finances de 2e classe, sont nommés inspecteurs des finances de 1re classe à compter du 1er mai 1952.

MM. Ribière (Jacques) et Levêque (Jean), inspecteurs des finances de 3e classe, sont nommés inspecteurs des finances de 2e classe respectivement à compter du 1er mai 1952 et du 1er juin 1952.

Cabinet du secrétaire d'Etat aux affaires économiques.

Le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,

Vu les décrets des 8 et 14 mars 1952 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret n° 48-1233 du 28 juillet 1948, modifié par le décret n° 51-1030 du 21 août 1951, portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les cabinets ministériels;

Vu l'arrêté du 15 mars 1952 portant nomination des membres du cabinet du secrétaire d'Etat aux affaires économiques,

Arrête:

Art. 1er. — M. Pierre Carli, sous-préfet, chef du secrétariat particulier, est nommé chef de cabinet.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française et prendra effet à compter du 1er juin 1952.

Fait à Paris, le 1er juin 1952.

TONY BÉVILLON.

Administration centrale des finances.

Rectificatif au *Journal officiel* du 21 mai 1952: page 5093, 1re colonne, 23e ligne, au lieu de: « 1er janvier 1951 », lire: « 1er juin 1951 »; 45e ligne, au lieu de: « M. Sylvestre », lire: « M. Sylvester ».

Receveurs-percepteurs.

Par arrêté du président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques en date du 26 mai 1952, M. Faucher (Pierre), percepteur hors classe à Pithiviers (Loiret), a été nommé receveur-percepteur (indice 500) et maintenu, en cette qualité, à la recette-perception de Pithiviers (avec effet pour l'ancienneté, à compter du 1er janvier 1952 et pour le traitement, à compter du 1er avril 1952).

Le cautionnement de M. Faucher a été fixé à 4.002.000 F.

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Décret du 29 mai 1952 portant promotion et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 29 mai 1952, rendu sur le rapport du président du conseil et du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur, en date du 29 avril 1952, portant que la promotion et les nominations ci-après n'ont rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, ont été promu ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade d'officier.

M. Lajarrige (Joseph), directeur de la Société générale immobilière de la Baule-les-Pins, ancien maire de la Baule. Chevalier du 17 août 1927

Au grade de chevalier.

MM.

Fleury (Joseph-André), directeur général de l'exploitation de la Compagnie générale de navigation H. P. L. M.; 34 ans de pratique professionnelle et de services militaires.

Madras (Didier-Lucien-Henry), inspecteur divisionnaire à la direction des chemins de fer du Maroc, chef du service des hôtels; 31 ans 3 mois de pratique professionnelle et de services militaires.

Décret du 29 mai 1952 portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 29 mai 1952, rendu sur le rapport du président du conseil et du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur, en date du 22 janvier 1952, portant que la nomination ci-après n'a rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, a été nommé dans l'ordre nationale de la Légion d'honneur:

Au grade de chevalier.

M. Mouret (François-Albert), entrepreneur de travaux publics à Avignon; 10 ans 6 mois de pratique professionnelle et de services militaires.

Décret du 29 mai 1952 portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 29 mai 1952, rendu sur le rapport du président du conseil et du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur, en date du 29 avril 1952, portant que la nomination ci-après n'a rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, a été nommée dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade de chevalier.

Mme André, née Justine (Marie-Louise): longs services rendus à la cause du tourisme; 34 ans de pratique professionnelle.

Décret n° 52-627 fixant la composition et le mode de fonctionnement du conseil supérieur des transports.

Rectificatif au *Journal officiel* du 31 mai 1952:

1° Page 5520, 1re colonne, 11e ligne, au lieu de: « Le conseil d'Etat entendu », lire: « Le conseil d'Etat (section des travaux publics) entendu ».

2° Page 5521, article 9, 3e alinéa, au lieu de: « devant le comité contentieux et ses sections, etc. », lire: « devant le comité des contestations et ses sections... » (la suite sans changement).

3° Même page, article 12, 4e alinéa, au lieu de: « peuvent en outre être désignés comme rapporteurs devant le comité contentieux et ses sections », lire: « peuvent en outre être désignés comme rapporteurs devant le comité des contestations et ses sections, etc. ».

4° Même page, article 15 *in fine*, au lieu de: « est ainsi abrogé », lire: « est abrogé ».

Ouverture et fermeture d'aérodromes publics.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,

Vu la loi du 31 mai 1924 relative à la navigation aérienne;

Vu l'arrêté du 6 février 1947 relatif à l'ouverture des aérodromes publics et à l'agrément des aérodromes publics, modifié par l'arrêté du 28 février 1948;

Vu la demande présentée le 20 septembre 1951 par le maire de Châtellerault;

Vu l'avis du ministre de l'intérieur en date du 22 avril 1952,

Arrête:

Art. 1er. — L'aérodrome public créé sur le territoire de la commune de Targe (Vienne) par la ville de Châtellerault, dénommé aérodrome de Châtellerault-Targe et défini par la notice technique annexée, est ouvert dans les conditions fixées ci-après:

Cet aérodrome, qui n'est pas gardienné, est inscrit sur la liste n° 2 *c* de l'arrêté du 26 février 1947 comme étant ouvert exclusivement aux avions lents et légers qui y sont basés.

Art. 2. — Le secrétaire général à l'aviation civile et commerciale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 14 mai 1952.

Pour le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, et par délégation:

Le secrétaire général à l'aviation civile et commerciale,

RENÉ LEMAIRE.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,

Vu la loi du 31 mai 1924 relative à la navigation aérienne;

Vu l'arrêté du 6 février 1947 relatif à l'ouverture des aérodromes publics et à l'agrément des aérodromes privés, modifié par l'arrêté du 28 février 1948;

Vu l'avis du ministre de l'intérieur en date du 25 avril 1952,

Arrête:

Art. 1er. — A dater de la publication du présent arrêté, les dispositions de l'arrêté du 6 février 1947 sont, en ce qui concerne l'aérodrome public de Bar-le-Duc-Vassincourt (Meuse), modifiées comme suit:

Cet aérodrome est rayé de la liste n° 2 *b* de l'arrêté du 6 février 1947 et inscrit sur la liste n° 3 *c* de cet arrêté comme étant fermé définitivement.

Art. 2. — Le secrétaire général à l'aviation civile et commerciale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 14 mai 1952.

Pour le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, et par délégation:

Le secrétaire général à l'aviation civile et commerciale,

RENÉ LEMAIRE.

Nomination des membres du conseil supérieur des transports.

Rectificatif au *Journal officiel* du 31 mai 1952: page 5521, au lieu de: « Delvolve », lire: « Delvolvé »; au lieu de: « M. Bouché (Henri), représentant la France à l'organisation de l'aviation civile internationale, président de l'institut français des transports aériens », lire: « M. Bouché (Henri), représentant la France à l'organisation de l'aviation civile internationale, directeur général de l'institut français des transports aériens »; au lieu de: « M. André Rigaudie », lire: « M. René Rigaudie ».

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Nomination des membres du conseil de l'ordre du Mérite commercial.

Par arrêté du 31 mai 1952, sont nommés membres du conseil de l'ordre:

MM.

Le gouverneur général Reste, grand-croix de la Légion d'Honneur.
Gérard Dally, chef du cabinet du ministre de l'industrie et du commerce.
Georges Clerget, directeur honoraire au ministère du commerce.
Gaston Libersat, directeur honoraire au ministère du commerce.
Bernard Chenot, secrétaire général du Conseil économique.
Jacques Fougerolle, président de l'assemblée des présidents des chambres de commerce de l'Union française.
Fernand Dreux, président de la conférence générale des présidents et membres des tribunaux de commerce de France.
Emile Arrighi de Casanova, directeur du commerce intérieur.
Pierre Bellier, directeur des industries mécaniques et électriques.
Jean Blancard, directeur des carburants.
René Bouffandeau, directeur de l'administration générale.
Jacques Desrousseaux, directeur des mines et de la sidérurgie.
Jean-Pierre Levy, directeur des industries diverses et des textiles.
Michel de Lombares, directeur des industries chimiques.
Louis Saulgeot, directeur du gaz et de l'électricité.

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

Décret du 27 mai 1952 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 27 mai 1952, pris sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre du travail et de la sécurité sociale, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 6 mai 1952, portant que les promotions et nominations du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade d'officier.

MM.

Cuisy (René-Edmond), chef de service d'établissement commercial; 65 ans 8 mois de services militaires, professionnels et sociaux. Chevalier du 20 juillet 1932 (à titre militaire).

Hotte (Charles), charron carrossier; 66 ans 6 mois de services militaires, professionnels et sociaux. Chevalier du 27 juillet 1935.

Lepourceiet (Albert-Stanislas), ancien directeur adjoint du service régional des assurances sociales de Nantes; 49 ans 3 mois de services civils et militaires. Chevalier du 16 juin 1920.

Petre (Eugène), président du conseil d'administration de la régie de l'usine d'électricité de Metz; 55 ans de services militaires et professionnels. Chevalier du 29 mars 1923.

Potier (Paul-Joseph), représentant de commerce; 45 ans 6 mois de services militaires et professionnels. Chevalier du 21 mai 1917 (à titre militaire).

Saint-Cyr (Louis-Marie-Charles), notaire; 45 ans de services professionnels et mutualistes. Chevalier du 5 janvier 1934.

Au grade de chevalier.

MM.

Blaublomme (Auguste), ouvrier de filature; 60 ans 2 mois de services militaires et de pratique professionnelle.

Boucher (Ernest-Alfred), maître cordonnier; 73 ans de services militaires, professionnels et sociaux.

Cornet (Victor-Eugène), imprimeur; 59 ans de services militaires et de pratique professionnelle.

Delattre (Rémy), contremaître de fonderie; 54 ans 8 mois de services militaires et professionnels.

Devernay (Julien-Emile), président du conseil d'administration de l'Orphelinat des chemins de fer français; 51 ans de services militaires, professionnels et mutualistes.

Fauconnier (Victor-Henri), directeur d'agence du Crédit lyonnais; 52 ans de services militaires et professionnels.

Giordan (Sauveur-Pierre), industriel; 62 ans 6 mois de services militaires, professionnels et sociaux.

Lefebvre (Oscar-Aimable-Eugène-Joseph), principal clerc de notaire; 59 ans de services professionnels.

Maignan (Victor), ouvrier de filature; 61 ans de services militaires et de pratique professionnelle.

Perot (Georges-Eugène), directeur technique d'établissement commercial; 38 ans 6 mois de services militaires, professionnels et sociaux.

Testard (Louis-Isidore), ancien mécanicien; 54 ans 7 mois de services militaires et de pratique professionnelle.

Mlle Vandebrouck (Marie), ouvrière textile; 56 ans de services professionnels.

Décret du 27 mai 1952 portant promotions dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 27 mai 1952, pris sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre du travail et de la sécurité sociale, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 6 mai 1952 portant que les promotions du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont promus dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade de commandeur.

MM.

Chalas (Charles-Emile), industriel; 51 ans de services militaires, professionnels et sociaux. Officier du 28 juillet 1933.

Goulin (Pierre-Jean-Lucien), président de la commission nationale d'invalidité et d'inaptitude au travail; 39 ans de services civils et militaires. Officier du 8 février 1946.

Complément à l'arrêté du 31 mars 1952 portant agrément de personnes et d'organismes pour la vérification des appareils de levage autres que les ascenseurs et monte-charge.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu le décret n° 47-1592 du 23 août 1947, modifié par le décret n° 50-1121 du 9 septembre 1950 portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les mesures particulières de sécurité relatives aux appareils de levage autres que les ascenseurs et monte-charge, et notamment l'article 31 *b* (alinéa 2);

Vu l'arrêté du 17 août 1951 fixant les conditions d'agrément pour la vérification des appareils de levage autres que les ascenseurs et monte-charge;

Vu l'arrêté du 31 mars 1952 portant agrément de personnes et d'organismes pour la vérification des appareils de levage autres que les ascenseurs et monte-charge,

Arrête:

Art. 1er. — L'article 2 de l'arrêté du 31 mars 1952 portant agrément de personnes et d'organismes pour la vérification des appareils de levage autres que les ascenseurs et monte-charge est complété comme suit:

Association des propriétaires d'appareils à vapeur du Sud-Ouest, 28, allées d'Orléans, à Bordeaux (Gironde).

Organisation et sécurité du travail (société anonyme), 7, rue d'Athènes, à Paris (9e).

Art. 2. — L'agrément des organismes visés à l'article précédent leur est accordé dans les conditions prévues par l'arrêté du 31 mars 1952, à compter du 1er mai 1952 et jusqu'au 31 mars 1954.

Art. 3. — Le directeur du travail est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 21 mai 1952.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
Pour le ministre et par délégation:
Le chef du cabinet,
BERNARD CUMINAL.

Caisses de retraites et de prévoyance.

Par arrêté du 21 mai 1952, ont été approuvées les modifications apportées à ses statuts par la caisse algérienne mutuelle de prévoyance sociale des fonctionnaires.

Par arrêté du 29 mai 1952, ont été approuvées les modifications aux statuts de la caisse de retraites de la Société lyonnaise de dépôts et de crédit industriel, 8, rue de la République, Lyon (Rhône), autorisée à fonctionner dans les conditions prévues aux articles 33 à 38 du décret modifié du 8 juin 1946.

Approbation des statuts d'une société mutualiste.

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-OISE

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 29 mai 1952, ont été approuvés les statuts de la société mutualiste d'entreprise ci-après:

La Prévoyance mutuelle La Mécanoplastique, n° 78-1048, à Massy.

Fusion de sociétés mutualistes.

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 29 mai 1952, a été approuvée la fusion de deux sociétés mutualistes dites Caisse de prévoyance du personnel de la régie municipale du gaz et de l'électricité de la ville de Bordeaux, n° 33-1107, à Bordeaux, avec la société mutualiste dite Caisse mutuelle complémentaire et d'action sociale des industries électrique et gazière (C. A. S.) du centre de Bordeaux, n° 33-1351, à Bordeaux.

MINISTERE DE LA RECONSTRUCTION ET DE L'URBANISME

Homologation de coefficients d'adaptation départementaux du Bordereau général de prix forfaitaires relatif aux immeubles bâtis.

Par arrêté du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme en date du 3 juin 1952, les prix du Bordereau général de prix forfaitaires relatif aux immeubles bâtis sont, pour le département du Calvados, affectés du coefficient de base 19,80, établi en valeur octobre 1951.

Ce coefficient sera, jusqu'à une date qui sera indiquée dans le prochain arrêté fixant un nouveau coefficient d'adaptation départemental de base, revalorisé par l'index pondéré départemental mensuel, pour la détermination des coefficients d'adaptation départementaux du mois d'avril 1952 et des mois suivants.

Jusqu'au mois de mars 1952, le coefficient fixé par l'arrêté du 23 octobre 1951, rajusté à l'aide des index pondérés départementaux mensuels, restera en vigueur.

Les coefficients géographiques annexés à l'arrêté du 23 octobre 1951 restent inchangés.

Par arrêté du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme en date du 3 juin 1952, les prix du Bordereau général de prix forfaitaires relatif aux immeubles bâtis sont, pour le département de la Manche, affectés du coefficient de base 20,10, établi en valeur octobre 1951.

Ce coefficient sera, jusqu'à une date qui sera indiquée dans le prochain arrêté fixant un nouveau coefficient d'adaptation départemental de base, revalorisé par l'index pondéré départemental mensuel, pour la détermination des coefficients d'adaptation départementaux du mois de janvier 1952 et des mois suivants.

Jusqu'au mois de décembre 1951, le coefficient fixé par l'arrêté du 23 juin 1951, rajusté à l'aide des index pondérés départementaux, mensuels restera en vigueur.

Par arrêté du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme en date du 3 juin 1952, les prix du Bordereau général de prix forfaitaires relatif aux immeubles bâtis sont, pour le département de la Charente-Maritime, affectés du coefficient de base 18,10, établi en valeur novembre 1951.

Ce coefficient sera, jusqu'à une date qui sera indiquée dans le prochain arrêté fixant un nouveau coefficient d'adaptation départemental de base, revalorisé par l'index pondéré départemental mensuel, pour la détermination des coefficients d'adaptation départementaux du mois d'avril 1952 et des mois suivants.

Jusqu'au mois de mars 1952, le coefficient fixé par l'arrêté du 15 novembre 1951, rajusté à l'aide des index pondérés départementaux mensuels, restera en vigueur.

Les coefficients géographiques annexés aux arrêtés des 25 juin 1948 et 20 juillet 1950 sont modifiés comme suit, à compter de la date d'application dudit arrêté:

	Coefficients.
La Rochelle, Aytré, Angoulins, Périgny, Royan, Saint-Georges-de-Didonne, Vaux-sur-Mer, Saint-Palais, la Tremblade, Iles de Ré et d'Oléron	1
Rochefort-sur-Mer, Tonnay-Charente, Saintes, Dompierre-sur-Mer, Châtelaillon, Lagord, Saint-Sulpice-de-Royan	0,98
Autres communes	0,96

Par arrêté du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme en date du 3 juin 1952, les prix du Bordereau général de prix forfaitaires relatif aux immeubles bâtis sont, pour le département de Loir-et-Cher, affectés du coefficient de base 18,80, établi en valeur novembre 1951.

Ce coefficient sera, jusqu'à une date qui sera indiquée dans le prochain arrêté fixant un nouveau coefficient d'adaptation départemental de base, revalorisé par l'index pondéré départemental mensuel, pour la détermination des coefficients d'adaptation départementaux du mois de mars 1952.

Jusqu'au mois de février 1952, le coefficient fixé par l'arrêté du 26 novembre 1951, rajusté à l'aide des index pondérés départementaux mensuels, restera en vigueur.

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Décret du 29 mai 1952 portant promotion et nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 29 mai 1952, pris sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de la santé publique et de la population, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 27 mai 1952, portant que les promotion et nominations comprises au présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont promu ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Au grade d'officier.

M. Bruneau (Jacques-Jules-Marie), médecin ophtalmologiste à Paris; 37 ans de services civils et militaires. Chevalier du 31 juillet 1936.

Au grade de chevalier.

Mme Gueguen, en religion mère Saint-Charles, supérieure de l'hôpital-hospice de Quintin (Côtes-du-Nord).

Règlement des examens pour l'obtention du certificat d'aptitude au professorat des institutions nationales de sourds-muets et portant organisation de la préparation à ce professorat.

Le ministre de la santé publique et de la population,

Vu l'arrêté du 16 mars 1942, modifié par les arrêtés des 28 avril 1942, 13 octobre 1942, 23 mai 1949, et 31 mai 1950, relatif à l'obtention du certificat d'aptitude au professorat des institutions nationales de sourds-muets;

Vu l'arrêté du 15 juillet 1949 portant ouverture, à l'école nationale de la santé publique, d'une section de formation du personnel enseignant des institutions de sourds-muets;

Vu l'avis du directeur de l'école nationale de la santé publique;

Sur la proposition du directeur général de la population et de l'entr'aide et du directeur adjoint de l'administration générale du personnel et du budget,

Arrête:

Art. 1er. — Les épreuves du certificat d'aptitude au professorat des institutions nationales de sourds-muets et les modalités de la préparation à ce professorat sont fixées conformément aux dispositions du présent arrêté.

TITRE Ier

RÈGLEMENT DES EXAMENS POUR L'OBTENTION DU CERTIFICAT D'APTITUDE AU PROFESSORAT DES INSTITUTIONS NATIONALES DE SOURDS-MUETS

Dispositions générales

Art. 2. — Les épreuves du certificat d'aptitude au professorat des institutions nationales de sourds-muets sont divisées en trois examens.

Nul ne peut se présenter la même année à plus d'un examen.

Les candidats au second examen doivent avoir subi avec succès les épreuves du premier examen et, de plus, être titulaires du diplôme d'études psychologiques (section de psychologie pédagogique) délivré par l'institut de psychologie de l'université de Paris.

Les candidats qui auraient en outre subi avec succès les épreuves de l'une quelconque des trois autres sections de l'institut de psychologie bénéficieraient de 2 points supplémentaires.

Les candidats au troisième examen doivent être pourvus du diplôme de l'institut de phonétique de l'université de Paris.

Aucun candidat ne peut se présenter plus de trois fois à un examen.

Art. 3. — Les examens ont lieu devant un jury désigné par le ministre de la santé publique et de la population et composé comme suit:

Un haut fonctionnaire relevant du ministère de la santé publique et de la population, président;

Un inspecteur général du ministère de l'éducation nationale;

Un médecin otologiste;

L'inspecteur des études de l'institution nationale des sourds-muets de Paris;

Le directeur du laboratoire de psychologie de l'institution nationale des sourds-muets de Paris;

Le directeur du laboratoire de phonétique de l'institution nationale des sourds-muets de Paris;

Un professeur des institutions nationales de sourds-muets.

Le secrétariat est assuré par les soins du ministère de la santé publique et de la population.

En cas de besoin, le jury peut s'adjoindre pour l'épreuve de langue étrangère (troisième examen) un ou plusieurs membres supplémentaires.

L'arrêté fixant nommément le jury désignera des suppléants.

La voix du président est prépondérante en cas de partage.

En cas d'empêchement, le président est suppléé par un membre du jury désigné par ses collègues.

Art. 4. — Le premier examen comprend des épreuves écrites et orales. Le deuxième examen comprend des épreuves écrites, orales et pratiques.

Ces épreuves portent sur les matières des programmes annexés au présent arrêté et sont cotées de 0 à 20.

Les notes sont multipliées par des coefficients dont la valeur est indiquée pour chaque épreuve.

Toute épreuve dont la note est inférieure à 5 entraîne l'élimination.

L'admissibilité aux épreuves orales et aux épreuves pratiques est accordée aux candidats qui ont obtenu, pour l'ensemble des épreuves écrites, une moyenne générale au moins égale à 10.

Sont déclarés admis aux examens les candidats qui, pour l'ensemble des épreuves écrites, orales et pratiques, ont obtenu une moyenne générale au moins égale à 10.

Des mentions peuvent être attribuées par le jury. Elles sont déterminées d'après la moyenne générale obtenue par chacun des candidats admis, suivant l'échelle ci-après:

11 - 15	Assez bien.
16 - 17	Bien.
Au-dessus de 17	Très bien.

Art. 5. — A la suite de l'examen, le jury dresse, par ordre de mérite, la liste des candidats proposés pour l'admission.

Cette liste est immédiatement portée à la connaissance des candidats et transmise, avec le procès-verbal de l'examen, au ministre de la santé publique et de la population.

Premier examen.

Art. 6. — A. — Epreuves écrites du premier examen.

1. — Acoustique physique et acoustique biologique, anatomie, physiologie et pathologie des organes de la parole et de l'audition. — Coefficient: 2. Durée: quatre heures.

2. — Phonétique descriptive et phonétique expérimentale. — Coefficient: 4. Durée: quatre heures.

3. — Surdi-mutisme. Psychologie appliquée à l'éducation des sourds-muets. Langue française (programmes de vocabulaire et de notions grammaticales propres à l'enseignement des sourds-muets). — Coefficient: 2. Durée: quatre heures.

4. — Psychologie de l'enfant sourd-muet. Eléments de psychologie pathologique. — Coefficient: 4. Durée: quatre heures.

B. — Epreuves orales du premier examen.

Les épreuves orales, au nombre de quatre, portent sur les mêmes matières que les épreuves écrites. Elles sont affectées des mêmes coefficients que les épreuves écrites correspondantes.

La durée de chaque épreuve orale ainsi que celle de sa préparation sont déterminées par le jury.

Deuxième examen.

Art. 7. — A. Epreuves écrites du deuxième examen.

1. — Méthode pour l'enseignement aux sourds-muets de la parole et de la lecture sur les lèvres. Orthophonie. Education auditive. — Coefficient: 4. Durée: quatre heures.

2. — Procédés orthophoniques applicables aux entendants et aux sourds tardifs. La lecture sur les lèvres dans la surdité tardive. Rééducation auditive. — Coefficient: 2. Durée: quatre heures.

3. — Méthode pour l'enseignement aux sourds-muets de la langue et des diverses disciplines scolaires. — Coefficient: 4. Durée: quatre heures.

4. — Historique de la pédagogie des sourds-muets. — Coefficient: 2. Durée: quatre heures.

B. — Epreuves orales du deuxième examen.

Les épreuves orales, au nombre de quatre, portent sur les mêmes matières que les épreuves écrites. Elles sont affectées des mêmes coefficients que les épreuves écrites correspondantes.

La durée de chaque épreuve orale ainsi que celle de sa préparation sont déterminées par le jury.

C. — Epreuves pratiques du deuxième examen.

1. — Enseignement de la parole et de la lecture sur les lèvres aux sourds-muets. Orthophonie. Education auditive. — Coefficient: 4. Durée: vingt minutes.

2. — Enseignement de la langue et des diverses disciplines scolaires aux sourds-muets. Coefficient: 4. Durée: trente minutes.

La préparation de ces épreuves pratiques a lieu à huis clos et sa durée est de cinquante minutes. L'usage de tout secours autre que celui des documents autorisés par le jury est interdit.

Troisième examen.

Art. 8. — Le troisième examen comprend:

1° La présentation et la soutenance d'une thèse portant sur un sujet relatif à l'enseignement des sourds-muets;

2° Une épreuve orale de langue étrangère.

Art. 9. — La thèse dont le sujet aura été agréé par le directeur de l'école nationale de la santé, après avis de l'inspecteur des études, au plus tard le 1er novembre de l'année scolaire de l'examen, devra être remise par le candidat un mois au moins avant la date fixée pour la soutenance. Elle devra comporter huit exemplaires pour les membres du jury, plus un exemplaire destiné à la bibliothèque de l'institution nationale des sourds-muets de Paris. Tous les exemplaires de ce travail devront porter la même pagination.

Art. 10. — Le candidat qui n'a pas obtenu, pour sa thèse, la note minimum 12, n'est pas admis à la soutenance, ni à l'épreuve orale de langue étrangère.

La note de la thèse est affectée du coefficient 5.

(La note de la soutenance est affectée du coefficient 3.)

Art. 11. — L'épreuve de langue étrangère consiste dans la traduction à livre ouvert, après lecture à haute voix, d'un passage extrait d'une publication étrangère relative à l'enseignement des sourds-muets.

Cette épreuve est affectée du coefficient 1.

Le candidat est tenu d'indiquer la langue de son choix au plus tard le 1er janvier de l'année de l'examen.

Les langues admises sont: l'anglais, l'allemand, le russe, l'italien et l'espagnol.

Art. 12. — Pour être déclaré admis au troisième examen, le candidat devra avoir obtenu pour la thèse et la soutenance une moyenne de 12, et au moins la note 10 pour l'épreuve de langue étrangère.

Art. 13. — Ne pourront être pourvus du certificat d'aptitude au professorat des institutions nationales de sourds-muets que les candidats reçus aux trois examens.

TITRE II

COURS DE PRÉPARATION AU PROFESSORAT DES INSTITUTIONS NATIONALES DE SOURDS-MUETS

Généralités.

Art. 14. — Les cours préparatoires au professorat sont placés sous le contrôle du directeur de l'école nationale de la santé.

Ces cours sont confiés à des professeurs désignés par le ministre de la santé publique et de la population, sur proposition de la section spécialisée du comité scientifique et pédagogique de l'école nationale de santé.

Premier examen

Art. 15. — Les cours préparatoires au premier examen du certificat d'aptitude au professorat des institutions nationales de sourds-muets sont répartis comme suit:

1. — Acoustique physique et acoustique biologique. Anatomie, physiologie et pathologie des organes de la parole et de l'audition. — Une heure par semaine.

2. — Phonétique descriptive et phonétique expérimentale. — Une heure par semaine.

3. — Surdi-mutisme. Psychologie appliquée à l'éducation des sourds-muets. Langue française (programmes de vocabulaire et de notions grammaticales propres à l'enseignement des sourds-muets). — Une heure par semaine.

4. — Psychologie de l'enfant sourd-muet. Eléments de psychologie pathologique. — Une heure par semaine.

5. — Exercices pratiques dans les classes. — Cinq heures par semaine.

6. — Travaux pratiques au laboratoire de phonétique et au laboratoire de psychologie et leçons cliniques d'oto-rhino-laryngologie. — Une heure par semaine.

Deuxième examen.

Art. 16. — Les cours préparatoires au deuxième examen du certificat d'aptitude au professorat des institutions nationales des sourds-muets sont répartis comme suit:

1. — Méthode pour l'enseignement aux sourds-muets de la parole et de la lecture sur les lèvres. Orthophonie. — Education auditive. Procédés orthophoniques applicables aux entendants et aux sourds-tardifs. La lecture sur les lèvres dans la surdité tardive. Rééducation auditive. — Deux heures par semaine.

2. — Méthode pour l'enseignement aux sourds-muets de la langue et des diverses disciplines scolaires. — Deux heures par semaine.

3. — Historique de la pédagogie des sourds-muets. — Une heure par semaine.

4. — Exercices pratiques dans les classes. — Cinq heures par semaine.

5. — Travaux pratiques au laboratoire de phonétique et au laboratoire de psychologie et leçons cliniques d'oto-rhino-laryngologie. — Une heure par semaine.

Art. 17. — Sont abrogées toutes les dispositions antérieures en ce qu'elles auraient de contraire au présent arrêté.

Art. 18. — Le présent texte n'est pas applicable aux maîtres-répétiteurs actuellement en cours d'études, sauf en ce qui concerne les dispositions des articles 3 et 14.

Art. 19. — Le directeur général de la population et de l'entr'aide, le directeur adjoint de l'administration générale du personnel et du budget et le directeur de l'école nationale de la santé publique sont chargés d'assurer l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Paris, le 26 mai 1952.

Le ministre de la santé publique et de la population,
Pour le ministre et par délégation :
Le chef de cabinet,
JEAN-MARIE GALLÉ.

MINISTERE DES POSTES, TELEGRAPHES ET TELEPHONES

Ouverture d'un concours pour l'accès à l'emploi d'inspecteur élève de l'administration des postes, télégraphes et téléphones.

Le ministre des postes, télégraphes et téléphones et le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,

Vu la loi n° 46-2294 du 19 octobre 1946 portant statut général des fonctionnaires;

Vu la loi n° 47-1680 du 3 septembre 1947 relative aux conditions de dégagement des cadres des magistrats, fonctionnaires et agents civils et militaires de l'Etat, modifiée par les lois n° 48-1227 du 22 juillet 1948 et n° 51-714 du 7 juin 1951;

Vu les articles 4 et 7 de la loi n° 51-1509 du 31 décembre 1951 arrêtant les dispositions financières transitoires applicables à l'exercice 1952;

Vu le décret n° 48-1835 du 3 décembre 1948 relatif au reclassement des personnels titulaires de l'Etat dégagés des cadres par mesure de compression budgétaire;

Vu le décret n° 49-50 du 11 janvier 1949 relatif au reclassement des fonctionnaires de l'Etat dégagés des cadres en exécution de la loi n° 47-1680 du 3 septembre 1947, modifiée par les lois n° 48-1227 du 22 juillet 1948 et n° 51-714 du 7 juin 1951;

Vu le décret n° 49-199 du 14 février 1949 autorisant l'ouverture d'une série de concours pour l'accès aux emplois de début de l'administration des postes, télégraphes et téléphones et portant dérogation aux conditions de recrutement auxdits emplois en faveur des fonctionnaires et agents dégagés des cadres;

Vu le décret n° 51-1285 du 6 novembre 1951 portant règlement d'administration publique pour la fixation du statut particulier du corps des inspecteurs des postes, télégraphes et téléphones;

Vu l'arrêté du 4 juillet 1949 fixant, à titre transitoire, les conditions de recrutement des inspecteurs élèves,

Arrête:

Art. 1er. — Un concours aura lieu, au cours du deuxième semestre 1952, pour le recrutement de 450 inspecteurs élèves masculins des postes, télégraphes et téléphones.

Art. 2. — Indépendamment des emplois auxquels donne accès le concours prévu à l'article 1er ci-dessus, il peut être pourvu à cinquante emplois d'inspecteur élève masculin des postes, télégraphes et téléphones par voie de reclassement des fonctionnaires titulaires des administrations de l'Etat et des agents titulaires des départements et communes, visés par les règlements d'administration publique pris en application du deuxième alinéa de l'article 1er de la loi du 3 septembre 1947, dégagés des cadres conformément aux dispositions de cette loi.

Art. 3. — Les fonctionnaires et agents dégagés des cadres doivent manifester leur candidature auprès du centre d'orientation et de réemploi des fonctionnaires et agents des services publics, dans le délai de deux mois suivant la date de publication du présent arrêté.

Eventuellement, les emplois disponibles du fait de l'insuffisance du nombre des fonctionnaires et agents dégagés des cadres dont la candidature aura été retenue par le ministre des postes, télégraphes et téléphones, après avis de la commission paritaire prévue à l'article 4 du décret n° 49-199 du 14 février 1949 susvisé, seront attribués, dans l'ordre de leur classement, aux candidats qui, ayant pris part au concours, auront rempli les conditions d'admission.

Art. 4. — Pour être nommés à un emploi d'inspecteur élève, les fonctionnaires et agents dégagés des cadres doivent remplir les conditions indiquées ci-après:

a) Ne pas avoir dépassé l'âge de trente-cinq ans au 1er janvier de l'année de la nomination;

b) Avoir occupé pendant deux années au moins un emploi classé dans la catégorie A et être pourvus soit du baccalauréat complet de l'enseignement secondaire, ainsi que de la première partie du baccalauréat en droit ou d'un certificat de licence, soit de l'un des diplômes exigés pour la participation au concours d'entrée à l'école nationale d'administration;

c) Etre proposés par le centre d'orientation et de réemploi des fonctionnaires et agents des services publics;

d) Etre reconnus physiquement aptes à l'emploi par le comité médical des postes, télégraphes et téléphones.

Art. 5. — Les fonctionnaires et agents dégagés des cadres dont la candidature a été retenue par le ministre des postes, télégraphes et téléphones, après examen de leur dossier individuel, et sur avis de la commission paritaire prévue à l'article 4 du décret n° 49-199 du 14 février 1949 susvisé sont nommés inspecteurs élèves sous réserve qu'ils souscrivent l'engagement prévu à l'article 9, quatrième alinéa, du décret n° 51-1284 du 6 novembre 1951 susvisé. Ils sont astreints à suivre, dans les mêmes conditions que les candidats recrutés au titre de l'article 1er ci-dessus, le cours prévu par les textes fixant les conditions d'instruction professionnelle des inspecteurs élèves.

Art. 6. — La durée de la période d'essai prévue par le décret n° 49-50 du 11 janvier 1949 est fixée à un an. A l'issue de cette période, les fonctionnaires et agents dégagés des cadres dont le service a donné satisfaction sont titularisés sur avis de la commission administrative paritaire compétente et affectés à des emplois vacants non recherchés par la voie du tableau des vœux de mutation.

Ceux dont le service n'a pas donné satisfaction ou qui ont échoué aux examens de fin de cours sont remis à la disposition du centre d'orientation et de réemploi des fonctionnaires et agents des services publics.

Art. 7. — Le directeur du personnel au ministère des postes, télégraphes et téléphones est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 30 mai 1952.

Pour le ministre des postes, télégraphes et téléphones
et par délégation:
Le directeur du cabinet,
YVES LE PORTZ.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur de la fonction publique,
ROGER GRÉGOIRE.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

ANNÉE 1952

Ordre du jour du jeudi 5 juin 1952.

A quinze heures. — 1re SÉANCE PUBLIQUE

1. — Discussion de la proposition de loi (n° 3140) de M. Hénault et plusieurs de ses collègues tendant à prévoir un crédit supplémentaire de 15 millions pour célébrer dignement le centenaire de la création de la médaille militaire. (N° 3544. — M. Jean-Paul Palewski, rapporteur.)

2. — Discussion des interpellations:

1° De M. Aumeran, sur le renouvellement, en Tunisie, d'une politique déjà pratiquée en Indochine et susceptible d'entraîner de dangereuses conséquences pour la paix mondiale;

2° De M. Fouchet, sur la situation en Tunisie et sur les conséquences qui doivent en être tirées;

3° De M. Bartolini, sur les mesures illégales prises par le commandant maritime du port de Bizerte à l'encontre de huit ouvriers licenciés d'office et de douze chefs révoqués de leurs fonctions pour avoir participé à la grève menée en protestation contre la répression sanglante exercée contre le peuple tunisien et pour le respect de ses légitimes revendications; sur la violation du droit syndical, du droit de grève et des règles de licenciement en vigueur dans les règlements du port; sur les mesures que le Gouvernement compte prendre: *a*) pour la levée immédiate de toutes les sanctions et l'indemnisation équitable des ouvriers et chefs d'équipe illégalement punis; *b*) pour mettre un terme à l'arbitraire du commandant maritime du port de Bizerte, et les sanctions qu'il compte prendre à son égard;

4° De M. Verdier, sur les instructions adressées au résident général de France en Tunisie et sur les mesures prises les 25 et 26 mars 1952;

5° De M. Giovoni, sur les mesures de violence dont le Gouvernement se rend coupable en Tunisie et sur les moyens qu'il entend employer pour mettre en liberté immédiate les ministres et tous les patriotes tunisiens, emprisonnés et déportés, lever l'état de siège, supprimer la censure et rappeler MM. de Hauteclocque et Garbay, rapatrier les troupes et autres forces de répression, satisfaire les légitimes aspirations du peuple tunisien à la liberté et à l'indépendance nationale;

6° De M. Dronne sur la politique suivie par le Gouvernement à l'égard de la création du nouvel Etat de Libye et sur les mesures qu'il a prises afin de sauvegarder, d'une part, les intérêts français au Fezzan et dans les oasis de Ghât et de Ghadamès, et d'autre part, l'intégralité de l'Afrique du Nord française;

7° De M. Quilici, sur les événements de Tunisie et la politique que le Gouvernement compte prendre dans la Régence;

8° De M. Jacques Chevallier, sur le point de savoir si l'attitude que le Gouvernement entend adopter en Tunisie s'inscrit véritablement dans le cadre d'une politique générale d'union française;

9° De M. André Denis, sur les événements du 26 mars en Tunisie qui, faisant suite aux inqualifiables opérations du Cap Bon, sont de nature à compromettre les rapports entre la France et la Tunisie et constituent une atteinte au droit des gens et au prestige de notre pays;

10° De M. Fonlupt-Esperaber, sur la situation actuelle en Tunisie, sur les mesures prises sous la responsabilité du résident général de France à Tunis et sur les moyens par lesquels le Gouvernement entend rétablir entre le gouvernement de Sa Majesté le Bey et le Gouvernement français les relations confiantes permettant l'accès progressif de la Tunisie à l'autonomie interne;

11° De M. Mitterrand, sur la politique que le Gouvernement compte suivre en Tunisie;

12 De M. Caillavet, sur la politique que le Gouvernement entend suivre en Tunisie.

A vingt et une heures. — 2e SÉANCE PUBLIQUE

Suite des discussions inscrites à l'ordre du jour de la première séance.

Décès d'un député.

Dans sa première séance du mardi 3 juin 1952, l'Assemblée nationale a été informée du décès de M. Kessous, député de Constantine.

Vérification de pouvoirs.

Dans sa première séance du 3 juin 1952, l'Assemblée nationale a validé les pouvoirs de M. Michel Jacquet, député de la Loire.

Nomination de membre de commission.

Dans sa première séance du mardi 3 juin 1952, l'Assemblée nationale a nommé M. Salliard du Rivault membre suppléant de la commission des immunités parlementaires, en remplacement de M. Jarrosson.

Modifications aux listes électorales des membres des groupes.

GROUPE DES RÉPUBLICAINS INDÉPENDANTS
(44 membres au lieu de 45.)

Supprimer le nom de M. Kessous.

Commission des finances.

Séance du mardi 3 juin 1952.

Présents. — MM. Abelin, Barangé (Charles), Bénard, Corniglion-Molinier, Darou, David (Marcel), Denais (Joseph), Diethelm, Dupraz (Joannès), Faggianelli, Ferri (Pierre), Gabelle, Gozard (Gilles), La Chambre (Guy), Lamps, Massot, Mazier, Meunier (Pierre), Palewski (Jean-Paul), Pineau, Ramarony, Reynaud (Paul), Simonnet.

Suppléants. — MM. de Sesmaisons (de M. Marc Jacquet), Isorni (de M. Leroy-Ladurie).

Assistait en outre à la séance. — M. Charpentier.

Convocations de commissions.

La commission des finances se réunira le mercredi 4 juin 1952, à dix heures, quinze heures et éventuellement vingt et une heures (local de la commission des finances).

Projet de loi (n° 3226) relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement et d'équipement des services militaires pour l'exercice 1952. — Budgets annexes et articles de loi.

La commission de la marine marchande et des pêches se réunira le mercredi 4 juin 1952 (local de la commission n° 220):

1° A quatorze heures trente.

I. — Nomination du rapporteur du projet de loi (n° 3414) autorisant le Président de la République à ratifier la convention n° 32, concernant la protection des dockers contre les accidents.

II. — Rapport de M. Guitton sur la proposition de loi (n° 1050) de M. René Schmitt tendant à faire bénéficier les inscrits maritimes du cumul d'une pension d'invalidité pour maladie avec une pension vieillesse.

2° A quinze heures.

Audition de M. André Morice, ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, chargé de la marine marchande, sur les répercussions, dans les industries de la construction navale, de la pêche et de la marine marchande en général, des dispositions comportant annulation de crédits.

La commission de la presse se réunira le vendredi 6 juin 1952, à dix heures (local de la commission n° 230):

Audition de M. Marcellin, secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de l'information, sur la publicité compensée et sur les questions relatives à la radiodiffusion et à la télévision françaises.

La commission de la production industrielle se réunira le jeudi 5 juin 1952, à onze heures (local de la commission n° 261):

Audition de M. Louvel, ministre de l'industrie et du commerce, sur le problème de la répartition des matières premières aux industries et sur le plan d'équipement d'Electricité de France.

La commission du travail et de la sécurité sociale se réunira le mercredi 4 juin 1952, à seize heures (local de la commission n° 261):

I. — Election d'un secrétaire en remplacement de M. Lanet, démissionnaire.

II. — Nomination de rapporteurs pour:

La proposition de loi (n° 586) de M. Frédéric-Dupont (régime de retraite des cadres employés par des administrations);

La proposition de résolution (n° 3186) de Mme Galicier (industrie textile des Vosges);

La proposition de résolution (n° 3214) de M. Cogniot (réduction de crédits concernant l'enseignement technique);

La proposition de loi (n° 3220) de M. Cherrier (réintégration des grands mutilés de guerre licenciés en application de la loi du 7 janvier 1918);

La proposition de résolution (n° 3238) de M. Guérard (cotisations d'allocations familiales);

La proposition de loi (n° 3267) de M. Cayeux (plafonds de ressources pour l'allocation temporaire et l'allocation aux vieux travailleurs salariés);

La proposition de loi (n° 3318) de M. Desson (droit aux prestations des assurances sociales);

La proposition de loi (n° 3335) de M. Paumelle, sénateur (délégation sur travaux aux organismes de sécurité sociale);

La proposition de loi (n° 3348) de M. Baylet (cotisations d'allocations familiales);

Le projet de loi (n° 3366) (ratification de l'accord d'établissement franco-italien du 17 mai 1946);

Le projet de loi (n° 3367) (ratification de la convention d'établissement franco-italienne du 23 août 1951);

Le projet de loi (n° 3412) (ratification de la convention n° 100 concernant l'égalité de rémunération entre la main-d'œuvre masculine et la main-d'œuvre féminine);

La proposition de résolution (n° 3428) de M. Desson (allocation de salaire unique).

III. — Rapport de M. Couinaud sur le projet de loi (n° 1190) relatif au statut de la mutualité.

IV. — Suite du rapport de M. Henri Meck sur le rapport repris et les propositions de loi (n°s 345, 138, 210, 348 rectifié, 1874, 2096 et 2719) de M. Sion, de M. Besset, de M. Henri Meck, de M. Huel et de M. Minjoz, relatifs aux rentes d'accidents du travail.

V. — Rapport de M. Boutbien sur la proposition de loi (n° 135 rectifié) de M. Soustelle relative à l'association capital-travail.

VI. — Rapport d'information de M. Bouxom sur les prestations familiales.

VII. — Rapport de M. Camphin sur la proposition de loi (n° 2814) de M. Besset relative à la durée du travail et au chômage.

VIII. — Rapport, en deuxième lecture, de Mme Francine Lefebvre sur la proposition de loi (n° 3331) relative aux élections prud'homales.

IX. — Rapport, en deuxième lecture, de Mme Francine Lefebvre sur la proposition de loi (n° 3332) relative aux élections prud'homales.

X. — Rapport de M. Caillet sur sa proposition de loi (n° 2796) relative à la médaille d'honneur du travail.

XI. — Rapport de M. Duquesne sur la proposition de loi (n° 1508) de M. Henri Meck relative à l'extension des accords de salaires.

XII. — Rapport de M. Gazier sur le rapport repris (n° 1038) relatif à l'embauchage et au licenciement.

XIII. — Rapport de M. Gazier sur la proposition de résolution (n° 1730) de M. Lafay relative à la fixation du plafond de cotisation de la sécurité sociale.

XIV. — Questions diverses.

Additif à l'ordre du jour de la réunion que tiendra la commission des boissons le mercredi 4 juin 1952, à neuf heures trente (local de la commission n° 232):

V. — Urgence pour la proposition de résolution (n° 3513) de M. Tourné (débat public sur la crise viticole).

Additif à l'ordre du jour de la réunion que tiendra la commission des pensions le mercredi 4 juin 1952, à quinze heures (local de la commission n° 266):

Urgence pour la proposition de résolution de Mme de Lipkowski tendant à inviter le Gouvernement à faire évacuer, avant le 1er septembre 1952, les locaux situés 4 *bis*, boulevard des Invalides, afin que, restitués à l'institution nationale des Invalides, ils redeviennent un centre de traitement. — Nomination du rapporteur.

Annulation de convocation.

La réunion de la commission de la presse prévue pour le mercredi 4 juin 1952 à dix heures, est annulée.

Réunions de commissions du mercredi 4 juin 1952.

Commission des affaires économiques, à quinze heures. — Local n° 263.

Commission des affaires étrangères, à dix heures et seize heures. — Local du 6e bureau.

Commission de l'agriculture, à quinze heures. — Local n° 232.

Commission des boissons (additif), à neuf heures trente. — Local n° 232.

Commission de la défense nationale à dix heures, à quinze heures et vingt et une heures. — Local n° 213.

Commission de l'éducation nationale, à quinze heures. — Local n° 262.

Commission de la famille, de la population et de la santé publique, à onze heures. — Local n° 249.

Commission des finances, à dix heures, à quinze heures, et, éventuellement, à vingt et une heures. — Local de la commission.

Commission de l'intérieur, à seize heures. — Local n° 207.

Commission de la justice et de législation, à quatorze heures trente. — Local n° 250.

Commission de la marine marchande et des pêches, à quatorze heures trente — Local n° 220.

Commission des pensions, à quinze heures. — Local n° 266.

Commission de la production industrielle, à dix heures. — Local n° 261.

Commission de la reconstruction et des dommages de guerre, à onze heures et quinze heures. — Local n° 208.

Commission des territoires d'outre-mer, à quinze heures. — Local n° 251.

Commission du travail et de la sécurité sociale, à seize heures — Local n° 261.

Sous-commission chargée d'étudier l'ensemble du problème de la prostitution, à dix heures trente. — Local n° 249.

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

ANNÉE 1952

Ordre du jour du mercredi 4 juin 1952.

A dix heures et à quinze heures. — RÉUNION DANS LES BUREAUX

1. — Organisation des bureaux.
2. — Examen des dossiers d'élection

Ordre du jour du jeudi 5 juin 1952.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Nomination des quatre vice-présidents, des huit secrétaires et des trois questeurs du Conseil de la République.

2. — Installation du bureau définitif.

3. — Vérification des pouvoirs.

4. — Nomination des commissions générales et de la commission de comptabilité.

Réunions de bureaux du mercredi 4 juin 1952.

1er bureau, à dix heures et quinze heures. — Local n° 215.
2e bureau, à dix heures et quinze heures. — Local n° 201.
3e bureau, à dix heures et quinze heures. — Local n° 207.
4e bureau, à dix heures et quinze heures. — Local n° 202.
5e bureau, à dix heures et quinze heures. — Local n° 217.
6e bureau, à dix heures et quinze heures — Local n° 221.

INFORMATIONS

RELATIVES

A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour du jeudi 5 juin 1952.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Discussion des conclusions du rapport de la commission d'instruction sur une demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée de l'Union française. (N°s 219, année 1951, et 212, année 1952. — M. Marguerite, rapporteur.)

2. — Suite de la discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur la proposition de loi de M. Bissol, député, et plusieurs de ses collègues, tendant à introduire dans les départements de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Réunion les dispositions de la loi du 5 avril 1884 sur l'organisation municipale qui n'y sont pas en vigueur. (N°s 34 et 208, année 1952. — M. Coquart, rapporteur.)

3. — Discussion d'urgence de la proposition de M. Raphaël-Leygues tendant à inviter le Gouvernement à accorder à la marine nationale les crédits indispensables pour le maintien des forces maritimes et aéronavales chargées d'assurer sa mission dans l'Union française. (N° 221, année 1952.)

4. — Discussion de la proposition de MM. Charlier, Gentet, Jacobson, Longuet, Ramampy, Randretsa et Voca tendant à inviter le Gouvernement à prendre les mesures nécessaires à l'amélioration de la procédure d'octroi et d'utilisation des crédits de payement destinés à la mise en œuvre du plan de développement économique et social des territoires d'outre-mer. (N°s 290, année 1951, et 129, année 1952. — M. Sylvestre, rapporteur. — Avis de la commission du plan, de l'équipement et des communications. — M. Charlet, rapporteur.)

5. — Discussion de la proposition de M. Raphaël-Leygues invitant le Gouvernement à favoriser l'expansion de la pêche maritime en Martinique et en Guadeloupe. (N°s 231, année 1951, et 197, année 1952. — M. Rouleaux-Dugage, rapporteur.)

6. — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, rendant applicables aux territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer les dispositions de la loi n° 48-1439 du 18 septembre 1948 modifiant l'article 19 de la loi du 24 juillet 1867 sur les sociétés. (N°s 116 et 213, année 1952. — M. Antonini, rapporteur.)

7. — Discussion de la proposition de MM. Laurin, Delmas, Foccart, Lhuillier, Oudard et des membres du groupe du rassemblement du peuple français tendant à inviter le Gouvernement à déposer sur le bureau de l'Assemblée nationale un projet de loi tendant à compléter l'article 78 de la loi du 1er septembre 1948, pour permettre aux Français appelés à travailler hors de la métropole et à y revenir périodiquement de sous-louer, dans certaines conditions, pendant leur absence, l'appartement dont ils sont locataires en France. (N°s 234, année 1951, et 214, année 1952. — M. Antonini, rapporteur. — Avis de la commission des affaires sociales. — M. Jean Sceller, rapporteur.)

8. — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, rendant applicable aux territoires d'outre-mer et aux territoires sous tutelle du Cameroun et du Togo l'ordonnance n° 45-2184 du 24 septembre 1945 relative à l'exercice et à l'organisation des professions de médecin, de chirurgien dentiste et de sage-femme, complétée par la loi n° 49-757 du 9 juin 1949 et modifiée par la loi n° 51-413 du 19 avril 1951. (N°s 108 et 218, année 1952. — M. Borrey, rapporteur.)

9. — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, réglementant les obligations professionnelles des médecins, chirurgiens dentistes, pharmaciens et sages-femmes diplômés des écoles de médecine et de pharmacie de Dakar, Tananarive et Pondichéry. (N°s 109 et 219, année 1952. — M. Borrey, rapporteur.)

Nomination de membres de commissions.

Dans sa séance du mardi 3 juin 1952, l'Assemblée de l'Union française a nommé M. Schock membre de la commission du plan, de l'équipement et des communications, en remplacement de M. Thémis.

Commission des affaires culturelles et des civilisations d'outre-mer.

Séance du mardi 3 juin 1952.

Présents. — MM. Bégarra, Detraves, Catrice (Paul), Jousselin, de Peretti, Mme la princesse Yukanthor.

Excusés. — MM. Bilavarn, Hazoumé, Cianfarani, Raphaël-Leygues.

Suppléants. — MM. Jousselin (de M. Gervain), Catrice (de M. Griaule), Detraves (de Mme Malroux), Bégarra (de M. Lechani).

Assistait en outre à la séance. — Mme Lefaucheux, rapporteur pour avis de la commission des affaires extérieures.

Commission des affaires économiques.

Séance du mardi 3 juin 1952.

Présents. — MM. Boussenot, Charlier, Lhuillier, Moreux (René), Rosfelder, Schmitt.

Excusés. — MM. Bentchicou, Bocher, Egretaud, Gaignard, Gaudart, Georges, Gueye Momar Djim, Léon (Robert), Meyer, Mignot, Monirat, Nguyen Huu Thuan, Ouedraogo, Piéri, Reverbori, Sim Var, Souvannavong Pheng, Tétau, Tran Van Thi, Tran Thien Vang, Vignes, Vanier.

Suppléants. — MM. Rosfelder (de M. Aubert), Schmitt (de M. Thémis).

Convocations de commissions.

La commission des affaires économiques se réunira le jeudi 5 juin 1952, à quatorze heures trente (local n° 219):

I. — Examen du projet d'avis de M. Lhuillier sur la proposition de résolution (n° 294, année 1950) tendant à l'adoption d'une loi fixant les conditions d'engagement de techniciens par les collectivités de droit local dans les territoires d'outre-mer et en Algérie.

II. — Examen du projet de rapport de M. Lhuillier sur la demande d'avis (n° 115, année 1952) sur le projet de décret portant institution d'une chambre consulaire des mines pour l'Afrique équatoriale française.

III. — Nomination de rapporteurs pour avis pour:

a) La proposition (n° 205, année 1951) tendant à inviter le Gouvernement à créer un office interprofessionnel des fibres végétales;

b) La proposition (n° 331, année 1951) tendant à inviter le Gouvernement à créer une caisse de soutien du café et du cacao en Afrique occidentale française.

La commission des affaires financières se réunira le jeudi 5 juin 1952, à quatorze heures (local n° 120), conjointement à la commission de la défense de l'Union française:

Examen de la proposition (n° 224, année 1952) tendant à inviter le Gouvernement à accorder à la marine nationale les crédits indispensables pour le maintien des forces maritimes et aéronavales chargées d'assurer sa mission dans l'Union française.

La commission des affaires financières se réunira le vendredi 6 juin 1952, à seize heures, 27, rue du Mont-Thabor, Paris:

I. — Nomination de rapporteurs:

a) Pour la demande d'avis (n° 190, année 1952) sur un projet de décret portant réglementation du service des comptes courants et chèques postaux dans les territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer;

b) Pour la proposition (n° 196, année 1952) relative à la situation financière des pays d'outre-mer.

II. — Nomination d'un rapporteur pour avis pour la demande d'avis (n° 138, année 1952) étendant aux territoires qui relèvent du ministère de la France d'outre-mer les dispositions de l'ordonnance n° 45-2325 du 12 octobre 1945 relative au statut juridique de la coopération agricole, modifiée par la loi n° 46-1025 du 14 mai 1946.

III. — Exposé de M. Sylvestre sur la proposition de résolution (n° 316, année 1949) relative à la planification de l'Union française.

Additif à l'ordre du jour de la séance que tiendra la commission de la défense de l'Union française, le jeudi 5 juin 1952, à quatorze heures (local n° 120):

II. — Examen de la proposition (n° 224, année 1952) de M. Raphaël-Leygues tendant à inviter le Gouvernement à accorder à la marine nationale les crédits indispensables pour le maintien des forces maritimes et aéronavales chargées d'assurer sa mission dans l'Union française.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère des finances et des affaires économiques.

Avis relatif aux comptes abandonnés dans les caisses d'épargne.

Aux termes des articles 4 de la loi du 7 mai 1853 et 20 de la loi du 20 juillet 1895, modifiés par les lois des 10 juin 1921, 18 juillet 1937, 18 décembre 1940 et 27 octobre 1942, ces deux dernières validées par l'ordonnance du 7 décembre 1944, lorsqu'il s'est écoulé un délai de trente ans à partir tant du dernier versement ou remboursement que de tout achat de rente ou de toute autre opération effectuée à la demande des déposants, les sommes que détiennent les caisses d'épargne aux comptes de ces derniers sont prescrites à leur égard. Ces sommes sont réparties entre les caisses d'épargne à concurrence des deux cinquièmes et, pour le surplus, versées au fonds national de solidarité et d'action mutualiste.

A l'égard des versements faits sous la condition stipulée par le donateur que le titulaire n'en pourra disposer qu'à une époque déterminée, le délai de trente ans ne court qu'à dater de cette époque.

Les noms des déposants intéressés doivent être publiés dans une des feuilles désignées pour recevoir les annonces judiciaires de l'arrondissement où est située la caisse d'épargne dépositaire, six mois au moins avant l'expiration du délai de trente ans. Pendant cette période de six mois, la liste de ces déposants est, en outre, affichée dans la salle des séances publiques de la caisse d'épargne et des succursales ou, pour les caisses ayant plus de 500 comptes abandonnés, tenue à la disposition des intéressés, au siège de la caisse d'épargne.

Toutefois, les comptes dont le montant en capital et intérêts est inférieur à 500 F sont exemptés de la publication et font seulement l'objet, suivant les cas, de l'une de ces deux dernières formalités.

Les déposants des caisses d'épargne sont informés qu'en exécution des dispositions légales ci-dessus rappelées les noms des titulaires des comptes pour lesquels la dernière opération a eu lieu dans le courant de l'année 1922 seront, à l'exception de ceux dont le montant est inférieur à 500 F, publiés le 30 juin 1952 au plus tard, dans l'une des feuilles désignées pour recevoir les annonces judiciaires de l'arrondissement où est située la caisse d'épargne dépositaire.

La liste des titulaires des comptes dont il s'agit, quel que soit leur montant, restera, en outre, affichée du 30 juin 1952 au 31 décembre 1952 dans la salle des séances publiques de la caisse d'épargne et de ses succursales ou, si la caisse a plus de 500 comptes abandonnés, sera tenue à la disposition des intéressés pendant la même période, au siège de la caisse d'épargne.

Ces comptes seront considérés comme définitivement prescrits conformément aux dispositions précitées, le 1er janvier 1953 s'ils n'ont fait, avant cette date, l'objet d'aucune opération à la demande des déposants.

Les ayants droit sont, en conséquence, invités à faire pendant le délai de six mois qui leur est imparti, toutes les diligences nécessaires auprès des caisses d'épargne intéressées en vue de prévenir l'application définitive de la prescription et de conserver ainsi la propriété de leurs fonds.

Les déposants sont, en outre, informés que les inscriptions de rentes qui ont été achetées pour leur compte et qui figurent dans la publication locale ci-dessus visée, seront à la date susindiquée du 1er janvier 1953, consignées à la caisse des dépôts et consignations.

Avis relatif au tirage de la vingtième tranche de la loterie nationale.

Le tirage de la vingtième tranche de la loterie nationale 1952 aura lieu le mercredi 4 juin 1952, à vingt heures trente en présence du public.

Avis aux exportateurs de peaux brutes de veaux vers le Canada.

Les exportateurs sont informés qu'il est ouvert un contingent de 125 tonnes de peaux brutes de veaux à l'exportation vers le Canada.

Les demandes individuelles d'autorisation d'exportation seront reçues par l'office des changes (sous-direction des licences), 8, rue de la Tour-des-Dames, Paris (9e), à partir du quinzième jour suivant celui de la parution du présent avis au *Journal officiel*.

Elles devront être accompagnées:

1° D'une facture *pro forma*, en double exemplaire, visée par l'un des deux importateurs ci-après désignés, dans la limite des contingents qui ont été fixés pour chacun d'eux par les autorités canadiennes:

Davis Leather Co Ltd, Newmarket (Ontario): 62,5 tonnes.
The Collis Leather Co Ltd, Aurora (Ontario): 62,5 tonnes.

2° D'une déclaration certifiée exacte des stocks de peaux brutes de veaux (poids salé) appartenant à l'exportateur à la date de parution du présent avis.

Les prix de vente pourront être librement débattus entre les acheteurs canadiens et les vendeurs français et devront être approuvés par la direction des industries diverses et des textiles, 42, rue La Boétie, Paris (8e).

Les demandes seront examinées au fur et à mesure de leur réception par l'office des changes. La date limite de dépôt des licences est fixée au 31 août 1952.

Les exportateurs devront informer la direction des industries diverses et des textiles, quinze jours après l'expiration du délai de validité de leurs licences, des quantités réellement exportées.

Avis aux importateurs de tomates originaires et en provenance d'Italie.

(Poste 6 de l'accord commercial franco-italien du 18 décembre 1951.)

Comme suite aux indications du titre IV de l'avis aux importateurs de produits originaires et en provenance d'Italie, publié au *Journal officiel* du 12 janvier 1952, les importateurs sont informés qu'il pourra être procédé, à compter du 6 juin 1952 et jusqu'au 16 juin 1952 inclus, à des importations de tomates originaires et en provenance d'Italie, dans la limite d'une somme de 110 millions de francs.

Ces importations seront effectuées contre remise aux bureaux de douane intéressés d'un certificat d'importation, modèle C. I., établi en deux exemplaires, conformément aux dispositions prévues par le titre IV du chapitre Ier de l'avis n° 483 de l'office des changes (*Journal officiel* du 4 janvier 1951). Les certificats d'importation devront être accompagnés de la facture originale du fournisseur revêtue du visa de l'Instituto nazionale per il commercio estero, via Torino 107, à Rome.

Les règlements financiers s'effectueront obligatoirement et exclusivement par application des dispositions du paragraphe 2 de la section I du titre 3 de l'avis n° 483 susvisé et de l'avis n° 524, c'est-à-dire après importation des marchandises.

L'entrée en France et le dédouanement ne pourront s'effectuer que par les bureaux de douane ci-après et dans la limite des contingents indiqués en regard:

Modane, pour une valeur de 73 millions de francs.
Vallorbe, pour une valeur de 37 millions de francs.

L'indice de codification statistique à indiquer sur les deux exemplaires du certificat d'importation, ainsi que sur la déclaration de douane, sera 17.

Dans le cas où le contingent présentement ouvert serait épuisé, avant le 17 juin 1952, la frontière serait fermée sans publication d'un nouvel avis.

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

TARIFS DE TRANSPORT
SUR LES CHEMINS DE FER D'INTERET GENERAL

1° Propositions de tarifs de transport présentées à l'homologation ministérielle.

La Société nationale des chemins de fer français a informé l'administration supérieure que les prix inscrits au paragraphe 1 A de l'annexe III au tarif international pour le transport des marchandises entre la France et la Sarre seront réduits de 10 p. 100 à partir du 26 mai 1952, et pour une période qui, sauf dérogation, prendra fin le 31 décembre 1952.

(*Paris, le 26 mai 1952.*)

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle la proposition d'inscrire à partir du 15 juillet 1952, au titre Ier des conditions d'application du tarif n° 34, le texte ci-après:

I. — *Régime de transport.*

. . . . . .

les transports . . . . . .

. . . en régime ordinaire.

Le chemin de fer peut exiger la justification du transport antérieur de la marchandise devant faire l'objet d'une réexpédition par la présentation du récépissé au destinataire ou de la lettre de voiture.

(*Paris, le 29 mai 1952.*)

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle la proposition d'insérer à partir du 8 juin 1952, dans le tarif n° 12, un nouveau chapitre dont les dispositions sont reproduites ci-après:

TARIF N° 12

. . . . . .

CHAPITRE 105. — Région Est.

(Applicable jusqu'au 30 juin 1953.)

Scories de forges, de hauts fourneaux ou de verreries (343).

En provenance de Mont-Saint-Martin, à destination de Strasbourg-Port-du-Rhin et exportées par ce point, par wagon chargé de 20 tonnes: barème 270.

NOTA. — Les prix du présent chapitre ne sont pas applicables aux transports effectués aux conditions du tarif n° 103.

(*Paris, le 29 mai 1952.*)

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle la proposition d'insérer à partir du 8 juin 1952, dans le chapitre 109 du tarif n° 12, un nouveau paragraphe dont les dispositions sont reproduites ci-après;

TARIF N° 12

. . . . . .

CHAPITRE 109

§ Ier. — *Bauxite brute* (345).

. . . . . .

§ II. — *Spath-Fluor* (353).

(Applicable jusqu'au 30 juin 1953.)

De Fréjus, le Luc et le Cannet et Vidauban à Toulon et exporté par ce point.

Sous condition d'un engagement de fidélité de douze mois à souscrire par l'expéditeur.

Par wagon chargé de 20 tonnes: barème 80.

(*Paris, le 29 mai 1952.*)

La Société nationale des chemins de fer français, d'accord avec les administrations étrangères intéressées, a soumis à l'homologation ministérielle une proposition tendant à compléter comme suit, à partir du 3 juillet 1952, le deuxième alinéa du paragraphe 1er de l'article 6 (teneur et forme du bulletin d'expédition) du « Règlement uniforme pour le transport international des colis express par chemins de fer (RIEX) »:

« Il est toutefois permis d'utiliser des bulletins d'expédition comportant, en vertu du tarif et conformément aux dispositions du deuxième alinéa de l'article 17, un mode d'affranchissement autre que le port payé, sous réserve que les parties du bulletin qui ne concernent pas le mode d'affranchissement soient conformes à celles faisant l'objet du modèle Annexe I. ».

(*Paris, le 31 mai 1952.*)

La Société nationale des chemins de fer français a informé l'administration supérieure qu'elle mettra en vigueur, le 3 juin 1952, une nouvelle édition du tarif de transit n° 500, chapitre 11, pour le transport de certaines marchandises par wagon complet échangées entre les ports de mer français de Boulogne, Calais, Dieppe, Dunkerque et le Havre, d'une part, Bâle et Bâle-Saint-Jean, d'autre part.

Etant donné l'importance de ces dispositions, le tarif est déposé dans les gares intéressées où le public peut, sur sa demande, en prendre connaissance.

(*Paris, le 30 mai 1952.*)

Le tarif international pour le transport de papier et de cartonnages de l'Italie sur la Grande-Bretagne, qui a été mis en vigueur le 15 mai 1952 (*Journal officiel* des 12 et 13 mai 1952), a été modifié par l'indication des ports d'entrée en Grande-Bretagne et par la suppression des itinéraires passant par les ports de Gand, Amsterdam, Maassluis et Vlissingen.

Le tarif tenant compte de ces modifications est déposé dans les gares intéressées où le public peut, sur sa demande, en prendre connaissance.

(*Paris, le 31 mai 1952.*)

La Société nationale des chemins de fer français a soumis a l'homologation ministérielle une proposition tendant à modifier, comme suit, le règlement provisoire (édition du 1er mai 1952) pour le transport des marchandises échangées entre la France, d'une part, le Danemark, la Norvège et la Suède, d'autre part.

TEXTE ACTUEL

Art. 19 de la C. I. M. — *Remboursements et débours.*

A) Trafic échangé entre la France, d'une part, la Norvège et la Suède, d'autre part.

Les remboursements et débours ne sont pas admis.

B) Trafic échangé entre la France et le Danemark.

Les remboursements ne sont pas admis.

Ne sont admis comme débours que les montants:

. . . . . .

(Le texte actuel est celui qui est proposé pour l'ensemble du trafic entre la France et les pays scandinaves.)

TEXTE PROPOSE

Art. 19 de la C. I. M. — *Remboursements et débours.*

Les remboursements ne sont pas admis.

Ne sont admis comme débours que les montants:

1° Correspondant aux frais engagés par l'expéditeur à l'occasion du transport (tels que frais d'emballage, frais de camionnage...).

Ces montants ne peuvent pas excéder:

a) Pour les transports effectués en wagons autres que ceux désignés ci-après sous *b*):

75 couronnes danoises, par expédition, pour les envois en provenance du Danemark;

70 couronnes norvégiennes, par expédition, pour les envois en provenance de la Norvège;

50 couronnes suédoises, par expédition, pour les envois en provenance de la Suède;

3.600 F français, par expédition, pour les envois en provenance de la France.

Exceptionnellement, pour les envois en provenance des gares de la frontière franco-espagnole et des gares desservant les ports de mer français, les débours sont acceptés jusqu'à concurrence de 1.500 F français par tonne de chargement avec un montant maximum de 18.000 F par envoi.

b) Pour les transports effectués en wagons calorifugés (isothermes, calorifiques ou réfrigérants) donnés en location aux expéditeurs par une société privée:

500 couronnes danoises, par expédition, pour les envois en provenance du Danemark;

490 couronnes norvégiennes, par expédition, pour les envois en provenance de la Norvège;

350 couronnes suédoises, par expédition, pour les envois en provenance de la Suède;

25.000 F français, par expédition, pour les envois en provenance de la France;

2° Correspondant aux frais de transport ferroviaires antérieurs dans le pays d'expédition (France, ou Danemark, ou Norvège, ou Suède, selon le cas).

Ce règlement annule et remplace celui du 1er mai 1952.

(30 *mai 1952.*)

2° Prix d'application prévus conformément à l'article 14 (1° b) du cahier des charges de la Société nationale des chemins de fer français.

Conformément à l'article 14, 1° *b*, de son cahier des charges, la Société nationale des chemins de fer français informe le public que, sauf avis contraire, le prix fixé ci-dessous, compris dans la limite des prix prévus au chapitre 3 du tarif n° 103, sera perçu à partir du 18 juin 1952 pour une période qui, sauf prorogation, prendra fin le 31 décembre 1952.

MARCHANDISES	RELATION de	RELATION à	CONDITION DE TONNAGE Par groupe d'au moins :	PRIX PAR TONNE à appliquer. En wagons des administrations de chemins de fer.
Déchets d'acier, de fer ou de fonte (411) (1).....	Sous-le-Bois .. ou *vice versa*.	Douzies	2 wagons de 15 tonnes....	428 F.
Tôle d'acier ou de fer non ouvrée (415).....			2 wagons de 20 tonnes....	
Cailloux (297).....			2 wagons de 20 tonnes....	

(*Paris, le 3 juin 1952.*)

Conformément à l'article 14, 1° *b*, de son cahier des charges, la Société nationale des chemins de fer français, d'accord avec la Société générale des chemins de fer économiques (réseau de l'Hérault) et les Chemins de fer d'intérêt local de l'Est de Lyon, propose d'insérer à partir du 18 juin 1952, dans le tarif n° 6, un chapitre 52 dont les dispositions prises dans le cadre des barèmes à minimum et à maximum du chapitre 1er sont reproduites ci-après et de compléter corrélativement le tableau des réseaux secondaires participants au tarif n° 104, le chapitre 51 (§ IV) du tarif n° 6 et le chapitre 51 (§ VI) du tarif n° 15 et le recueil T. A.

TARIF N° 6

1° CHAPITRE 52. — Société nationale des chemins de fer français et Chemins de fer secondaires divers.

DÉSIGNATION des chemins de fer secondaires participants.	DÉSIGNATION des marchandises.	RELATIONS de	RELATIONS à	CHAPITRES ou dispositions applicables.	SURTAXES spéciales. — Numéro de prix du recueil T. A.	TAXES de transbordement. — Numéro de prix du recueil T. A.
§ I. — (Applicable jusqu'au 31 mars 1953.)						
Société générale des chemins de fer économiques. — Réseau d'intérêt local de l'Hérault (voie normale) et chemins de fer d'intérêt local de l'Est de Lyon (voie normale).	Vins en wagons-réservoirs ou en cadres-citernes (200).	Une gare du réseau d'intérêt local de l'Hérault.	Ambérieu-Bourg, Lyon-Part-Dieu (*a*), Saint-Etienne, Châteauroux (*a*).	Chapitre 21.	4202	
	Vins en wagons-réservoirs ou en cadres-citernes (200).	Une gare du réseau d'intérêt local de l'Hérault.	Lyon-Est (*a*), Villeurbanne.	Chapitre 21.	4202 et 4207	

(*a*) Cette tarification est également applicable aux envois reçus sur embranchements particuliers desservis par Lyon (toutes gares), Saint-Etienne (toutes gares) et l'Aiguille de l'Etivalière.

Lorsque le tonnage des envois expédiés ou reçus aux conditions du paragraphe ci-dessus, du chapitre 51, § IV, du présent tarif et du chapitre 51, § VI, du tarif n° 15, par une même entreprise, dans une ou plusieurs gares du réseau d'intérêt local de l'Hérault, atteindra 50 tonnes par mois de calendrier, il sera accordé à cette entreprise, par voie de détaxe pour chaque période mensuelle, sur les surtaxes perçues en application des dispositions ci-dessus, une réduction dont le taux sera fixé à 10 p. 100 si le tonnage mensuel n'excède pas 100 tonnes.

Si le tonnage mensuel est supérieur à 100 tonnes, ce taux de réduction sera majoré d'autant de fois 0,5 qu'il y aura de fractions indivisibles de 10 tonnes en excédent de 100 tonnes, sans que la réduction appliquée puisse être supérieure à 50 p. 100.

Les prix du présent paragraphe sont également applicables aux transports effectués aux conditions du tarif n° 103.

2° CHAPITRE 51, § IV. — Société nationale des chemins de fer français.

Société générale des chemins de fer économiques: réseau d'intérêt local de l'Hérault (voie normale); chemins de fer d'intérêt local de l'Est de Lyon (voie normale).

. . . . . .

Lorsque le tonnage des envois expédiés ou reçus aux conditions du paragraphe ci-dessus, du chapitre 52, § I, du présent tarif, et du chapitre 51, § VI, du tarif n° 15, par une même entreprise.

. . . . . .

TARIF N° 15

CHAPITRE 51, § VI, A. — Société nationale des chemins de fer français.

Société générale des chemins de fer économiques: réseau d'intérêt local de l'Hérault (voie normale).

. . . . . .

Lorsque le tonnage des envois expédiés ou reçus aux conditions du paragraphe ci-dessus, des chapitres 51, § IV, et 52, § I, du tarif n° 6 par une même entreprise . . . . . .

TARIF N° 104

TABLEAU DES RÉSEAUX SECONDAIRES PARTICIPANT AU TARIF

(Document d'application.)

Les dispositions prévues au tarif n° 101 sont applicables sur l'ensemble du parcours:

1° . . . . . .

2° Aux wagons chargés, lorsque les transports sont effectués aux prix et conditions fixés:

. . . . . .

d) Par les chapitres 51 (§§ III et IV) et 52 (§ I) du document d'application n° 6. . . . . .

g) Par le chapitre 51 (§ VI) du document d'application n° 15, commun à la Société nationale des chemins de fer français et aux Chemins de fer économiques (réseau d'intérêt local de l'Hérault).

(Le reste sans changement.)

RECUEIL T. A.

Prix n°s 4001 et au delà.

. . . . .	. . . . .
4202	Chapitres 51 (§ IV) et 52 (§ I). (Le reste sans changement.)
. . . . .	. . . . .
4207	Chapitres 51 (§ IV B) et 52 § I), par tonne..... 45 F.
. . . . .	. . . . .

(*Paris, le 3 juin 1952.*)

3° Prix d'application prévus conformément aux dispositions du tarif spécial à maximum et minimum en vigueur sur le réseau d'intérêt général du Vivarais de la Compagnie de chemins de fer départementaux.

Compagnie de chemins de fer départementaux.

RÉSEAU D'INTÉRÊT GÉNÉRAL DU VIVARAIS

TARIF SPECIAL A MAXIMUM ET MINIMUM

Transport des envois de fruits et légumes et des emballages vides en retour, remis par des entreprises de groupages.

Prix à appliquer pendant la campagne 1952.

AVIS AU PUBLIC

Les envois remis par des entreprises de groupages agréées par la compagnie sont transportés dans les conditions suivantes sur le réseau du Vivarais, dans le cadre du tarif spécial à maximum et minimum en vigueur sur ce réseau.

RELATIONS	PRIX A PERCEVOIR par kilogramme (frais accessoires compris, ainsi que les frais de collecte ou de distribution). Fruits et légumes. (1)	(2)	Emballages vides en retour (cageots ou cagettes avec leurs couvercles, sacs).
	francs.	francs.	francs.
1° *Des gares ou arrêts ci-après à la Voulte-sur-Rhône transit* (vice versa *pour les emballages*).			
1re zone. — Gares ou arrêts compris entre Saint-Fortunat inclus et la Voulte-sur-Rhône	1,5	1,1	1,2
2e zone. — Gares ou arrêts compris entre les Salhins inclus et Saint-Fortunat exclu	2	1,9	1,4
3e zone. — Gares ou arrêts compris entre Chalençon inclus et les Salins exclu	2,1	2,2	1,6
4e zone. — Gares ou arrêts compris entre Saint-Martin-de-Valamas inclus et Chalençon exclu	3,1	3	2
2° *Des gares ou arrêts ci-après à Dunières transit* (vice versa *pour les emballages*).			
1re zone. — Gares ou arrêts compris entre Chalençon exclu et Dunières	5	4	2,8
2e zone. — Gares ou arrêts compris entre les Ollières exclu et Chalençon inclus	5,9	5	3,2
3e zone. — Gares ou arrêts compris entre la Voulte-sur-Rhône et les Ollières inclus	6,9	6	3,9

(1) Pendant les périodes de début et de fin de campagne.
(2) Pendant la période intermédiaire.

(*Paris, le 26 mai 1952.*)

4° Décisions ministérielles intervenues sur les propositions de tarifs.

(La date indiquée en tête de chaque affaire est celle de la décision ministérielle. La date du *Journal officiel* mentionnée est celle du numéro qui a publié la proposition.)

A. — Homologations.

27 *mai* 1952. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition du 17 avril 1952 tendant à étendre à de nouvelles relations désignées les dispositions du paragraphe 3 de l'annexe III au tarif international pour le transport des marchandises entre la France et la Sarre, relatives aux résidus de pyrites de fer grillées en vrac. (*Journal officiel* du 22 avril 1952.)

26 *mai* 1952. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition du 24 avril 1952 tendant à inscrire au tableau A de la section 2 du tarif n° 109 le port de Lauterbourg rattaché à la gare de Lauterbourg - Port-du-Rhin; les voies des quais de ce port seraient ouvertes au trafic par wagons complets. (*Journal officiel* du 29 avril 1952.)

27 *mai* 1952. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition du 25 avril 1952 tendant à modifier le prix de transport prévu sous C du tarif international pour le transport des mattes cuivreuses expédiées de Carcassonne à Hoboken (Belgique) *via* Feignies. (*Journal officiel* du 29 avril 1952.)

Homologation accordée, à titre provisoire, après autorisation de mise en vigueur, à partir du 15 mai 1952, donnée par décision du 10 mai 1952.

27 *mai* 1952. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition du 8 mai 1952 tendant:

A la création, au chapitre 13, paragraphe I, du tarif n° 13, de dispositions spéciales applicables aux résidus de pyrites de fer grillées, expédiées de Lorcy à Givet;

A la modification corrélative du chapitre 112 du tarif n° 13 et du recueil T. A. (*Journal officiel* du 13 mai 1952.)

27 *mai* 1952. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition du 8 mai 1952 tendant:

A la création, au chapitre 112 du tarif n° 13, de dispositions applicables aux résidus de pyrites de fer grillées, expédiés de Lorcy sur Strasbourg-Port-du-Rhin, pour être exportés par ces points;

A la modification corrélative du recueil T. A. (*Journal officiel* du 13 mai 1952).

J'ai l'honneur de vous faire connaître que j'homologue, à titre provisoire cette proposition, sous la réserve acceptée par la Société nationale des chemins de fer français que le texte proposé du chapitre 112 sera remplacé par le suivant:

Résidus de pyrites de fer grillées en vrac (100):

1° En provenance de Port-de-Boue, l'Estaque, Septèmes, Courthézon ou Salindres, à destination de Strasbourg-Port-du-Rhin ou Lauterbourg frontière et exportés par ces points;

2° En provenance de Lorcy à destination de Strasbourg-Port-du-Rhin et exportés par ce point.

Par wagon chargé de 20 tonnes.
Prix résultant... (le reste sans changement).

31 *mai* 1952. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition du 1er mai 1952 tendant à modifier les dispositions du chapitre 14, paragraphe I, du tarif n° 22 relatives aux envois de tourbe pour engrais expédiés par wagon de 15 tonnes de Baupte à Leforest (*Journal officiel* du 6 mai 1952).

31 *mai* 1952. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition du 1er mai mai 1952 tendant à modifier les dispositions du paragraphe IV article 15, des conditions générales d'application des tarifs pour le transport des marchandises, applicable aux machines, appareils et véhicules à moteur (*Journal officiel* du 6 mai 1952).

27 *mai* 1952. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition du 17 avril 1952 tendant à étendre à Bergnette-Isbergues les dispositions prévues au chapitre 7 du tarif n° 13 pour le transport du minerai de fer en vrac expédié par train complet; le recueil T. A. sera modifié corrélativement. (*Journal officiel* du 22 avril 1952.)

B. — Autorisation provisoire.

27 *mai* 1952. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Projet de convention tarifaire, présenté le 8 mai 1952, à passer entre la Société nationale des chemins de fer français et la Société française des Nouvelles Galeries réunies, à Paris, pour le transport à prix convenus de marchandises de toutes nature destinées à l'approvisionnement des magasins de vente au détail de cette société. (*Journal officiel* du 13 mai 1952.)

Autorisation de mise en application dudit projet de convention à dater du 1er juin 1952, sous réserve de la décision définitive à intervenir après achèvement des formalités de l'instruction réglementaire.

C. — Retrait d'une proposition.

27 *mai* RPTL. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition du 24 avril 1952 tendant à insérer, dans le chapitre 2 du tarif n° 7, un paragraphe VIII comportant des dispositions nouvelles en faveur du charbon de terre, aggloméré ou non, expédié par wagon chargé de 20 tonnes d'une gare de la Société nationale des chemins de fer français desservant un port de mer et importé par ce port, à destination d'une gare desservant directement une fabrique de coke à four et adressé à cette fabrique, et à modifier corrélativement le recueil T. (*Journal officiel* du 29 avril 1952.)

Ministère de l'éducation nationale.

SECRÉTARIAT D'ÉTAT A L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, A LA JEUNESSE ET AUX SPORTS

Avis relatif à l'ouverture, en 1952, des sessions d'examens en vue de l'obtention du diplôme d'expert comptable.

A. — *Examens organisés en application du décret du 19 juillet 1948.*

1° Première partie de l'examen préliminaire.

La session de la première partie de l'examen préliminaire d'expert comptable s'ouvrira à Paris le lundi 28 et le mardi 29 juillet 1952.

Des centres d'épreuves écrites seront organisés, en principe, à Bordeaux, Clermont-Ferrand, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Nancy, Nantes, Rabat, Strasbourg, Toulouse, Tananarive, Tunis.

Les demandes d'inscription devront être adressées au secrétariat d'Etat à l'enseignement technique, à la jeunesse et aux sports (6e bureau de la direction de l'enseignement technique), 34, rue de Châteaudun, à Paris (9e).

Clôture du registre des inscriptions le 25 juin 1952, délai de rigueur.

NOTA. — Les résultats des épreuves écrites seront donnés en octobre 1952.

2° Deuxième partie de l'examen préliminaire.

La session de la deuxième partie de l'examen préliminaire d'expert comptable s'ouvrira à Paris le mardi 23 et le mercredi 24 septembre 1952.

Des centres d'épreuves écrites seront organisés, en principe, à Bordeaux, Clermont-Ferrand, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Nancy, Nantes, Rabat, Strasbourg, Toulouse, Tunis.

Les demandes d'inscription devront être adressées au secrétariat d'Etat à l'enseignement technique, à la jeunesse et aux sports (direction de l'enseignement technique, 6e bureau), 34, rue de Châteaudun, Paris (9e).

Clôture du registre des inscriptions le 1er juillet 1952, délai de rigueur.

3° Examen final.

La session de l'examen final d'expert comptable (épreuves écrite et orales) s'ouvrira à Paris, le 27 octobre 1952.

Les demandes d'inscription devront être adressées au secrétariat d'Etat à l'enseignement technique, à la jeunesse et aux sports (direction de l'enseignement technique, 6e bureau), 34, rue de Châteaudun, Paris (9e).

Clôture du registre des inscriptions le 15 juillet 1952, délai de rigueur.

Si la disjonction du mémoire n'a pas été demandée par le candidat, lors de son inscription, ledit mémoire, dactylographié, présenté en cinq exemplaires, devra parvenir au secrétariat d'Etat à l'enseignement technique, à la jeunesse et aux sports (direction de l'enseignement technique, 6e bureau), avant le 15 novembre 1952.

B. — *Examen organisé conformément au décret du 3 avril 1942 provisoirement applicable.*

Examen final.

Une session de l'examen final d'expert comptable s'ouvrira à Paris, le 18 novembre 1952.

Des centres d'épreuves écrites seront organisés à: Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Toulouse, éventuellement dans d'autres villes importantes selon le nombre et le domicile des candidats inscrits.

Les demandes d'inscription seront reçues au secrétariat d'Etat à l'enseignement technique, à la jeunesse et aux sports (direction de l'enseignement technique, 6e bureau), 34, rue de Châteaudun, à Paris (9e).

Clôture du registre des inscriptions le 15 juillet 1952, délai de rigueur.

Si la disjonction du mémoire n'a pas été demandée par le candidat lors de son inscription, ledit mémoire dactylographié, présenté en cinq exemplaires, devra parvenir au secrétariat d'Etat à l'enseignement technique, à la jeunesse et aux sports (direction de l'enseignement technique, 6e bureau), 34, rue de Châteaudun à Paris, avant le 15 novembre 1952.

C. — *Soutenances des mémoires en vue de l'obtention du diplôme d'expert comptable.*

1° Session spéciale.

Une session spéciale de soutenance de mémoire, réservée aux candidats déclarés admissibles à ladite soutenance lors de sessions antérieures, se déroulera à Paris dans la semaine du 22 au septembre 1952.

Les demandes d'inscription devront être adressées au secrétariat d'Etat à l'enseignement technique, à la jeunesse et aux sports (direction de l'enseignement technique, 6e bureau), 34, rue de Châteaudun, Paris (9e).

Clôture du registre des inscriptions le 25 juin 1952, délai de rigueur.

Le mémoire dactylographié, présenté en cinq exemplaires, devra parvenir au secrétariat d'Etat à l'enseignement technique, à la jeunesse et aux sports (direction de l'enseignement technique, 6e bureau), avant le 1er juillet 1952.

2° Session normale.

Une session normale de soutenance de mémoire réservée.

a) Aux candidats déclarés admissibles à l'épreuve de soutenance de mémoire, lors des sessions ouvertes en 1952, et qui n'ont pas sollicité la disjonction du mémoire;

b) Aux candidats déclarés admissibles à l'épreuve de soutenance de mémoire lors de sessions antérieures,

aura lieu en même temps que les épreuves orales de l'examen final, région 1952.

La date en sera fixée ultérieurement.

D. — *Dépôt du sujet de mémoire.*

Les candidats à l'examen final d'expert comptable qui désirent soumettre, dès maintenant, au jury le sujet de mémoire qu'ils ont choisi devront adresser ledit sujet, accompagné d'un plan sommaire, au secrétariat d'Etat à l'enseignement technique, à la jeunesse et aux sports (direction de l'enseignement technique, 6e bureau), 34, rue de Châteaudun, Paris (9e), avant le 25 juin 1952.

NOTA. — Même si le sujet de mémoire a été accepté antérieurement, il est conseillé aux candidats de renouveler leur demande d'agrément chaque année.

E. — *Examens organisés conformément au décret du 21 avril 1949.*

(Texte uniquement applicable à l'Algérie.)

1° Examen préliminaire.

Une session de l'examen préliminaire d'expert comptable s'ouvrira le 20 octobre 1952 à Alger.

Les demandes d'inscription devront être adressées au secrétariat d'Etat à l'enseignement technique, à la jeunesse et aux sports (6e bureau de la direction de l'enseignement technique), 34, rue de Châteaudun, Paris (9e).

Clôture du registre des inscriptions le 15 juillet 1952.

2° Examen final.

a) Une session de la première partie de l'examen final d'expert comptable, réservée aux candidats d'Algérie, s'ouvrira le 26 septembre 1952 à Alger.

Les demandes d'inscription devront être adressées au secrétariat d'Etat à l'enseignement technique, à la jeunesse et aux sports (direction de l'enseignement technique, 6e bureau), 34, rue de Châteaudun, Paris (9e).

Clôture du registre des inscriptions le 15 juillet 1952.

b) Une session de la deuxième partie de l'examen final d'expert comptable réservée aux candidats d'Algérie s'ouvrira le 18 novembre 1952 à Alger.

Les demandes d'inscription devront être adressées au secrétariat d'Etat à l'enseignement technique, à la jeunesse et aux sports (direction de l'enseignement technique, 6e bureau, 34, rue de Châteaudun, Paris (9e).

Clôture du registre des inscriptions le 15 juillet 1952.

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.

Le Préfet, Directeur des Journaux officiels,
JEAN REYMOND

COTE DES CHANGES

VERSEMENT TÉLÉGRAPHIQUE

Derniers cours cotés en Bourse	30 mai — Cours relevés après Bourse	DEVISES	3 juin 1952 — Cours relevés avant Bourse	3 juin 1952 — Cours cotés en Bourse
349 95	.... ..	Etats-Unis (1 dollar)....	.... ..	349 95 .....
699 375	.... ..	Belgique (100 francs)..	.... ..	699 875 .....
355 80	.... ..	Canada (1 dollar).....	.... ..	356 .. ..
1215 50	.... ..	Portugal (100 escudos)..	.... ..	1215 25 .....
8002 50	.... ..	Suisse (100 francs).....	.... ..	8002 50 .....
163 70	.... ..	Côte Fse des Somalis (100 francs Djib.)....	.... ..	....

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS
Compte chèque postal 1.014.00, Paris
ET DANS SES SUCCURSALES DES DÉPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

L'amortissement de l'emprunt Guadeloupe 5 1/2 0/0 1933, pour l'échéance du 1er juin 1952, ayant été effectué, pour la totalité, par rachats en Bourse, aucun tirage n'aura lieu au titre de cette échéance.

L'amortissement des emprunts Guadeloupe, Guyane et Martinique 5 1/2 0/0 1936, pour l'échéance du 20 juillet 1952, ayant été effectué, pour la totalité, par rachats en Bourse, aucun tirage n'aura lieu au titre de cette échéance.

SOCIETE D'ELECTRICITE DE MARRAKECH

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 4 MILLIONS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: 45, RUE CORTAMBERT, PARIS
R. C.: Seine n° 209208 B.

Liste des 365 obligations 6 0/0 1936 de 250 F remboursables le 1er juillet 1952 et des obligations restant à rembourser sur tirages antérieurs.

NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.	NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.
11.727	44	13.075 à 13.084	52
11.730	46	13.086 à 13.091	52
12.788 à 12.792	52	13.093	52
12.794 à 12.801	52	13.095 à 13.099	52
12.804 à 12.806	52	13.101 à 13.108	52
12.808 à 12.824	52	13.110 à 13.115	52
12.836 à 12.837	52	13.436 à 13.443	52
12.859 à 12.864	52	13.446 à 13.452	52
12.867 à 12.883	52	13.455	52
12.886 à 12.901	52	13.457 à 13.467	52
12.903 et 12.904	52	13.469	52
12.906 à 12.908	52	13.472 à 13.475	52
12.910 à 12.915	52	13.478 à 13.483	52
12.917 et 12.918	52	13.485 à 13.489	52
12.920 à 12.926	52	13.491	52
12.928 à 12.937	52	13.493 à 13.496	52
12.940 à 12.943	52	13.497 à 13.502	52
12.945 à 12.947	52	13.506 à 13.511	52
12.949 à 12.957	52	13.514	52
12.959 à 12.963	52	13.518 à 13.520	52
12.965 à 12.967	52	13.522 et 13.523	52
12.969	52	13.525	52
12.972 à 12.992	52	13.527 à 13.535	52
12.994	52	13.537	52
12.997 à 12.999	52	13.539 à 13.541	52
13.001	52	13.544	52
13.004 à 13.008	52	15.839	47
13.010 à 13.033	52	15.843	45
13.036 et 13.037	52	15.856	45
13.040 à 13.045	52	15.863	47
13.047 à 13.067	52	15.990	42
13.069 à 13.073	52		

Les obligations amorties en 1952 seront remboursables à partir du 1er juillet 1952, coupon au 1er janvier 1953 attaché, à raison de 250 F, au Crédit commercial de France, 103, avenue des Champs-Elysées, à Paris, ainsi que dans ses succursales et agences de Paris et de province.

SOCIETE DES TUBES DE BESSEGES

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 120.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: 5, RUE JACQUES-BINGEN, PARIS
Registre du commerce: Seine n° 171682.

Obligations 4 1/2 0/0 1941,

Sixième amortissement.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a procédé par voie de rachats en Bourse à son amortissement du 15 juin 1952.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Obligations sorties aux tirages antérieurs et non présentées au remboursement.

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
83	1948	2.132	1948	5.534	1948
433	1949	2.867	1949	5.640	1949
1.647	1949	3.551	1949	5.813	1949
1.650	1948	4.200	1949	5.892	1948
2.113	1949	4.896	1949		

Les remboursements seront effectués à:
La banque L. Dupont et Cie, 26, avenue Franklin-D.-Roosevelt, à Paris;
Société anonyme de participation de crédit, 111, rue de l'Université, à Paris;
De Neuflize, Schlumberger et Cie, 1, rue Taitbout, à Paris.

Société des Hauts Fourneaux de Saulnes

JEAN RATY ET Cie
8, PLACE D'IÉNA, PARIS (16e)
R. C.: Seine 285053 B.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, la Société des hauts fourneaux de Saulnes a procédé au rachat des 1.970 obligations 4 1/2 0/0 1931 dont l'amortissement est prévu pour le 1er juillet 1952.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort en 1952.

Liste numérique des obligations sorties aux tirages antérieurs, non encore remboursées.

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
17.072 à 17.074	1945	36.392 à 36.396	1945
25.603 et 25.604	1946	40.360	1945
29.615	1946	48.152	1945
35.348 et 35.349	1946		

BANQUE D'ETAT DU MAROC

EMPRUNT MAROCAIN 4 0/0 1914

Soixante-seizième tirage d'amortissement.

Le 2 mai 1952, il a été procédé au siège social de la Banque d'Etat du Maroc à Tanger au tirage des 706 obligations dont les numéros suivent, qui seront remboursées à partir du 3 juin 1952:

1.631 à 1.640 — 5.411 à 5.420 — 6.001 à 6.010 — 8.071 à 8.080 — 8.901 à 8.910 — 9.401 à 9.410 — 10.141 à 10.150 — 10.391 à 10.400 — 14.481 à 14.490 — 19.321 à 19.330 — 20.251 à 20.260 — 20.941 à 20.950 — 21.031 à 21.040 — 21.261 à 21.270 — 24.321 à 24.330 — 24.691 à 24.700 — 27.051 à 27.060 — 27.511 à 27.520 — 29.801 à 29.810 — 31.261 à 31.270 — 32.261 à 32.270 — 34.221 à 34.230 — 38.941 à 38.950 — 40.461 à 40.470 — 41.431 à 41.440 — 44.671 à 44.680 — 46.661 à 46.670 — 46.831 à 46.840 — 50.011 à 50.020 — 52.621 à 52.630 — 54.591 à 54.600 — 57.741 à 57.750 — 58.721 à 58.730 — 60.231 à 60.240 — 60.631 à 60.640 — 60.991 à 61.000 — 64.511 à 64.520 — 64.631 à 64.640 — 67.351 à 67.360 — 69.511 à 69.520 — 70.361 à 70.370 — 72.131 à 72.140 — 73.781 à 73.790 — 74.411 à 74.420 — 80.901 à 80.910 — 81.681 à 81.690 — 85.041 à 85.050 — 86.081 à 86.090 — 86.691 à 86.700 — 97.231 à 97.240 — 97.741 à 97.750 — 102.291 à 102.300 — 105.461 à 105.470 — 106.101 à 106.110 — 107.371 à 107.380 — 108.421 à 108.430 — 109.241 à 109.250 — 113.711 à 113.720 — 114.171 à 114.180 — 118.581 à 118.590 — 129.981 à 129.990 — 131.491 à 131.500 — 132.611 à 132.620 — 132.681 à 132.690 — 135.751 à 135.760 — 142.631 à 142.640 — 144.131 à 144.140 — 144.861 à 144.870 — 145.111 à 145.120 — 145.371 à 145.380 — 147.311 à 147.316.

Liste des obligations amorties aux tirages précédents et non remboursées par le siège social de la Banque d'Etat du Maroc, à Tanger, à la date du 30 avril 1952.

1	à	10	= 10	10.441		= 1	22.871	à 22.874	= 4	38.295	= 1
111			= 1	11.401 et	11.402	= 2	22.881	à 22.890	= 10	38.401	à 38.419 = 19
115	à	118	= 4	11.406 à	11.410	= 5	23.080		= 1	38.518	= 1
521	à	530	= 10	11.881 à	11.890	= 10	23.391	à 23.400	= 10	38.671	= 1
1.270			= 1	12.361 à	12.370	= 10	24.524		= 1	39.076	= 1
1.478 et		1.479	= 2	12.591 à	12.593	= 3	24.701	à 24.706	= 6	39.521	à 39.530 = 10
1.682 à		1.688	= 7	12.595 à	12.599	= 5	24.793 et	24.794	= 2	39.550	= 1
1.902 à		1.904	= 3	13.181 à	13.190	= 10	25.063	à 25.065	= 3	39.853	à 39.860 = 8
1.907			= 1	13.301 à	13.310	= 10	25.107 et	25.108	= 2	39.991	à 39.993 = 3
2.103			= 1	13.498 à	13.500	= 3	25.141 à	25.148	= 8	40.012	à 40.016 = 5
2.125			= 1	13.509		= 1	25.615		= 1	40.321	à 40.340 = 10
2.129 et		2.130	= 2	14.224 à	14.230	= 10	25.852 à	25.854	= 3	41.811	à 41.820 = 10
2.171			= 1	14.349		= 1	26.361 à	26.365	= 5	41.861	à 41.870 = 10
2.861 et		2.862	= 2	14.366		= 1	26.461 et	26.462	= 2	43.001	à 43.003 = 3
2.865 et		2.866	= 2	14.766 à	14.770	= 5	26.464 à	26.469	= 6	43.008	à 43.010 = 3
3.063			= 1	15.043		= 1	26.551 à	26.560	= 10	43.041	à 43.050 = 10
4.571 à		4.577	= 7	15.151 à	15.153	= 3	26.651 à	26.660	= 10	43.346	= 1
4.579 et		4.580	= 2	15.156 à	15.160	= 5	26.851 à	26.860	= 10	43.551	à 43.558 = 8
4.981 à		4.984	= 4	15.511 à	15.513	= 3	26.959		= 1	43.721	à 43.725 = 5
5.356			= 1	15.517 à	15.520	= 4	27.148		= 1	43.727	à 43.730 = 4
5.358			= 1	15.681		= 1	27.247		= 1	44.043	à 44.048 = 6
5.461			= 1	15.684		= 1	27.441 à	27.450	= 10	44.441 et	44.442 = 2
5.465			= 1	15.686 et	15.687	= 2	28.001 à	28.010	= 10	44.444 à	44.450 = 7
5.467 à		5.470	= 4	15.690		= 1	28.441		= 1	44.726 à	44.730 = 5
5.575 à		5.580	= 6	15.721		= 1	28.446 à	28.450	= 5	44.806 à	44.810 = 5
5.749			= 1	15.781		= 1	28.511		= 1	45.151	= 1
5.771 à		5.780	= 10	15.783 à	15.787	= 5	28.513		= 1	45.156	à 45.158 = 3
6.132 à		6.135	= 4	15.831 à	15.840	= 10	28.515 à	28.520	= 6	45.851	= 1
6.559			= 1	16.757 et	16.758	= 2	29.731 à	29.740	= 10	45.857 et	45.858 = 2
6.681 à		6.683	= 3	16.761 à	16.763	= 3	30.301 à	30.310	= 10	46.347	= 1
6.960			= 1	16.765 à	16.770	= 6	30.361 à	30.370	= 10	46.349 et	46.350 = 2
6.761			= 1	18.210		= 1	30.917 à	30.919	= 3	46.561 à	46.570 = 10
6.913 à		6.915	= 3	18.311 à	18.330	= 20	30.923 à	30.930	= 8	46.587 et	46.588 = 2
6.918 à		6.920	= 3	18.994		= 1	31.422		= 1	46.602 à	46.604 = 3
7.111			= 1	18.996 à	18.998	= 3	32.061 à	32.068	= 8	46.608 à	46.620 = 13
7.151 à		7.159	= 9	19.011 à	19.014	= 4	33.051 à	33.056	= 6	47.132 à	47.136 = 5
7.261 à		7.267	= 7	19.019 et	19.050	= 2	33.060		= 1	47.181 à	47.189 = 9
7.402 à		7.407	= 6	19.316 et	19.317	= 2	33.470		= 1	47.291 à	47.296 = 6
7.798			= 1	19.459		= 1	34.271 à	34.280	= 10	47.298 à	47.300 = 3
7.871 à		7.877	= 7	19.461		= 1	34.493 à	34.500	= 8	47.350	= 1
7.880			= 1	19.463		= 1	34.521 à	34.529	= 9	47.470	= 1
8.251			= 1	19.469 et	19.470	= 2	34.531 à	34.538	= 8	47.641 à	47.643 = 3
8.254 et		8.255	= 2	19.501		= 1	34.540		= 1	47.647 à	47.650 = 4
8.258 à		8.260	= 3	19.531 à	19.540	= 10	34.701 à	34.706	= 6	48.031 et	48.032 = 2
8.497			= 1	19.791 à	19.795	= 5	34.710		= 1	48.039 et	48.040 = 2
8.991 à		8.995	= 5	19.798 à	19.800	= 3	34.939		= 1	48.091 à	48.100 = 10
9.099			= 1	19.803		= 1	35.082 à	35.084	= 3	48.811	= 1
9.211 à		9.220	= 10	19.806 et	19.807	= 2	35.087 à	35.089	= 3	49.520	= 1
9.342			= 1	20.362		= 1	35.261 à	35.270	= 10	49.718 à	49.720 = 3
9.615 et		9.616	= 2	20.364		= 1	35.498 à	35.500	= 3	49.881 à	49.890 = 10
9.619			= 1	20.373 à	20.380	= 8	35.871 à	35.880	= 10	49.952 à	49.954 = 3
9.631 à		9.637	= 7	20.491 à	20.500	= 10	36.021 à	36.030	= 10	49.958 à	49.960 = 3
9.640			= 1	21.762		= 1	36.095 à	36.100	= 6	50.035 et	50.036 = 2
9.761 à		9.770	= 10	21.871 à	21.873	= 3	36.765 et	36.766	= 2	50.581 à	50.587 = 7
9.807 et		9.808	= 2	21.922		= 1	37.201 à	37.210	= 10	50.901 à	50.910 = 10
9.900			= 1	21.928 à	21.930	= 3	37.632 à	37.640	= 9	51.015	= 1
9.287 à		10.289	= 3	22.602 et	22.610	= 2	38.231 à	38.240	= 10	51.052 à	51.054 = 3
										51.065 à	51.070 = 6
										51.441 à	51.443 = 3
										51.448	= 1
										51.877	= 1
										51.879 et	51.880 = 2
										52.501 à	52.506 = 6
										52.753	= 1
										52.757	= 1
										53.151 à	53.158 = 8
										53.871 et	53.872 = 2
										53.876 à	53.880 = 5
										54.231	= 1
										54.233 et	54.234 = 2
										54.236 à	54.238 = 3
										54.290	= 1
										55.174 à	55.180 = 7
										55.235 à	55.240 = 6
										55.472	= 1
										55.475	= 1
										55.501 à	55.510 = 10
										55.851 à	55.860 = 10
										56.081	= 1
										56.085	= 1
										56.087	= 1
										56.089 et	56.090 = 2
										56.499 et	56.500 = 2
										56.813	= 1
										56.831 à	56.836 = 6
										56.838 à	56.840 = 3
										57.271 à	57.280 = 10
										57.491 à	57.500 = 10
										57.681 à	57.690 = 10
										57.751 à	57.760 = 10
										57.848 à	57.850 = 3
										58.133 et	58.134 = 2
										58.392 à	58.396 = 5
										58.731 à	58.738 = 8
										58.740	= 1
										58.811 à	58.820 = 10
										59.061 à	59.070 = 10
										59.180	= 1
										59.881 à	59.888 = 8
										59.890	= 1
										59.981 à	59.990 = 10
										59.995	= 1
										59.998 à	60.000 = 3
										60.881	= 1
										61.101 à	61.104 = 4
										61.110	= 1
										61.318	= 1
										61.431 à	61.437 = 7
										61.439 et	61.440 = 2
										62.171 à	62.180 = 10
										62.701 à	62.703 = 3
										62.705 à	62.710 = 6
										62.891	= 1
										62.893	= 1
										62.900	= 1
										62.911 à	62.914 = 4
										62.917 à	62.920 = 4
										63.315 à	63.320 = 6
										63.353 à	63.360 = 8
										63.541 à	63.550 = 10
										63.738 à	63.740 = 3
										64.071 à	64.080 = 10
										64.192 et	64.193 = 2
										65.314 à	65.329 = 16
										65.411 à	65.420 = 10
										65.541 à	65.550 = 10
										65.702	= 1
										65.712	= 1
										65.774 à	65.780 = 7
										65.911 à	65.920 = 10
										66.071 à	66.080 = 10
										66.164 à	66.170 = 7
										66.213	= 1
										66.216 à	66.220 = 5
										66.841 à	66.850 = 10
										67.374	= 1
										67.376	= 1
										67.843	= 1
										67.846	= 1
										67.849 et	67.850 = 2
										67.961 et	67.962 = 2
										67.992 à	68.000 = 9
										68.380	= 1
										68.985 et	68.986 = 2
										69.622 et	69.623 = 2
										70.191 à	70.200 = 10
										70.611 à	70.620 = 10
										70.923	= 1
										70.928 et	70.929 = 2
										70.973	= 1
										74.021	= 1
										74.026	= 1
										74.073	= 1
										74.076	= 1
										74.079 et	74.080 = 2
										74.101 à	74.109 = 9
										72.118	= 1
										72.120	= 1
										72.430	= 1
										72.575	= 1
										72.577 à	72.580 = 4
										73.402	= 1
										73.551 à	73.555 = 5
										73.591 et	73.592 = 2
										73.594 à	73.600 = 7
										73.721	= 1
										73.723	= 1
										73.726 à	73.730 = 5
										73.791 à	73.800 = 10
										74.273 à	74.280 = 8
										74.362 à	74.365 = 4
										74.370	= 1
										74.521 à	74.530 = 10
										74.621 à	74.624 = 4
										74.694	= 1
										74.700	= 1
										75.061 à	75.063 = 3
										75.081 à	75.084 = 4
										75.086 à	75.090 = 5
										75.165 à	75.169 = 5
										75.242	= 1
										76.091	= 1
										76.109	= 1
										76.549	= 1
										76.841 à	76.850 = 10
										76.921 à	76.930 = 10
										77.221 à	77.223 = 3
										77.419	= 1
										77.461 à	77.470 = 10
										77.906	= 1
										77.945 à	77.947 = 3
										77.991 à	78.000 = 10
										78.034	= 1
										78.121 et	78.122 = 2
										78.126	= 1
										78.241 à	78.250 = 10
										78.291	= 1
										78.293	= 1
										78.584	= 1
										79.071 et	79.072 = 2
										79.077	= 1
										79.201 à	79.210 = 10
										79.213 à	79.215 = 3
										79.252 à	79.258 = 7
										79.260	= 1
										79.511 à	79.520 = 10
										79.542 à	79.550 = 9
										79.654 et	79.655 = 2
										79.891	= 1
										79.911	= 1
										80.011	= 1
										80.013 à	80.020 = 8
										80.254 à	80.260 = 7
										80.591	= 1
										80.595	= 1
										80.961 et	80.962 = 2
										80.964	= 1
										80.967	= 1
										80.969 à	80.970 = 2
										80.994	= 1
										81.014 à	81.016 = 3
										81.321 à	81.330 = 10
										81.351 à	81.355 = 5
										81.392	= 1
										81.398 à	81.400 = 3
										81.986	= 1
										81.990	= 1
										82.111 à	82.114 = 4
										82.119 et	82.120 = 2
										82.165 à	82.168 = 4
										82.496 à	82.500 = 5
										82.731	= 1
										82.733	= 1
										82.736	= 1
										82.740	= 1
										82.761 à	82.764 = 4
										82.766 à	82.770 = 5
										82.921 à	82.923 = 3
										82.959	= 1
										82.961 à	82.964 = 4
										83.289 et	83.290 = 2
										84.235	= 1
										84.310	= 1
										84.526 et	84.527 = 2
										84.822 à	84.825 = 4
										85.040	= 1
										85.071 à	85.077 = 7
										85.160	= 1
										85.213	= 1
										85.264	= 1
										85.267 à	85.270 = 4
										85.431 à	85.440 = 10
										85.591 à	85.595 = 5
										85.598 à	85.600 = 3
										85.663 et	85.664 = 2
										85.667 à	85.669 = 3
										86.111	= 1
										86.131 à	86.140 = 10
										86.151 et	86.152 = 2
										86.156	= 1
										86.158	= 1
										86.343 à	86.349 = 7
										86.371 à	86.380 = 10
										86.674 à	86.680 = 7
										87.391 et	87.392 = 2
										87.394 à	87.400 = 7
										87.841 et	87.842 = 2
										87.844 à	87.860 = 17
										88.087 à	88.090 = 4
										88.221 à	88.230 = 10
										88.261 à	88.270 = 10
										88.281 à	88.290 = 10
										88.671 à	88.680 = 10
										88.781 à	88.787 = 7
										88.790	= 1
										88.871 à	88.876 = 6
										88.898 et	88.899 = 2
										88.947 et	88.948 = 2
										89.505	= 1
										89.509	= 1
										89.561 à	89.570 = 10
										89.805	= 1
										90.051	= 1
										90.056 à	90.060 = 5
										90.201 à	90.203 = 3
										90.210	= 1
										90.290	= 1
										90.577	= 1
										90.851 à	90.860 = 10
										91.129	= 1
										91.157 et	91.158 = 2
										91.160	= 1
										91.639	= 1
										92.701 et	92.702 = 2
										92.706	= 1
										92.824	= 1

92.879	=	1
93.151 à 93.160	=	10
93.226 à 93.230	=	5
93.496	=	1
93.791 à 93.810	=	20
94.011 à 94.020	=	10
94.201 à 94.210	=	10
94.423 à 94.426	=	4
94.508	=	1
95.042 à 95.047	=	6
95.049	=	1
95.575 et 95.576	=	2
95.579 et 95.580	=	2
95.642 à 95.647	=	6
95.650	=	1
95.811 à 95.820	=	10
95.841 à 95.850	=	10
96.068 à 96.070	=	13
96.081 à 96.086	=	3
96.419 et 96.420	=	2
97.352 et 97.353	=	2
97.355 à 97.357	=	3
98.966	=	1
98.991 à 98.998	=	8
99.131 à 99.134	=	4
99.524 à 99.530	=	7
99.991 et 99.995	=	2
99.997 à 99.999	=	3
100.109 et 100.110	=	2
101.579	=	1
101.866 et 101.867	=	2
102.191	=	1
102.492 à 102.495	=	4
102.497	=	1
102.500	=	1
102.701 à 102.710	=	10
102.771 à 102.779	=	9
102.822 et 102.823	=	2
103.319	=	1
103.571	=	1
103.574 à 103.579	=	6
103.681 à 103.690	=	10
103.765	=	1
103.767	=	1
103.811	=	1
103.849	=	1
103.978	=	1
104.111 à 104.115	=	5
104.119 et 104.120	=	2
104.272	=	1
104.286 à 104.290	=	5
104.781 à 104.790	=	10
104.831 et 104.832	=	2
104.837 à 104.840	=	4
104.894 à 104.896	=	3
104.899 et 104.900	=	2
104.912 à 104.920	=	9
105.267	=	1
105.371 et 105.372	=	2
105.376 à 105.380	=	5
105.621 à 105.623	=	3
105.626 et 105.627	=	2
105.791	=	1
105.861 à 105.864	=	4
105.866 à 105.870	=	5
105.908 et 105.909	=	2
105.981 et 105.982	=	2
105.986 à 105.989	=	4
106.099 et 106.100	=	2
106.151	=	1
106.158 à 106.160	=	3
106.291 et 106.292	=	2
106.294 à 106.298	=	5
107.362	=	1
107.366 à 107.368	=	3
107.531 à 107.533	=	3
107.536 à 107.540	=	5
107.863 à 107.865	=	3
107.869 et 107.870	=	2
107.937	=	1
108.011	=	1
108.017 à 108.020	=	4
108.241 à 108.245	=	5
108.247 à 108.260	=	14
108.279	=	1
108.501 à 108.510	=	10
108.521 et 108.522	=	2
109.371 à 109.374	=	4
109.731 à 109.740	=	10
109.791 et 109.795	=	2
109.825 et 109.826	=	2
109.917 et 109.918	=	2
109.930	=	1
110.051 et 110.052	=	2
110.193 et 110.194	=	2
111.162 à 111.168	=	7
111.110	=	1
111.131 à 111.134	=	4
111.136	=	1
111.138	=	1
111.140	=	1
111.805	=	1
112.022 à 112.030	=	9
112.281 à 112.290	=	10
112.443	=	1
112.453 et 112.454	=	2
112.651 à 112.653	=	3
112.658 à 112.660	=	3
112.931 à 112.937	=	7
112.939	=	1
113.254 à 113.260	=	7
113.294 à 113.296	=	3
113.313 à 113.318	=	6
113.320	=	1
113.791 à 113.800	=	10
113.921 et 113.922	=	2
114.113 et 114.114	=	2
114.651 à 114.660	=	10
114.951 à 114.960	=	10
115.076 et 115.077	=	2
115.291	=	1
115.294	=	1
115.744	=	1
115.747	=	1
115.806 et 115.807	=	2
115.861 à 115.864	=	4
115.866 et 115.867	=	2
115.869 et 115.870	=	2
116.091 et 116.092	=	2
116.095 à 116.100	=	6
116.531 et 116.532	=	2
116.535 à 116.539	=	5
118.221 à 118.230	=	10
118.411 à 118.420	=	10
118.631 à 118.640	=	10
118.828	=	1
119.251	=	1
119.381 à 119.396	=	16
119.691 à 119.693	=	3
120.256	=	1
120.259 à 120.261	=	3
120.264 à 120.268	=	5
120.270	=	1
120.761 à 120.770	=	10
120.951 à 120.955	=	5
120.958 à 120.960	=	3
121.391 et 121.392	=	2
121.394	=	1
121.531 à 121.540	=	10
121.601 à 121.610	=	10
121.765	=	1
122.199	=	1
122.395 à 122.397	=	3
122.772 à 122.780	=	9
122.807 à 122.810	=	4
122.893 à 122.896	=	4
122.899 et 122.900	=	2
124.321 à 124.322	=	2
124.326	=	1
124.330	=	1
124.361 à 124.370	=	10
124.411 à 124.420	=	10
124.661 à 124.668	=	8
124.738 et 124.739	=	2
124.800	=	1
124.850	=	1
124.981 à 124.990	=	10
125.231 à 125.234	=	4
125.481 et 125.482	=	2
125.484 à 125.489	=	6
125.571 à 125.575	=	5
125.611 à 125.613	=	3
125.681 à 125.690	=	10
125.881 à 125.890	=	10
126.227 à 126.230	=	4
126.671 et 126.672	=	2
126.677 et 126.678	=	2
126.972 à 126.978	=	7
127.385 et 127.386	=	2
128.751 et 128.752	=	2
128.916 et 128.917	=	2
128.920	=	1
129.026 à 129.036	=	11
129.181 à 129.183	=	3
129.190	=	1
129.267	=	1
129.311 à 129.313	=	3
129.315 à 129.320	=	6
129.961 à 129.970	=	10
130.203 et 130.204	=	2
130.213	=	1
130.381 à 130.390	=	10
130.441 à 130.450	=	10
130.700	=	1
130.722 à 130.730	=	9
130.851 à 130.860	=	10
131.119 et 131.150	=	2
131.291 à 131.300	=	10
131.331 et 131.332	=	2
131.422	=	1
131.425 et 131.426	=	2
131.428 à 131.430	=	3
131.841	=	1
131.874	=	1
132.123	=	1
132.155	=	1
132.633 à 132.640	=	8
132.781 à 132.790	=	10
132.831	=	1
132.835 à 132.838	=	4
133.021 à 133.030	=	10
133.054 à 133.057	=	7
133.112	=	1
133.121	=	1
133.427 à 133.430	=	4
133.454 à 133.456	=	3
133.460	=	1
133.854	=	1
133.995 et 133.996	=	2
134.601 à 134.611	=	11
134.618 et 134.619	=	2
134.651	=	1
134.981 à 134.984	=	4
135.314	=	1
135.681 à 135.690	=	10
135.761 à 135.770	=	10
135.801 à 135.810	=	10
136.361 à 136.380	=	20
136.691 à 136.700	=	10
136.761 à 136.767	=	7
137.151 à 137.153	=	3
137.156 à 137.160	=	5
137.191	=	1
137.199 à 137.209	=	11
137.271 à 137.276	=	6
137.315 à 137.319	=	5
137.381 à 137.390	=	10
138.531 et 138.532	=	2
138.535 et 138.536	=	2
138.775	=	1
138.863 et 138.864	=	2
138.868 à 138.870	=	3
139.011 à 139.020	=	10
139.241 à 139.250	=	10
139.701 à 139.703	=	3
139.706 à 139.709	=	4
140.281 à 140.290	=	10
140.313 et 140.314	=	2
140.645	=	1
140.671 et 140.672	=	2
140.679 et 140.680	=	2
141.063	=	1
141.508 à 141.510	=	3
141.531 à 141.536	=	6
141.851 à 141.860	=	10
142.151	=	1
142.198 et 142.199	=	2
142.211	=	1
142.511 à 142.520	=	10
142.718 à 142.720	=	3
142.751 à 142.754	=	4
143.031 à 143.040	=	10
143.013 à 143.017	=	5
143.191 à 143.194	=	4
143.196 à 143.200	=	5
143.462 à 143.470	=	9
143.771 à 143.775	=	5
143.778 à 143.790	=	13
143.922 à 143.925	=	4
144.111 à 144.120	=	10
144.251 et 144.252	=	2
144.256 et 144.257	=	2
144.298 à 144.300	=	3
144.301 à 144.307	=	7
144.399 et 144.400	=	2
144.522	=	1
144.527 à 144.530	=	4
145.171	=	1
145.175	=	1
145.251 et 145.252	=	2
145.254 et 145.255	=	2
145.257 à 145.260	=	4
145.631 à 145.641	=	11
145.645	=	1
145.648 à 145.650	=	3
146.351 à 146.360	=	10
146.739	=	1
147.041 à 147.045	=	5
147.047 à 147.050	=	4
147.403 à 147.410	=	8

Total: 3.171 obligations.

Compagnie Française des ETABLISSEMENTS GAILLARS

ANONYME AU CAPITAL DE 155.100.000 F

SIÈGE SOCIAL: 53, AVENUE JEAN-MOULIN, BEZIERS

R. C.: Béziers n° 56 B.

Obligations 4 0/0 1946.

La société, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a procédé au rachat en Bourse de 123 obligations constituant l'amortissement prévu à la date du 15 juin 1952.

En conséquence, il n'y aura pas de tirage au sort cette année. Toutes les obligations précédemment sorties au tirage ont été remboursées.

REMBOURSEMENT ANTICIPÉ DES DETTES

Société civile d'amortissement des obligations

DU

CANAL DE PANAMA

EMISSION MARS 1888

Le comité de liquidation rappelle aux obligataires que *toutes* les obligations restant en circulation ont été appelées au remboursement général suivant décision de l'assemblée générale du 29 décembre 1950 (Crédit lyonnais).

EMILE GAUTHIER ET Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE SIMPLE AU CAPITAL DE 1.200.000 F

SIÈGE SOCIAL: A VOUJAUCOURT (DOUBS)

Il est rappelé que les obligations 5 1/2 0/0 émises en 1929 par la société en commandite simple Emile Gauthier et Cie sont appelées au remboursement depuis le 1er août 1950.

Les demandes de remboursement peuvent être adressées dans tous les sièges et agences en France du Crédit lyonnais, 19, boulevard des Italiens, à Paris.

FILATURES PROUVOST & Cie

LA LAINIERE DE ROUBAIX

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS AU CAPITAL DE 476.295.000 F

119, RUE D'ORAN, ROUBAIX (NORD)

R. C.: Roubaix 4816.

Avis aux obligataires.

La Société des filatures Prouvost et Cie La Lainière de Roubaix a décidé d'appeler au remboursement anticipé, à dater du 1er juillet 1952, la totalité de ses obligations 4 1/4 0/0 1943, restant en circulation à ce jour.

Conformément au contrat d'émission, les titres seront remboursés au pair de 5.000 F par obligation, coupon n° 19, à l'échéance du 15 mai 1953, attaché.

Le remboursement des titres sera effectué dans les sièges, succursales et agences des établissements:

Crédit du Nord, 4-6-8, rue Jean-Roisin, à Lille;
Crédit lyonnais, 19, boulevard des Italiens, à Paris;
Société générale, 29, boulevard Haussmann, à Paris.

AVIS DIVERS

Compagnie Madrilène d'Eclairage et de Chauffage par le Gaz

MM. les actionnaires sont informés que, le quorum légal n'ayant pas été atteint, l'assemblée générale ordinaire, convoquée pour le 30 mai 1952, se réunira sur seconde convocation le 25 juin 1952, à dix-huit heures, au siège social, 15, avenue José-Antonio, à Madrid.

Pour assister à cette assemblée, il sera nécessaire de présenter la carte d'admission qui sera distribuée à la Banque espagnole de crédit, calle de Alcala, 14, ou à la Banque Pastor, calle de Alcala, 44, à Madrid, avant le 10 juin, conformément aux statuts et à la législation en vigueur.

Madrid, le 23 mai 1952.

Le conseil d'administration.

Compagnie des TRAMWAYS STRASBOURGEOIS

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 20 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL : STRASBOURG (BAS-RHIN)

R. C. : Strasbourg B 215.

Convocation.

MM. les actionnaires de la Compagnie des tramways strasbourgeois, société anonyme au capital de 20 millions de francs, dont le siège social est à Strasbourg-Cronenbourg, 14, rue de la Gare-aux-Marchandises, sont convoqués en assemblée générale ordinaire audit siège le vendredi 20 juin 1952, à dix heures, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1° Lecture des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sur l'exercice 1951 ;
2° Approbation du bilan et du compte de pertes et profits arrêtés au 31 décembre 1951. Affectation des résultats ;
3° Conventions visées par l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867 ;
4° Décharge au conseil d'administration ;
5° Ratification de la nomination de deux administrateurs et renouvellement statutaire du conseil d'administration ;
6° Tirage d'obligations.

Le texte imprimé des résolutions proposées est tenu à la disposition des actionnaires au siège de la société pendant les quinze jours précédant l'assemblée.

Les propriétaires d'actions au porteur doivent, pour avoir le droit d'assister ou de se faire représenter à cette assemblée, déposer au plus tard le 16 juin 1952, soit leurs titres, soit les récépissés constatant le dépôt de ces titres dans une banque, avec indication de la nature et des numéros des titres déposés, soit au siège social, soit dans un des établissements de banque désignés ci-dessous, où il leur sera remis une carte d'entrée indiquant le nombre d'actions et la quantité de voix à laquelle ils ont droit :

Caisse de la compagnie, 14, rue de la Gare-aux-Marchandises, à Strasbourg-Cronenbourg ;
Caisse d'épargne de la ville de Strasbourg, à Strasbourg ;
Société générale alsacienne de banque, à Strasbourg ;
Crédit industriel d'Alsace et de Lorraine, à Strasbourg ;
Banque nationale pour le commerce et l'industrie, succursale à Strasbourg ;
Banque Pick, Schlagdenhauffen et Cie, 10, quai Kléber, à Strasbourg.

Strasbourg, le 30 mai 1952.

Le conseil d'administration.

AVIS D'ADJUDICATIONS

Préfecture de Seine-et-Oise.

PONTS ET CHAUSSÉES

ROUTES NATIONALES

Travaux neufs et de grosses réparations.

ADJUDICATION

sur soumissions cachetées, à VERSAILLES, en l'hôtel de la préfecture.

Le mardi 10 juin 1952, à quinze heures, le préfet de Seine-et-Oise, ou son délégué, en présence du trésorier-payeur général ou de son délégué, du directeur des domaines, ou de son délégué, de l'ingénieur en chef du service des ponts et chaussées, ou de son délégué, procédera, en séance publique, à l'adjudication, sur soumissions cachetées, des travaux ci-après :

NUMÉROS des lots.	DÉSIGNATION DES LOTS	MONTANT DES LOTS			CAUTIONNEMENTS	
		Travaux à l'entreprise.	Somme à valoir.	Totaux.	Provisoires.	Définitifs.
		francs.	francs.	francs.	francs.	francs.
	ARRONDISSEMENT CENTRE					
	Route de jonction entre les routes nationales nos 10 et 186 (route du Pont-Colbert).					
1	Construction de trois ouvrages d'art en béton armé. — Passages supérieurs : 1° de 6 mètres d'ouverture droite sur le chemin de la Boulie ; 2° de 12 mètres d'ouverture droite sur la route nationale n° 308 A ; 3° de 13 mètres d'ouverture droite sur la route du camp de Satory.....	Sur offres de prix.			750.000	1.500.000
	Route nationale n° 184.					
2	Élargissement de la chaussée à 10,50 m entre les P. K. 3.020 et 5.000. — Communes du Chesnay et de Rocquencourt.....	Sur offres de prix.			300.000	600.000
	ARRONDISSEMENT NORD					
	Route nationale n° 1.					
3	Déviation de Beaumont-sur-Oise. — Première partie : de l'origine à la R. N. 322. — Terrassements et mise en viabilité définitive.....	73.022.500	9.977.500	83.000.000	430.000	860.000
	ARRONDISSEMENT SUD-OUEST					
	Route nationale n° 10.					
4	Déviation d'Ablis entre les P. K. 64.250 et 65.818 sur une longueur de 1.178,59 m. — Exécution des terrassements. — Commune d'Ablis.....	Sur offres de prix.			150.000	300.000

Conditions principales de l'adjudication.

I. — *Pièces à soumettre au visa.*

Conformément aux stipulations de l'annexe à l'article 8 *bis* des clauses et conditions générales, les pièces qui devront être soumises au visa préalable de l'ingénieur en chef sont les suivantes:

1° Une déclaration indiquant l'intention de soumissionner (une par lot);

2° Une liste indiquant le lieu, la date et l'importance des travaux réalisés, ainsi que les noms, qualités et domiciles des hommes de l'art sous la direction desquels ces travaux ont été exécutés. Les certificats délivrés par ces hommes de l'art peuvent être joints;

3° Une déclaration constatant qu'un établissement financier agréé par l'administration s'est porté caution personnelle et solidaire pour le candidat à concurrence du montant du cautionnement provisoire. La signature du chef de cet établissement devra être légalisée par le commissaire de police.

Si le cautionnement provisoire est réalisé par un versement à la caisse des dépôts et consignations, le visa préalable du récépissé correspondant à ce versement n'est pas nécessaire et il suffit de joindre cette dernière pièce au dossier de soumission.

Ces pièces devront, à peine de forclusion, avoir été visées dix jours au moins avant l'adjudication par l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, 9, rue des Réservoirs, à Versailles.

II. — *Communication des pièces du projet aux entrepreneurs.*

Les pièces du projet seront communiquées aux entrepreneurs tous les jours, excepté les dimanches et jours fériés et les samedis après douze heures:

1° Dans les bureaux de la préfecture à Versailles (direction des affaires communales, 2e bureau), de neuf heures à douze heures et de quatorze heures à seize heures;

2° Dans les bureaux de l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, 9, rue des Réservoirs, à Versailles, de neuf heures à douze heures et de quatorze heures à dix-sept heures;

3° Dans les bureaux de l'ingénieur ordinaire de l'arrondissement Centre, 4, place Gambetta, à Versailles, de neuf heures à douze heures et de quatorze heures à dix-sept heures;

4° Dans les bureaux de l'ingénieur ordinaire de l'arrondissement Nord, 7, passage Pilâtre-de-Rozier, à Versailles, de neuf heures à douze heures et de quatorze heures à dix-sept heures;

5° Dans les bureaux de l'ingénieur ordinaire de l'arrondissement Sud-Ouest, 62, avenue de Paris, à Versailles, de neuf heures à douze heures et de quatorze heures à dix-sept heures.

III. — *Envoi des soumissions.*

Les pièces exigées pour l'admission à l'adjudication seront jointes, dans un paquet cacheté, à la soumission qui, préalablement, aura été renfermée toute seule dans une autre enveloppe aussi cachetée.

La première enveloppe contiendra l'indication des travaux auxquels la soumission se rapporte; les noms des soumissionnaires devront seulement être inscrits sur la seconde enveloppe.

Les concurrents adresseront leurs soumissions, avec les pièces mentionnées ci-dessus, par lettre recommandée, à l'adresse suivante:

M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées,
9, rue des Réservoirs, Versailles (Seine-et-Oise).

Le délai pour la réception des lettres recommandées expirera le 7 juin 1952, à seize heures, terme de rigueur. Les demandes qui parviendront à l'ingénieur en chef postérieurement à l'expiration de ce délai ne seront pas admises.

Les lettres recommandées porteront extérieurement une mention indiquant la nature du contenu, en avertissant qu'elles ne doivent pas être ouvertes avant l'adjudication.

Fait à Versailles, le 17 mai 1952.

Pour le préfet:
Le secrétaire général,
Signé: BERNARD VAUGON.

Préfecture de la Seine-Inférieure.

MINISTÈRE DE LA RECONSTRUCTION ET DE L'URBANISME

PONTS ET CHAUSSÉES — SERVICE VOIRIE ET RÉSEAUX DIVERS

VILLE DU HAVRE

Poste de transformation 30/5,5 kV, rue Augustin-Normand, fourniture de deux transformateurs 5.000 kWA.

ADJUDICATION RESTREINTE SUR OFFRES DE PRIX

A une date qui sera fixée ultérieurement, il sera procédé, en séance publique, par le préfet de la Seine-Inférieure, assisté des autres membres du bureau d'adjudication et en présence de l'ingénieur en chef des ponts et chaussées du département, dans les formes réglementaires, à l'adjudication, sur soumission cachetée, de la fourniture de deux transformateurs de 5.000 kWA destinés au poste de transformation, rue Augustin-Normand, au Havre.

Montant du cautionnement provisoire: néant.

Montant du cautionnement définitif: 400.000 F.

L'adjudication sera basée sur un détail estimatif préparé par l'administration, quant aux quantités, et complété par les soumissionnaires, quant aux prix unitaires.

Les demandes d'admission, accompagnées des pièces mentionnées dans l'annexe à l'article 8 *bis* des clauses et conditions générales, seront adressées à l'ingénieur en chef des ponts et chaussées du département (service C. 40), 25, boulevard des Belges, à Rouen, et elles devront lui parvenir avant le mardi 10 juin 1952, à seize heures, terme de rigueur. Les demandes qui parviendront à l'ingénieur en chef postérieurement à l'expiration du délai ne seront pas admises.

Les pièces du projet seront communiquées aux entrepreneurs tous les jours, excepté les samedis après-midi, les dimanches et jours fériés dans les bureaux:

1° De la préfecture de la Seine-Inférieure (2e division, 1er bureau), 29, rue de Fontenelle, à Rouen, de neuf heures à douze heures et de quatorze heures à dix-sept heures;

2° De M. Prempain, ingénieur en chef des ponts et chaussées (service C. 40), 25, boulevard des Belges, à Rouen, de neuf heures à douze heures et de quatorze heures à dix-sept heures;

3° De M. Huet, ingénieur d'arrondissement au Havre, cours de la République, n° 1, au Havre, de neuf heures à douze heures et de treize heures à dix-sept heures.

Fait à Rouen, le 23 mai 1952.

Le préfet,
JEAN MAIREY.

Préfecture de la Seine-Inférieure.

MINISTÈRE DE LA RECONSTRUCTION ET DE L'URBANISME

PONTS ET CHAUSSÉES — SERVICE VOIRIE ET RÉSEAUX DIVERS

COMMUNE DE BARENTIN

Travaux de voirie et d'assainissement.

ADJUDICATION AU RABAIS

en l'hôtel de la préfecture, le vendredi 20 juin 1952, à dix-sept heures.

Il sera procédé, en séance publique, par le préfet de la Seine-Inférieure, assisté des autres membres du bureau d'adjudication, et en présence de l'ingénieur en chef du service ordinaire des ponts et chaussées du département, dans les formes réglementaires, à l'adjudication, sur soumission cachetée, en un lot, des travaux de voirie et d'assainissement à Barentin.

Ces travaux sont évalués comme suit:

Voirie	19.417.000 F.
Assainissement	11.178.550
Montant général	30.595.550 F.

Montant du cautionnement provisoire: 800.000 F.

Montant du cautionnement définitif: 1.600.000 F.

Les pièces qui doivent, par application de l'annexe à l'article 8 *bis* des clauses et conditions générales, être soumises au visa préalable de l'ingénieur en chef, devront, à peine de forclusion, être déposées dix jours au moins avant celui de l'adjudication, soit le mardi 10 juin 1952, à seize heures, terme de rigueur, entre les mains de M. Prempain, ingénieur en chef des ponts et chaussées (service C. 40), 25, boulevard des Belges, à Rouen. Celui-ci les visera et les remettra au déposant, contre décharge, cinq jours au moins avant celui de l'adjudication.

Les pièces du projet seront communiquées aux entrepreneurs tous les jours, excepté les dimanches, jours fériés et samedis après-midi, de neuf heures à douze heures et de quatorze heures à dix-sept heures, dans les bureaux:

1° De la préfecture de la Seine-Inférieure (2e division, 1er bureau), 29, rue de Fontenelle, à Rouen;

2° De l'ingénieur en chef des ponts et chaussées (service C. 40), 25, boulevard des Belges, à Rouen;

3° De M. Parfait, ingénieur d'arrondissement (service R. 01), 25, rue Stanislas-Girardin, à Rouen.

Un programme succinct résumant l'objet de l'entreprise, la description des travaux et leur estimation sera envoyé aux entrepreneurs et aux personnes intéressées qui en feront la demande à l'ingénieur en chef.

Les concurrents adresseront leur soumission, avec les pièces mentionnées dans l'annexe à l'article 8 *bis* des clauses et conditions générales, par lettre recommandée, à l'une des adresses suivantes:

1° Au préfet de la Seine-Inférieure (2e division, 1er bureau), 29, rue de Fontenelle, à Rouen;

2° A M. Prempain, ingénieur en chef des ponts et chaussées (service C. 40), 25, boulevard des Belges, à Rouen.

Le délai pour la réception des lettres recommandées expirera le dernier jour, non férié, précédant la veille de l'adjudication, soit le mercredi 18 juin 1952, à seize heures, terme de rigueur.

Les soumissions qui parviendront postérieurement à l'expiration de ce délai ne seront pas admises.

Rouen, le 23 mai 1952.

Le préfet,
JEAN MAIREY.

Préfecture de la Seine-Inférieure.

MINISTÈRE DE LA RECONSTRUCTION ET DE L'URBANISME

PONTS ET CHAUSSÉES — SERVICE VOIRIE ET RÉSEAUX DIVERS

VILLE DE GOURNAY-EN-BRAY

Travaux de voirie.

ADJUDICATION PUBLIQUE AU RABAIS

Le vendredi 20 juin 1952, à dix-sept heures trente, en l'hôtel de la préfecture, 23, rue de Fontenelle, à Rouen, il sera procédé, en séance publique, par le préfet de la Seine-Inférieure, assisté des autres membres du bureau d'adjudication, et en présence de l'ingénieur en chef du service ordinaire des ponts et chaussées, dans les formes réglementaires, à l'adjudication, au rabais, sur soumission cachetée, des travaux de voirie à Gournay-en-Bray.

Le montant des travaux est évalué à 71.896.000 F.

Cautionnement provisoire: 1 million de francs.

Cautionnement définitif: 2 millions de francs.

Les pièces qui doivent, par application de l'annexe à l'article 8 *bis* des clauses et conditions générales du cahier des charges des travaux des ponts et chaussées, être soumises au visa préalable de l'ingénieur en chef, devront, à peine de forclusion, être déposées dix jours au moins avant celui de l'adjudication, soit le mardi 10 juin 1952, avant seize heures, terme de rigueur, entre les mains de M. Prempain, ingénieur en chef des ponts et chaussées, 25, boulevard des Belges (service C. 40), à Rouen. Les pièces du projet seront communiquées aux entrepreneurs tous les jours, excepté les dimanches, jours fériés et samedis après-midi, de neuf heures à douze heures et de quatorze heures à dix-sept heures, dans les bureaux:

1° De la préfecture de la Seine-Inférieure (2e division, 1er bureau), 29, rue de Fontenelle, à Rouen;

2° De M. Prempain, ingénieur en chef des ponts et chaussées (service C. 40), 25, boulevard des Belges, à Rouen;

3° De M. Parfait, ingénieur d'arrondissement, 25, rue Stanislas-Girardin, à Rouen (service R. 04).

Les concurrents adresseront leur soumission, avec les pièces mentionnées à l'article 8 *bis* des clauses et conditions générales du cahier des charges des travaux des ponts et chaussées, par lettre recommandée, à l'une des adresses suivantes:

1° Au préfet de la Seine-Inférieure (2e division, 1er bureau), 29, rue de Fontenelle, à Rouen;

2° A M. Prempain, ingénieur en chef des ponts et chaussées (service C. 40), 25, boulevard des Belges, à Rouen.

Un programme sommaire sera adressé aux entrepreneurs qui en feront la demande à l'ingénieur en chef.

Le délai pour la réception des lettres recommandées expirera le dernier jour, non férié, précédant la veille de l'adjudication, soit le mercredi 18 juin 1952 avant seize heures, terme de rigueur.

Les soumissions qui parviendront postérieurement à l'expiration de ce délai ne seront pas admises.

Rouen, le 26 mai 1952.

Le préfet,
JEAN MAIREY.

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

M. Jerusalmy (Jean-Pierre), né le 4 juillet 1921 à Croissy-sur-Seine (Seine-et-Oise), demeurant 1, rue Côte-des-Vannes, à Conflans-Sainte-Honorine (Seine-et-Oise), agissant tant pour son compte personnel que pour ses enfants mineurs: Michael, né le 27 septembre 1946 à Paris (12e), et Peter, né le 4 novembre 1947 à Levallois-Perret, demande à changer son nom en celui de Delbuck.

DECLARATIONS D'ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

(Décret du 16 août 1901.)

2 mai 1952. Déclaration à la préfecture de la Loire. La Fédération populaire départementale de l'aide familiale modifie ses statuts, son conseil d'administration et change son titre, qui devient **Fédération départementale des associations populaires de l'aide familiale.** But: grouper, coordonner et défendre les associations populaires de l'aide familiale. Transfert du siège social du 11, rue de la Charité, Saint-Étienne, au 3, rue de Sorbiers, Saint-Étienne.

3 mai 1952. Déclaration à la préfecture de Montauban. **Amicale laïque Lavoisier.** But: éducation scolaire, post et périscolaire. Siège social: centre d'apprentissage public de garçons, 4, rue Lavoisier, Caussade.

3 mai 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Pontoise. **Comité des fêtes scolaires du canton de Taverny.** But: prévoir et organiser les fêtes scolaires cantonales du canton de Taverny. Siège social: école du centre, Taverny.

3 mai 1952. Déclaration à la préfecture d'Arras. **La Petite Reine.** But: sports et solidarité. Siège social: rue de l'Égalité, Vimy.

3 mai 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Union des élèves ingénieurs arts et métiers de 4e année.** But: assurer la liaison des membres avec les autres étudiants. Siège social: Maison des arts et métiers, Cité universitaire, Paris.

5 mai 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Langon. **Cercle populaire soulignaçais.** But: mise en commun de moyens de saines distractions. Siège social: immeuble Chauvin, à Soulignac.

6 mai 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Les Louise-de-Marillac,** dames de la charité de Saint-Vincent-de-Paul de la paroisse Saint-Marcel, à Paris. But: assistance aux vieillards. Siège social: 39, rue Jenner, Paris.

6 mai 1952. Déclaration à la préfecture de Nancy. **The La Fayette.** But: créer et développer les relations entre amis américains et français. Siège social: 38, place de la Carrière, Nancy.

7 mai 1952. Déclaration à la sous-préfecture des Andelys. **Conseil des parents d'élèves des écoles publiques de Gamaches.** But: susciter et développer toute action capable d'accroître le rayonnement de l'école publique. Siège social: école publique de Gamaches.

9 mai 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Les Amis de l'école maternelle des Champarons.** But: rendre plus étroite la collaboration des familles et du personnel enseignant pour tout ce qui touche à la santé et à l'éducation des enfants. Siège social: école maternelle, 108, rue des Champarons, Colombes.

9 mai 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Amicale coopérative de l'école maternelle Reine-Henriette.** But: rendre plus étroite la collaboration des familles et du personnel enseignant pour tout ce qui touche à la santé et à l'éducation des enfants. Siège social: école maternelle, 39, rue de la Reine-Henriette, Colombes.

10 mai 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Brive. **Amicale des anciens élèves d'Espagnagol de Beynat.** But: éducation populaire par les sports, le tourisme et le théâtre. Siège social: école d'Espagnagol, Beynat.

12 mai 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Commercy. **Judo-Club commercien.** But: pratique du judo, jiu-jitsu, self-défense. Siège social: café du Point-Central, 5, place de l'Hôtel-de-Ville, Commercy.

12 mai 1952. Déclaration à la préfecture de Lille. **Les Maboules du Canari.** But: faire revivre la gaîté dans le quartier en faisant le bien à autrui. Siège social: 169, rue de la Latte, Tourcoing.

14 mai 1952. Déclaration à la préfecture d'Eure-et-Loir. Société **Troupe Chanteville.** But: éducation populaire, organisation de représentations théâtrales et autres manifestations de ce genre; aide aux malades et anciens malades des sanatoriums. Siège social: 43 et 45, rue Paul-Deschanel, Nogent-le-Rotrou.

14 mai 1952. Déclaration à la préfecture d'Angers. **Association intercommunale d'enseignement postscolaire agricole et ménager rural.** But: patronner les cours de l'enseignement de l'école et recruter des élèves. Siège social: mairie de Saint-Georges-sur-Loire.

15 mai 1952. Déclaration à la préfecture d'Ille-et-Vilaine. **Comité de coordination des organisations de résistance d'Ille-et-Vilaine.** But: défense des intérêts moraux et matériels des résistants; œuvres sociales. Siège social: palais Saint-Georges, Rennes.

15 mai 1952. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Commune libre de Monplaisir-la-Plaine.** But: aide aux nécessiteux du quartier. Siège social: café du Terminus, 271, route d'Heyrieux, Lyon.

16 mai 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Muret. **Syndicat communal de chasse de Lahage et Montgras.** But: amélioration de la chasse. Siège social: mairie de Lahage.

15 mai 1952. Déclaration à la préfecture d'Eure-et-Loir. **Association d'élèves, parents d'élèves et amis des écoles laïques de Mainvilliers.** But: moralisateur, éducatif, instructif, sportif et récréatif. Siège social: école publique, Mainvilliers.

16 mai 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Grasse. **Syndicat d'intérêt local de la Dontonne.** But: défendre les intérêts généraux des quartiers desservis par la route de Nice. Siège social: 47, Boulevard Beau-Rivage, Antibes-Azurville.

16 mai 1952. Déclaration à la préfecture d'Angers. **Comité des fêtes de Feverave-Machelles.** But: organisation de fêtes et réjouissances qui, tout en favorisant le commerce local, procurent à la population des distractions saines et agréables. Siège social: mairie de Faveraye-Machelles.

16 mai 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Saumur. **Amicale des boulistes du Clos Bonnet.** But: maintenir et augmenter les traditions de bonne camaraderie, resserrer les liens de fraternité entre les sociétaires; pratique du jeu de boules et organisation de parties de plaisir. Siège social: 71, rue Robert-Amy, Saumur.

16 mai 1952. Déclaration à la préfecture de la Gironde. **Association régionale des œuvres de vacances de l'enseignement technique.** But: organiser et développer toutes œuvres de vacances en faveur des élèves de l'enseignement technique et favoriser la formation et le perfectionnement du personnel d'encadrement nécessaire au fonctionnement de ces œuvres. Siège social: 59, rue des Menuts, Bordeaux.

17 mai 1952. Déclaration à la préfecture de l'Eure. **Amicale des sapeurs-pompiers de Brosville-Tourneville.** But: subvenir aux frais des fêtes et concours ayant pour but le perfectionnement de l'instruction du corps. Siège social: mairie de Brosville.

17 mai 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Briey. **Club des supporters Allez Homécourt.** But: venir en aide matériellement à tous les joueurs du Cercle des sports d'Homécourt (section football). Siège social: 2, rue Carnot, Homécourt.

20 mai 1952. Déclaration à la préfecture de la Côte-d'Or. **Association régionale des œuvres de vacances de l'enseignement technique de l'académie de Dijon.** But: organiser et développer toutes œuvres de vacances en faveur des élèves de l'enseignement technique. Siège social: 2, rue Crébillon, Dijon.

20 mai 1952. Déclaration à la préfecture de la Meuse. **Amicale des œuvres post et périscolaires de Dammarie-sur-Saulx.** But: éducation scolaire, péri et postscolaire. Siège social: école publique de Dammarie-sur-Saulx.

20 mai 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Cholet. **Amicale des gens du Nord.** But: grouper tous les originaires de la région du Nord, organiser diverses distractions et une caisse de secours et d'assistance aux membres provisoirement ou accidentellement dans le besoin. Siège social: café Morsa, rue Nationale, Cholet.

20 mai 1952. Déclaration à la préfecture de police. **L'Association des propriétaires de la villa du Progrès** transfère son siège social du 11, villa du Progrès, au 13, villa du Progrès, Paris.

21 mai 1952. Déclaration à la préfecture de la Savoie. **Comité savoyard d'activités familiales.** But: organisation de colonies de vacances. Siège social: Maison du peuple, 3, avenue Jean-Jaurès, Chambéry.

21 mai 1952. Déclaration à la préfecture de la Loire. **Association sportive de la boule populaire indépendante du Soleil.** But: pratique du sport boules. Siège social: 8, rue du Bardot, Saint-Etienne.

21 mai 1952. Déclaration à la préfecture de la Gironde. **L'Abri des vieux Bordelais.** But: étudier la création, pour les vieux travailleurs pensionnés et petits rentiers, d'une maison de retraite. Siège social: chemin Gabriel-Dedieu, Lormont.

21 mai 1952. Déclaration à la préfecture du Doubs. **Association amicale des anciens élèves du centre d'apprentissage Victor-Sellier** (métiers du bâtiment). But: assurer le placement des élèves et la liaison entre élèves et anciens élèves. Siège social: centre d'apprentissage, rue Sarrail, Besançon.

21 mai 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Comité national de défense contre la poliomyélite.** But: apporter son appui matériel et moral aux centres antipoliomyélitiques et aux malades. Siège social: 5 *ter*, rue du Général-Bertier, Neuilly-sur-Seine.

23 mai 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Vienne. **Association des familles d'Anjou.** But: défense des intérêts matériels et moraux des familles. Siège social: mairie d'Anjou.

23 mai 1952. Déclaration à la préfecture des Pyrénées-Orientales. **Amicale des marchands de voitures d'occasion (A. M. V. O.).** But: défense des intérêts des marchands patentés du commerce de voitures d'occasion, échange des expériences communes et étude pratique du développement de leur commerce. Siège social: 7, route de Thuir, Perpignan.

24 mai 1952. Déclaration à la préfecture de l'Allier. **Association amicale des anciennes élèves et parents d'élèves de l'école Michelet de Saint-Pourçain-sur-Sioule.** But: resserrer les liens amicaux, sociaux et culturels des anciennes élèves et parents d'élèves de l'école. Siège social: école Michelet, Saint-Pourçain-sur-Sioule.

24 mai 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Dieu n'échoue pas.** But: faire passer à travers les trois mondes chrétiens: catholique, orthodoxe, protestant, et, par eux, à travers tous les peuples, un même message actuel de conversion et d'espérance. Siège social: 13, villa Molitor, Paris.

24 mai 1952. Déclaration à la préfecture de police. Le Syndicat des distillateurs et producteurs de sucre de Madagascar et des dépendances établis avant le 1er janvier 1926 change son titre, qui devient **Syndicat des distillateurs et producteurs de sucre de Madagascar et des Comores,** transfère son siège social du 59, rue Saint-Lazare, au 24, rue Fortuny, Paris, et modifie ses statuts.

26 mai 1952. Déclaration à la préfecture de Toulouse. **Fédération musicale du Haut-Languedoc.** But: répandre l'enseignement populaire de la musique et coordonner les sociétés. Siège social: conservatoire, Toulouse.

26 mai 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Brest. **Association d'éducation populaire de l'école privée de filles Notre-Dame,** à Rumengol. But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles Notre-Dame, Rumengol.

26 mai 1952. Déclaration à la préfecture de Lille. **Cercle France-Union des républiques socialistes soviétiques du cinéma.** But: développement de la culture cinématographique par l'organisation de projections et de conférences. Siège social: 21, rue de Tournai, Lille.

26 mai 1952. Déclaration à la préfecture de la Gironde. **Société médicale des hôpitaux de Bordeaux.** But: réunir, dans le cadre hospitalier, l'ensemble des membres des hôpitaux, entendre des communications cliniques, en discuter l'intérêt, susciter des travaux nouveaux, en un mot mettre en valeur l'œuvre scientifique du corps médical hospitalier bordelais. Siège social: hôpital Saint-André, Bordeaux.

26 mai 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Cognac. **Grand Air et Santé.** But: organisation des loisirs des jeunes en vacances. Siège social: 73, rue Aristide-Briand, Cognac.

26 mai 1952. Déclaration à la préfecture de Marseille. **Syndicat des copropriétaires de l'immeuble, 37, allées Léon-Gambetta.** But: défense des intérêts des copropriétaires. Siège social: 37, allées Léon-Gambetta, Marseille.

27 mai 1952. Déclaration à la préfecture de Rouen. **Association d'éducation populaire de l'externat Saint-Joseph de Rouen.** But: gestion matérielle, fonctionnement et développement de l'externat Saint-Joseph de Rouen. Siège social: 2, rue Verdière, Rouen.

27 mai 1952. Déclaration à la préfecture de Lille. **Les Carabiniers seclinois.** But: exercice du tir à la carabine de précision et aux armes nationales. Siège social: chemin du Bois-Durand, Seclin.

27 mai 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Gourdon. **Comité pour l'achat des cloches de l'église de Souillac.** But: achat d'un carillon électrique composé de trois cloches à installer dans le clocher restauré par les beaux-arts de l'église abbatiale de Souillac du XIIe siècle, classée monument historique. Siège social: mairie, Souillac.

28 mai 1952. Déclaration à la préfecture d'Ille-et-Vilaine. **Association régionale des œuvres de vacances de l'enseignement technique de l'académie de Rennes.** But: organiser et développer toutes œuvres de vacances en faveur des élèves de l'enseignement technique. Siège social: 5, rue Martenot, Rennes.

29 mai 1952. Déclaration à la préfecture de la Haute-Vienne. **Le Foyer de l'amitié.** But: lien amical entre les membres. Siège social: Maison des œuvres, Bersac.

Rectificatif au *Journal officiel* du 22 mai 1952: page 5114, 2e colonne, 11e insertion, **Billard-Club de la rue François-Perrin,** au lieu de: « Siège social: chez M. Démery (Jean), 9, rue d'Isle, Limoges », lire: « bar de la Terrasse, 157, rue François-Perrin, Limoges ».

ASSOCIATIONS ETRANGERES

(Décret du 16 août 1901, décret-loi du 12 avril 1939.)

20 mars 1949. Arrêté du ministre de l'intérieur. (Autorisation enregistrée à la préfecture de Lille le 27 mai 1952.) **Association d'entr'aide des anciens combattants polonais en France.** But: resserrer les liens de fraternité entre les membres; développer la connaissance de la culture française et l'attachement à la France. Siège social: 107, rue Royale, Lille.

12 mai 1952. Arrêté du ministre de l'intérieur. (Autorisation enregistrée à la préfecture du Calvados le 23 mai 1952.) **Alliance nationale ukrainienne en France** (section de Dives-sur-Mer). But: pratiquer le développement culturel et l'entr'aide morale et matérielle entre ses adhérents. Siège social: 38, rue du Nord, Dives.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.